



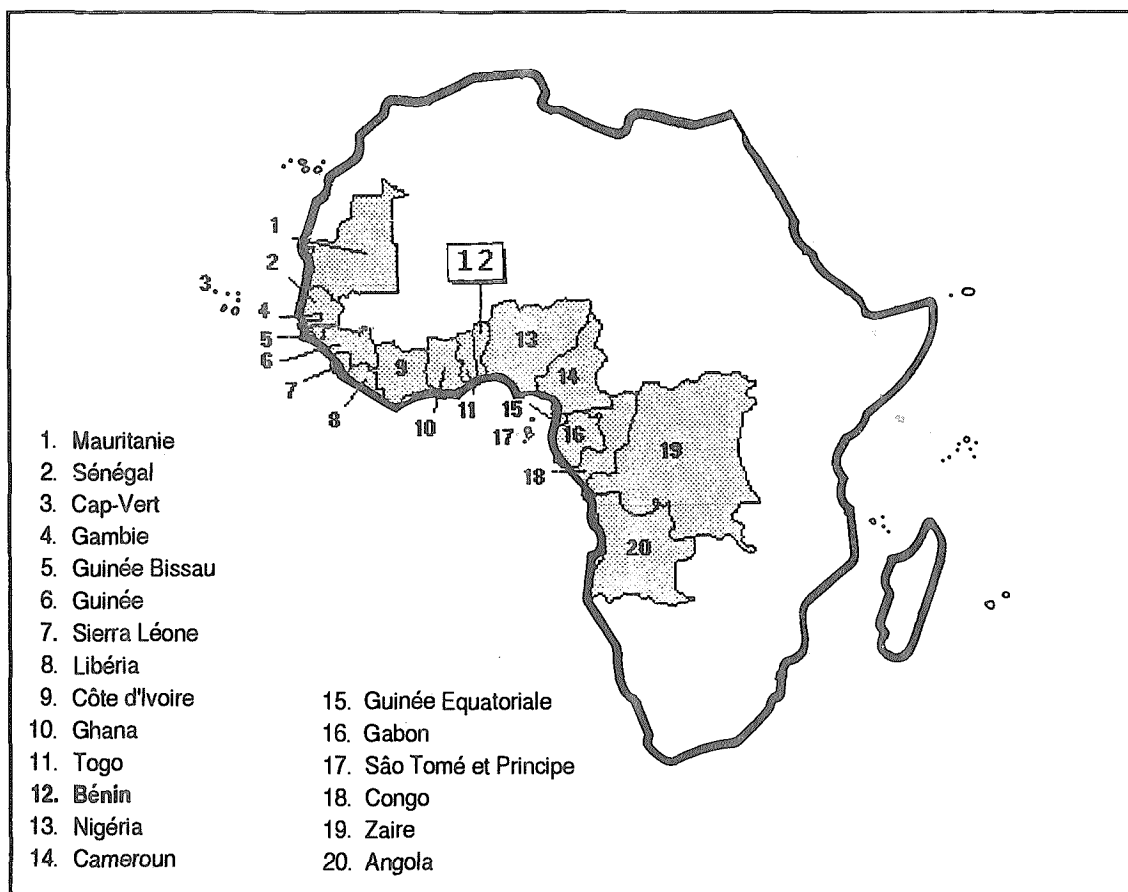
PROGRAMME POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES PÊCHES ARTISANALES EN AFRIQUE DE L'OUEST

PROGRAMME DU DIPA

Rapport technique N° 45

mai 1993

**Rapport de l'atelier sur les organisations de pêcheurs en Afrique de l'Ouest
(Banjul, Gambie, 3 - 5 février 1993)**



DANIDA

DEPARTEMENT DE COOPERATION ET DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL DU DANEMARK



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rapport technique N° 45

mai 1993

**Rapport de l'atelier sur les organisations
de pêcheurs en Afrique de l'Ouest
(Banjul, Gambie, 3 - 5 février 1993)**

édité par

B. Horemans, Socio-économiste DIPA

et

B. Satia, Coordinateur DIPA

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Cotonou, mai 1993

Les opinions exprimées par les auteurs des études de cas ne sont pas nécessairement celles du DIPA ou de la FAO. La reproduction du matériel présenté est autorisée pourvu que la source soit mentionnée.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent, n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La référence bibliographique de ce document doit être donnée ainsi:

Horemans, B. et B. Satia (éds), Rapport de l'atelier sur les organisations de pêcheurs en 1993 Afrique de l'Ouest. Cotonou, Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 102 p., DIPA/WP/45.

Projet DIPA
FAO
B.P. 1369
Cotonou, République du Bénin

Télex: 5291 FOODAGRI

Fax: (229) 33.05.19

Tél: (229) 33.09.25

AVANT-PROPOS

Le regroupement des pêcheurs dans le secteur artisanal est un phénomène naturel et souhaitable; ces groupements existent d'ailleurs sous un titre ou sous un autre. Ainsi, un certain nombre de personnes estiment que ces groupements de pêcheurs sont un important cadre organisationnel pour encourager la participation des pêcheurs artisanaux au développement et à l'aménagement de leurs pêcheries.

Un bon nombre d'associations de pêcheurs existent dans les pays qui reçoivent l'assistance du DIPA. Certaines fonctionnent cependant mieux que d'autres. Il semble de plus en plus évident que les organisations de pêcheurs sont un des meilleurs moyens pour atteindre les objectifs d'un projet, mais elles ne sont pas un instrument de développement peu coûteux. Une énergie considérable, de l'imagination, un engagement personnel sont nécessaires pour mettre en place une organisation de pêcheurs qui fonctionne avec succès.

Dans le but d'encourager un échange d'expérience sur ce sujet avec ses partenaires et sa clientèle, le DIPA a demandé à sept personnes engagées à titres divers dans des organisations de pêcheurs de préparer chacune une étude de cas. Un atelier sur ce sujet a été organisé à Banjul (Gambie) du 3 au 5 février 1993 à la suite de la sixième réunion des fonctionnaires de liaison du DIPA.

Les trente sept participants à cet atelier se sont montrés particulièrement intéressés à connaître ces études de cas et ont échangé leurs expériences sur un grand nombre de sujets; ils ont également formulé un certain nombre de recommandations.

Le présent document contient le rapport de l'atelier ainsi que les différentes études de cas.

La conclusion du groupe d'auteurs de ces études est qu'ils ont acquis une grande expérience en rédigeant ces études de cas. Les participants à l'atelier ont, quant à eux exprimé leur satisfaction concernant cet échange d'idées avec des collègues travaillant dans un environnement parfois différent. Ils ont estimé que l'atelier avait été pour eux enrichissant sur le plan professionnel.

Nous espérons sincèrement que le présent document aidera aussi à intéresser d'autres lecteurs à ce sujet complexe et important qu'est celui des organisations de pêcheurs.

B.P. Satia
Coordonnateur du Programme

TABLE DES MATIERES

	Page
● Avant-Propos: par B.P. Satia Coordonnateur du Programme	
● Table des Matières	
● Section 1:	1
1.1 Résumé des Discussions et Recommandations	2
1.2 Résumé des Etudes de Cas sur les Associations dans le Secteur de la Pêche Artisanale: par B. Horemans	4
● Section 2:	9
2.1 L'Association de Développement du Village de Tombo (Société à Responsabilité Limitée): par Claus M. Wagner	10
2.2 Création d'une Organisation de Pêcheurs dans la Région de Shenge (Sierra Léone) Grâce à l'Assistance du Projet de Développement Intégré des Pêches: par M. Islam et I.K. Koroma	24
2.3 Etude de Cas sur les Organisations des Pêcheurs à Kaback: par Aboubacar Oularé et Fodé Aly Camara	35
2.4 La Société Promo-pêche et l'Organisation des Pêcheurs dans la Pêche Artisanale du Gabon: par J.F. Renaud et D. David.	41
2.5 Les Groupements d'Intérêt Economique (GIE) de Pêcheurs au Sénégal: Bilan-Diagnostic: par M. Kebe et A. Samba	46
2.6 Les Groupements Révolutionnaires à Vocation Cooperative (GRVC) de Roberty et de Ewé-Condji Grand-Popo Bénin: par Lassissi Akambi	63
2.7 Comités Villageois de Développement et Comités de Gestion des Centres de Pêche dans les Centres Communautaires de Pêche en Gambie: par M. N'jie	79
2.8 Comités pour le Développement du Débarcadère de Conakry: L'Equipement Urbain des Comités Villageois de Développement: par J.P. Johnson	90
● Section 3: <u>Annexes</u>	98
1. Ordre du Jour	99
2. Liste des Participants.	100

SECTION 1

RESUME DES DISCUSSIONS ET DES RECOMMANDATIONS

1. Sept études de cas concernant les organisations de pêcheurs ont été présentées. Elles concernaient les Groupements Révolutionnaires à Vocation Coopérative (GRVC) au Bénin, les Groupements d'Intérêt Economique (GIE) au Sénégal, les associations de développement communautaire de Shenge et Tombo en Sierra Léone, de Kaback en Guinée et celles de Gambie, ainsi que la société Promo-Pêche au Gabon.
2. Suite à la présentation de ces documents que les participants ont jugé de grande qualité et sur la base desquels des facteurs spécifiques expliquant le succès ou l'échec d'associations de pêcheurs ont été esquissés, le Secrétariat a brièvement présenté les traits marquants des études de cas sur les associations dans le secteur de la pêche artisanale et a invité l'expert principal du DIPA en planification de projet et en vulgarisation à décrire les "comités des utilisateurs des débarcadères" qui ont été récemment créés à Conakry en Guinée.
3. Il a été noté que bien souvent dans le passé les associations de pêcheurs ont été créées pour bénéficier de certains avantages fournis par l'Etat ou un projet. Une fois cette assistance extérieure terminée ces associations ont disparu plus ou moins rapidement.
4. Les participants ont estimé que le regroupement des pêcheurs dans le secteur artisanal est un phénomène naturel et souhaitable. En effet, la société est structurée par diverses formes organisationnelles. La forme la plus appropriée que devraient revêtir ces associations est une autre question.
5. Les participants ont noté le fait que certaines associations de développement communautaires facturent leurs services aux bénéficiaires et pratiquent également dans certains cas la surfacturation du matériel de pêche pour financer des micro-projets dans l'intérêt de la communauté.
6. Les participants ont observé que le problème du crédit est étroitement lié à l'existence des groupements. Ils ont constaté que le taux de remboursement est rarement lié à l'appartenance professionnelle ou à l'origine ethnique de l'emprunteur. Ils ont aussi noté que lorsque le crédit est fourni par le secteur privé des études de rentabilité adéquates sont entreprises.
7. Les structures de développement communautaire mises en place dans certaines régions ont semblé lourdes à certains participants. Ils se sont interrogé sur leur justification. Il a été répondu à cela que la réalité de ces communautés est complexe et que ces associations cherchent à prendre en compte toutes les composantes de ces sociétés.
8. Les participants ont, de plus, identifié certaines raisons des échecs passés d'associations de pêcheurs, notamment:
 - a) le fait qu'elles aient été plus ou moins créées par l'Etat;

- b) l'absence de base économique, ou l'incapacité à aborder ou à répondre aux besoins de leurs membres;
- c) la multiplicité des fonctions que ces associations sont censées assurer (l'accès au crédit, la garantie solidaire des membres, la distribution des intrants ou encore la commercialisation du poisson) en opposition à la situation qui existe par exemple en Europe où les coopératives n'assument généralement qu'une seule de ces fonctions;
- d) le manque de planification en matière de finances et d'activités opérationnelles, ainsi que l'absence de mesures de suivi effectives; et
- e) des programmes d'apprentissage inadéquats en matière de gestion et un manque de formation à la compréhension mutuelle des membres et au renforcement de la cohésion du groupe.

9. Les participants ont exprimé leur préoccupation en ce qui concerne le statut, les droits et les devoirs des pêcheurs migrants dans leur pays d'accueil.

10. Les participants ont remarqué également que la tendance est au désengagement de l'Etat et à la libéralisation de l'économie dans la plupart des pays. Ils ont cependant tenu à noter que certaines des responsabilités de l'Etat en matière de développement ne peuvent pas être abandonnées ou déléguées à d'autres personnes ou institutions. Ainsi, par exemple, que l'Etat ne doit pas imposer une forme d'association est dorénavant admis, mais cela ne veut pas dire qu'il n'a pas un rôle indirect de soutien à jouer dans le fonctionnement de ces associations.

11. Sur la base de ces observations, les participants ont recommandé que:

- a) quelque soit la forme prise par le groupement, l'adhésion soit volontaire;
- b) les organisations de pêcheurs essayent de répondre à des besoins communs à leurs membres si elles veulent avoir une chance de succès;
- c) les objectifs des associations soient limités à un ou deux au maximum, pour limiter le risque d'échec;
- d) l'existence de nombreux pêcheurs migrants dans la sous-région soit prise en compte et qu'une attention adéquate leur soit accordée;
- e) la formation des groupements de pêcheurs soit adaptée à la spécificité et aux conditions particulières de chaque communauté.

12. Une visite de terrain a été organisée au Centre Communautaire de Pêche de Tanji. Les participants ont exprimé leur satisfaction à propos de cette opportunité qui leur a été donnée pour échanger leurs expériences et améliorer leur connaissance du secteur de la pêche artisanale en Gambie.

RESUME DES ETUDES DE CAS PORTANT SUR LES ASSOCIATIONS DANS LE SECTEUR DE LA PECHE ARTISANALE

Par

B. Horemans

Socio-Economiste, DIPA

Les huit associations sur lesquelles portent les études de cas présentées ici peuvent être classées *grosso modo* en trois catégories:

- les "associations de pêcheurs" au sens strict, c'est-à-dire celles dont les membres sont uniquement des armateurs ou des pêcheurs, il s'agit des Groupements Révolutionnaires à Vocation Coopérative (GRVC) au Bénin ou encore les Groupements d'Intérêt Economique (GIE) au Sénégal;
- les "associations communautaires" dont les membres appartiennent aux différents groupes socio-professionnels composant la communauté, ce sont les associations de Shenge et Tombo en Sierra Léone, celle de Kaback en Guinée et celles de Gambie;
- les "entreprises privées", telle que Promo-Pêche au Gabon.

Différents critères ont été choisis afin de déterminer les caractéristiques propres à chacune de ces formations socio-économiques. Ces critères sont:

- a. la taille de l'organisation mesurée par le nombre de membres;
- b. les zones d'intervention de l'organisation;
- c. les apports personnels des membres;
- d. l'existence d'un Fonds de développement autogéré;
- e. le degré de proximité par rapport au marché principal;
- f. l'assistance antérieure dans la zone concernée;
- g. le PNB par habitant; et
- h. la convertibilité de la monnaie nationale.

Le choix de ces critères est relativement arbitraire mais il est essentiellement fonction des informations contenues dans les études de cas. On peut regrouper ces critères en trois catégories: les indicateurs liés aux caractéristiques institutionnelles des organisations (a, b, c, d); les indicateurs "régionaux" (e, f) et les indicateurs macro-économiques (g, h).

Les Tableaux 1 et 2 résument l'état des indicateurs pour chacune des "associations".

En regroupant les différentes associations comme proposé au début du document, on peut plus aisément déterminer les caractéristiques propres à chacune de ces formations socio-économiques. Le Tableau 3 présente ces résultats.

La lecture des études de cas présentées tend à indiquer assez clairement que deux stratégies de développement sont à l'oeuvre:

- une qui vise avant tout, et exclusivement, à résoudre les problèmes d'approvisionnement en intrants et parfois ceux de l'écoulement de la production, que ce soit par l'intermédiaire de groupements de type coopératif ou de sociétés privées;
- l'autre qui cherche à résoudre les problèmes de développement de l'ensemble de la communauté concernée, les problèmes relatifs à la pêche étant parmi les plus importants dans la mesure où le développement économique de ces communautés dépend essentiellement de cette activité.

Historiquement, on peut dire tout d'abord que ces deux stratégies se sont succédées dans le temps et ont été introduites dans des contextes socio-économiques particuliers. En effet, aux stratégies "classiques" de développement de la pêche artisanale ont succédé dans les années 80 des stratégies de développement communautaires. Il apparaît cependant que celles-ci n'ont pas été mises en oeuvre indifféremment dans tous les pays de la région. De plus, dans les pays où elles ont été appliquées, c'est généralement dans certaines régions bien déterminées. Ces régions se caractérisent par l'absence d'assistance extérieure dans le passé, l'éloignement par rapport aux grands centres urbains, l'absence d'infrastructures, leur forte dépendance des activités de la pêche, mais aussi une certaine "homogénéité". On note également que c'est dans les pays à très faible revenu, tel que mesuré par le PNB par habitant¹, que l'approche de développement intégré est mise en oeuvre.

Cette stratégie vise à la fois à tenter d'assurer un développement autogéré par des populations pour lesquelles les capacités de l'Etat - tant humaine, que technique et financière - sont quasi inexistantes; mais également à limiter l'exode rural vers les grands centres urbains en offrant une plus grande attention à ces communautés, ce que nous pourrions appeler une "politique d'aménagement du territoire".

Cette combinaison d'une politique de développement communautaire et d'une politique d'aménagement du territoire est peut-être une caractéristique essentielle des actions entreprises à Shenge, Tombo et Kaback. L'autre particularité fondamentale de ces associations de développement est leur composante "développement institutionnel" par la création et la gestion de nouvelles structures communautaires. Cet élément est souvent considéré comme une garantie pour la durabilité des activités entreprises.

Une autre pratique du développement qui a longtemps prévalu dans la région est celle d'un dirigisme politique mais aussi économique. Cette pratique n'avait pas épargné le secteur de la pêche. En témoigne la création de nombreuses coopératives, mais aussi de sociétés d'Etat pour l'approvisionnement en intrants ou pour la commercialisation des produits de la pêche pour ne parler que de la pêche artisanale. Cette conception est aujourd'hui largement abandonnée. Peu de coopératives y ont survécu et les mesures d'austérité mises en place vers le milieu des années 80 ont été fatales à la plupart de ces sociétés qui n'avaient jamais été en mesure de démontrer leur rentabilité.

¹ Cette mesure moyenne ne prend pas en compte le fait que les habitants des zones rurales disposent généralement d'un revenu bien inférieur à la moyenne nationale.

Il est important dans ces circonstances de pouvoir définir assez clairement les responsabilités de l'Etat dans le développement général du pays. Ceci d'autant plus que le risque aujourd'hui est réel qu'à une période de "Tout Etat" ne succède, dans un contexte de programmes d'ajustement structurel, une période de "Pas d'Etat". C'est dans ce contexte que l'on voit apparaître dans des pays aussi différents que la Gabon et la Guinée Bissau des opérateurs privés qui assurent les fonctions autrefois imparties à des sociétés parastatales.

En conclusion, on peut dire qu'il n'existe pas un modèle de développement unique des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest. Différentes approches ont été mises en oeuvre dans le temps et dans l'espace. Cependant, il semble bien qu'aujourd'hui l'approche de développement intégré impliquant d'une manière ou d'une autre les bénéficiaires dans le processus de décision est aujourd'hui largement acceptée tant par les gouvernements de la région que par les principaux bailleurs de fonds.

Tableau 1. Caractéristiques institutionnelles des Associations.

	Statut	Membres	Zones d'intervention	Apports des membres	Fonds de développement
Shenge (Sierra Léone)	Coopérative	700	Crédit pour équipement de pêche. transformation et commercialisation: approvisionnement en fuel et biens de consommations: vente du poisson: "mini-projets"	surfacturation des intrants de pêche: épargne: paiement des services	oui
Tombo (Sierra Léone)	Association de développement du Village de Tombo	870	Entretien. développement et gestion des infrastructures communautaires: centre de santé. école, marché. débarcadère: "mini-projets"	surfacturation des intrants de pêche (fini): paiement des services	oui
Kaback (Guinée)	Conseil Villageois de Développement	étendu	Crédit pour équipement de pêche. transformation et commercialisation: "mini-projets"	surfacturation des intrants de pêche: paiement des services	oui
Owendo (Gabon)	Société à Responsabilité Limitée (SARL)		achat/vente. exportations. crédit, gestion de pirogues		non
Groupements d'intérêt économique (GIE) (Sénégal)	Groupements d'intérêt économique	+/- 20	crédit pour équipement de pêche	nul	non
Roberty (Bénin)	Groupement Révolutionnaire à Vocation Coopérative	15	crédit pour équipement de pêche	nul	non
Ewe-Condji (Bénin)	Groupement Révolutionnaire à Vocation Coopérative	15	crédit pour équipement de pêche	nul	non
(Gambie)	Comités de Développement Villageois	étendu	crédit pour équipement de pêche: entretien. développement et gestion des infrastructures communautaires.	épargne: paiement des services	oui

Tableau 2. Caractéristiques régionales et macro-économiques.

	Assistance antérieure	Proximité du marché	PNB par habitant (en US\$)	Devise convertible
Shenge (Sierra Leone)	non	non	250	non
Tombo (Sierra Leone)	non	non	250	non
Kaback (Guinée)	non	non	350	non
Owendo (Gabon)	oui	oui	3.000	oui
Groupements d'intérêt économique (GIE) (Sénégal)	oui	oui	650	oui
Roberty (Bénin)	oui	oui	450	oui
Ewe-Condji (Bénin)	oui	oui	450	oui
(Gambie)	oui	oui	300	non

Tableau 3. Comparaison des trois types d'associations selon les différents critères.

	Associations de pêcheurs	Groupements communautaires	Entreprises privées
Membres	10 - 30	> 100	-
Zones d'intervention	Crédit pour équipement de pêche	Crédit pour équipement de pêche, transformation et commercialisation; développement, entretien et gestion des infrastructures communautaires	Crédit pour équipement de pêche; achat/vente du poisson
Apports des membres	non	surfacturation des intrants; paiement pour l'utilisation des infrastructures	-
Fonds de développement	non	oui	non
Assistance antérieure	oui	non	oui
Proximité du marché	oui	non	oui
PNB par habitant	450 - 650	250 - 350	3.000 ¹
Devise forte	oui	non	oui

¹ Le cas de l'entreprise privée de Caheu en Guinée Bissau (PNB moyen: 150 US\$ non couverte par la présente série d'études de cas, tend à relativiser l'intérêt de ce critère. On notera cependant que dans les deux cas ces sociétés ont été créées à la suite de projets d'assistance financés par la CCE.

SECTION 2

Etudes de cas

L'ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT DU VILLAGE DE TOMBO (SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE).

Par

Claus M. Wagner

PROJET DE PECHE PILOTE DE TOMBO (GTZ/MARNF), FREETOWN, SIERRA LEONE

1. Cadre national

En Sierra Léone, le secteur de la pêche nationale est sous la tutelle formelle du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et des Pêches (MARNP). La direction des Pêches du MARNP s'occupe à la fois de la pêche industrielle, activité exercée principalement par des sociétés étrangères autorisées, et de la pêche artisanale qui a un apport majoritaire dans l'approvisionnement local en produits de pêche (90%).

Jusqu'à présent, le gouvernement n'a pas défini une politique sectorielle consistante à cause de l'ensemble des problèmes politiques, il n'y a pas non plus de programme d'appui cohérent du gouvernement au sous-secteur de la pêche artisanale.

La seule contribution véritable à la durabilité et au développement du sous-secteur de la pêche artisanale a été apportée par des projets de développement bilatéraux et multilatéraux (FAO, CEE, GTZ, Plan International) qui, dans le passé et jusqu'à présent, ont apporté une assistance technique sous forme de développement de technologie, de transfert de savoir-faire, de formation de la main d'oeuvre, et d'approvisionnement en matériel en grande quantité. Puisque la plupart des activités de la pêche artisanale dépendent fortement des matériels importés (filets, moteurs, pièces de rechange, carburant), la faiblesse des institutions financières nationales a un impact direct sur la viabilité du sous-secteur de la pêche. Il est donc primordial pour la pêche artisanale que les pêcheurs engagés dans la production s'organisent de manière à être reconnus par le gouvernement et qu'ils mettent en place leurs propres méthodes et procédures devant garantir des conditions favorables à leurs activités.

2. Cadre local

Tombo est une région côtière située près du prolongement méridional de la péninsule de Freetown sur le rivage nord de la baie de Yawri.

Tombo était à l'origine un village tribal de pêcheurs Sherbro et de colons Krio (depuis 1840). Puis il est devenu au fil des ans un endroit d'une forte immigration, accueillant des gens pratiquement de tous les groupes ethniques de la Sierra Léone.

Par conséquent sa population s'est accrue - notamment en raison de l'immigration massive des pêcheurs Temné - et est passée de 368 habitants en 1931 à 6.525 habitants en

1981. Les principales raisons de cette forte affluence sont l'existence de riches zones de pêche, une attitude non discriminatoire des autochtones envers les pêcheurs immigrés, ainsi que l'amélioration considérable de la technique de pêche par l'introduction de "bateaux ghanéens" construits en planche.

Depuis 1980, la présence du Projet Pilote de Pêche de Tombo (PPPT) a été un facteur important d'attraction de pêcheurs immigrés en raison de l'introduction de matériel de pêche perfectionné, de l'assistance technique et de l'approvisionnement ininterrompu d'intrants à bas prix.

Selon un recensement effectué en 1989, Tombo avait une population de 8.295 habitants. Aujourd'hui cette population est estimée entre 12.000 et 15.000 habitants. Le processus de transformation socio-économique qui a accompagné cette croissance de la population a relégué au second plan la société traditionnelle de subsistance pour faire place à une économie semi-industrielle complexe basée sur la commercialisation et une division du travail très poussée.

Actuellement, Tombo dispose d'une flottille de pêche composée de 67 bateaux ghanéens (avec des moteurs à essence de 40 chevaux) pour la pêche au hareng et à l'ethmalose (bonga) avec des filets maillants à anneaux montés sur corde basse, 33 pirogues (dont 6 motorisées) pour la pêche de petits poissons pélagiques à l'aide des filets dérivants et de filets de fonds calés. La capture annuelle déchargée à Tombo est passée de moins de 2.000 tonnes en 1980 à 13.000 tonnes environ en 1991, ce qui représente plus de 25% de la capture artisanale nationale enregistrée.

La plupart des produits de la pêche sont traités à Tombo et envoyés sur les marchés régionaux et même au delà jusqu'en République de Guinée. Le traitement consiste en fumage à sec par les femmes des familles qui possèdent et utilisent 284 fours "bandas" qui sont pour la plupart, du genre hybride amélioré.

Il y a beaucoup de stations d'essence, de mécaniciens de moteurs hors-bords, d'articles de consommation et de loisirs. Cependant, le cadre socio-économique tout entier demeure avant tout mono-sectoriel, dépendant ainsi fortement de l'industrie de la pêche locale.

3. Historique de l'organisation

La spectaculaire croissance économique de Tombo n'a pas été suivie du même développement pour ce qui est de l'infrastructure sociale.

Le manque d'eau potable et d'installations sanitaires a atteint la côte d'alerte en 1977 avec le déclenchement d'une épidémie de choléra qui a coûté la vie à des centaines de gens.

Avec le démarrage du PPPT/GTZ, c'était la première fois que de manière systématique et stratégique l'insuffisance d'infrastructures qui était apparue suite à l'explosion démographique était prise en compte.

Dans les années qui ont suivi, le projet a mis en place une infrastructure de base dans le domaine de la santé et de l'hygiène publique selon le calendrier suivant:

- 1980 - Affectation d'un inspecteur de santé à Tombo à la demande du projet.
- 1980-1983 Construction d'un barrage et d'une canalisation d'approvisionnement en eau pour le village.
- 1981 - Construction de latrines publiques (conjointement avec la CEE).
- 1982 - Programme d'enlèvement des déchets.
- 1985 - Construction du centre de santé du village (avec la participation de la communauté).

Au cours de la mise en place de l'infrastructure de base, il est apparu que prendre en compte l'insuffisance d'infrastructures de la communauté ne pouvait pas signifier s'occuper uniquement de l'infrastructure de santé publique, mais qu'il fallait également prendre en considération l'ensemble des besoins de la communauté et initier des structures et procédures appropriées d'entretien et de gestion.

Avec la forte croissance de la population, les structures administratives de Tombo étaient également devenues inadéquates. Le chef du village et le comité du village qui représentent les institutions administratives et politiques selon le système colonial britannique d'administration publique encore en vigueur dans la péninsule de Freetown, n'étaient pas du tout préparés à contrôler et à maîtriser une population aussi dense que celle de Tombo. De plus, avec l'élimination progressive des responsabilités et services du gouvernement en raison de la situation économique désastreuse du pays, Tombo était pratiquement livrée à elle-même pour faire face à la situation.

Les vieux de Tombo, dans une tentative pour assurer la direction de cette population devenue presque incontrôlable, ont formé un Comité Villageois comprenant les vieux de tous les principaux groupes ethniques résidents. C'était certainement grâce à cette initiative que le conflit inter-ethnique a été prévenu et que la paix sociale a été maintenue.

Finalement, avec les engagements pris par le PPPT pour développer les infrastructures communales, une section pour le développement communautaire a été créée en 1985 dans le projet, en vue d'incorporer le renforcement des institutions communales comme une mesure de soutien dans l'approche globale du projet.

Sur l'initiative du projet, une société coopérative des propriétaires de bateaux a été créée en tant qu'organisation des bénéficiaires de l'assistance du projet tels que l'approvisionnement de matériels de pêche à bas prix. Grâce à une surtaxe volontaire de 10% sur la valeur marchande du matériel de pêche vendu à ce groupe, il a été créé un fonds considéré comme une contribution de la commune pour appuyer les projets de développement d'infrastructures.

Les fonctions du comité du village conçu au départ comme un organe quasi-politique de contrôle de conflit social, ont été redéfinies et le comité est devenu le Conseil de Développement Villageois (CDV). Il s'occupe de l'administration des questions de développement et de maintenance en l'absence de responsabilité gouvernementale.

Des ateliers de formation des dirigeants ont été organisés pour changer leur comportement vers un dévouement et une responsabilité plus communautaire, et aussi pour développer les compétences de base en matière d'administration et de prise de décision démocratique.

4. Croissance et développement de l'organisation

Au bout de cinq années (1985-1990) de travaux à but communautaire par le CDV sous la direction et le financement appréciable du PPPT, Tombo est devenu, par rapport au niveau général national, une localité dotée d'infrastructures régulièrement entretenues, localité dont le développement communal s'améliore.

Bien que la demande en infrastructures sociales soit loin d'être satisfaite, le développement communautaire de Tombo aujourd'hui, comparé à ce qu'il était avant le début du projet PPPT, a atteint un niveau d'infrastructure qui permet de fournir à la population actuelle les services sociaux de base:

- le centre de santé s'occupe des malades du village et assure des services ambulants réguliers;
- il assure les vaccinations nécessaires en collaboration avec le Ministère de la Santé;
- il assure un service régulier d'approvisionnement de la plupart des médicaments importants et d'autres matériels médicaux;
- il mène des campagnes d'information sur la santé conjointement avec l'inspecteur local de santé et d'autres sponsors;
- il étend ses soins médicaux aux villages voisins. Le personnel du centre de santé se compose d'un pharmacien-panseur, d'une infirmière et d'une sage femme. Le centre gère un fonds de renouvellement de médicaments.

Aménagement Sanitaire: un inspecteur de santé du Ministère de la Santé (MS) a été affecté à Tombo sur la demande du PPPT en 1980. Grâce à cette affectation et à l'assistance du PPPT/CEE, du Plan International et de l'OMS, les conditions sanitaires ont été considérablement améliorées au fil des années, même si le problème de santé est loin d'être résolu:

- environ 120 toilettes publiques ont été construites;
- un système de contrôle des évacuations et d'écoulement d'eau a été introduit;

- des sites d'ordures ont été identifiés et les dépôts sauvages de déchets sont contrôlés;
- le niveau d'hygiène des aliments vendus et la salubrité des lieux de vente sont contrôlés;
- des informations sur l'éducation sanitaire et la protection de l'environnement sont données à la communauté.

Le système d'eau alimente 68 robinets (dont la plupart sont des propriétés privées) en eau potable. Ceci a été entretenu avec l'aide d'un plombier affecté par le Ministère de tutelle et du matériel fourni par le PPPT.

La résidence du personnel a été construite par le PPPT. C'est là que logent les 4 employés du Ministère de la Santé.

Dans le bâtiment administratif on trouve la section "développement communautaire", le bureau de l'inspecteur de santé, le CDV ainsi que trois autres salles réservées à d'autres institutions communautaires, et une salle de réunion pour la communauté. Le Centre de Santé et le bâtiment administratif ont été tous deux dotés d'un système électrique à énergie solaire.

L'école de Tombo qui, au départ n'avait qu'une seule salle de classe, a bénéficié de la construction d'un bâtiment supplémentaire comportant deux salles de classe, une salle des professeurs et un bureau pour le directeur (contribution du Plan International et du PPPT en 1987/88).

Un hall communautaire a été construit par le PPPT grâce à l'appui financier du CDV en 1988/89. En tant que bâtiment à usage multiple, le hall est en train d'être aménagé pour les réunions en général, pour servir de classes supplémentaires et pour abriter les récréations commerciales pendant les week-ends et les jours de fêtes légales.

Au cours de ce processus de développement de l'infrastructure, la stratégie du projet a été axée sur l'organisation et la formation des villageois pour pouvoir accomplir les tâches nécessaires d'administration et de prise de décision, et également pour pouvoir mobiliser la communauté pour des tâches de développement et de maintenance sur la base de l'auto-assistance.

Il faut noter que le succès dans le soutien apporté par la commune toute entière, que ce soit sur le plan financier ou sur celui de la contribution en main d'oeuvre, s'est avéré assez éloigné. De plus, la légitimité et les aptitudes du CDV en tant que groupe bénévole et informel de vieux et de leaders d'opinion, initié plus ou moins par le projet furent mises en cause. Sa durabilité devint incertaine après la fin du PPPT prévue pour mi-1993.

D'autre part, sous la direction du gouvernement allemand, les activités de vente au détail de moteurs de pêche du projet ont dû être interrompues au profit de l'introduction de nouvelles approches plus orientées vers le marché et qui n'entravent pas le programme d'ajustement structurel en cours en Sierra Leone. Il en résulte que non seulement les bas prix

ne pouvaient plus continuer à être pratiqués pour les moteurs de pêche mais aussi que le plan de paiement de 10% sur les ventes (fonds de contribution sociale) qui est la principale source de financement du CDV allait disparaître.

Dans ces conditions de faiblesse organisationnelle du CDV, de domination antérieure de la section développement communautaire/PPPT dans les activités communales et de ressources de financement éloignées, l'organisation de développement villageois de Tombo devait subir un changement et un ajustement qui feraient d'elle une organisation villageoise durable, capable d'assurer l'administration, la maintenance et le développement des affaires de la communauté. Ce faisant, la non-interférence avec les tâches d'administration publique définies par le gouvernement doit être respectée. L'organisation doit pouvoir bénéficier également du soutien de tous les groupes concernés de la communauté.

5. Situation présente de l'organisation

Après un temps considérable d'exploration et de préparation, l'Association de Développement du Village de Tombo (ADVT) a été finalement enregistrée en Juin 1991 en tant que société à responsabilité limitée sous caution.

L'Association se présente comme suit:

- l'ADVT est une organisation non-gouvernementale à but non lucratif;
- l'ADVT est régulièrement enregistrée dans le cadre de la Loi sur les Sociétés, Chap 249, et remplit toutes les conditions légales d'organisation et de comptabilité définies dans le Mémoire et les Articles de l'Association;
- l'ADVT a pour objectif d'assurer la maintenance et le développement des infrastructures communales de Tombo telles que les installations scolaires et sanitaires, les routes et les marchés, l'approvisionnement en eau et le hall communautaire;
- l'ADVT compte actuellement 848 membres comprenant des résidents de Tombo de tous les secteurs, des groupes ethniques et professionnels de la communauté de Tombo;
- l'ADVT est représentée par un conseil de 25 membres élus avec à sa tête un Président, un Vice-Président et un Trésorier;
- les affaires quotidiennes d'administration, le développement de la conscience communautaire, et l'exécution du projet sont assurés par un directeur et un secrétaire employés à plein temps conjointement avec des comités composés de membres ordinaires de l'ADVT ayant une expérience professionnelle;
- la seule source de revenu de l'ADVT est ce qu'elle perçoit pour ses services; par conséquent l'ADVT doit, de temps en temps, rechercher le soutien financier

nécessaire à l'exécution des principaux projets et des micro-projets sur une base d'auto-assistance;

- les contributions des individus membres ou non-membres aux projets auto-assistés par l'organisation sont toujours les bienvenues et des compte-rendus stricts en sont faits.

Exécution du projet 1991/92.

- Construction d'un site pour les réparations en mer (avec l'assistance du PPPT);
- élévation du quai, première phase (avec l'assistance du PPPT);
- entretien des routes internes (avec l'assistance du PPPT);
- réhabilitation du vieux bâtiment de l'école primaire (avec l'assistance du PPPT);
- réhabilitation de la route Waterloo-Tombo (avec l'assistance du PPPT);
- tracé du terrain de football de Tombo (par l'Association de Développement Villageois);
- réinstallation du marché;
- atelier pour les accoucheurs traditionnels (MS);
- cours d'alphabétisation pour adultes (Plan International);
- camp de santé de 4 semaines (Association du chantier de travail bénévole de la Sierra Léone).

Avant l'enregistrement officiel de l'Association, il a été organisé, pendant une période de plus de trois mois à l'intention de la communauté, plusieurs ateliers et campagnes d'information sur les objets et les conditions légales de l'Association. A cet effet, un avocat local a été engagé qui, plus tard, a supervisé les procédures d'élection. Il a été retenu ensuite comme le conseiller juridique de l'Association.

Juste après l'enregistrement de l'Association, le CDV a été dissout et un conseil intérimaire chargé d'informer davantage la population sur la nature de l'Association, de battre campagne pour l'adhésion de nouveaux membres et de préparer la première élection des membres du conseil de l'ADVT a été mis en place.

Après l'installation du Conseil de l'ADVT, les tâches les plus urgentes étaient d'engager un directeur compétent pour s'occuper des opérations quotidiennes, concevoir et mettre en oeuvre une structure organisationnelle et des procédures d'administration, ce qui n'était pas prescrit dans les documents légaux. Voici la structure organisationnelle qui a été adoptée par l'ADVT.

**ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT DU VILLAGE DE
TOMBO, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE (ADVT)**

LES MEMBRES DE L'ADVT élisent le Conseil d'Administration Président	
Trésorier	Vice Président
22 Membres du Conseil	
élus	

Emploie

DIRECTION DE L'ADVT DIRECTEUR	
COMPTABLE	SECRETARE/CAISSIER

Dirige

LES COMITES DE
L'ADVT

SANTE ET AMENAGE- MENTS SANI- TAIRES	TECHNIQUE	FINANCE	EDUCATION CULTURE	CONSCIENCE PUBLIQUE
CLINIQUE	SYSTEME D'APPROVI- SIONNEMEN T EN EAU	BUDGET FINANCE	ECOLE NAU- TAIRE ALPHABETI- SATION	HALL COM- MUNAUTAIRE
BROYEUR D'ORDURES	QUAI	PLANIFI. PROJETS)	SPORT (TERRAIN)	DONATEUR + SPONSOR RELATIONS
TOILETTES	MARCHE		THEATRE	
SYSTEME D'EGOUTS	ROUTES		DANSE	
			CHOEUR	

(Installé par le Conseil)

L'organigramme présente quatre niveaux.

Les Membres

Contrairement à ce qui se passe avec les sociétés coopératives, l'adhésion à l'association n'est pas limitée à certains groupes professionnels ou d'intérêt, mais elle est plutôt ouverte à tous les habitants du village quels que soient leurs professions, leurs groupes ethniques ou leurs religions.

Ainsi, peut-être membre, toute personne âgée de 18 ans et plus ayant résidé à Tombo pendant les trois dernières années sans interruption. L'adhésion doit être approuvée par le Conseil et doit être conforme aux prescriptions des articles de l'Association.

En dehors du droit d'inscription minimal, aucune autre cotisation d'adhésion n'est requise. Les membres prennent part aux assemblées générales annuelles, aux élections du Conseil (tous les trois ans) et sont tenus de participer aux activités de l'association. Ils peuvent être nommés membres de comité. Actuellement l'effectif de l'ADVT a atteint 870 membres.

Le Conseil d'administration

Le Conseil comprend les représentants élus des divers groupes de la communauté qui participent à la vie de l'Association. Les principaux groupes sont:

- les propriétaires de bateaux du Ghana
- les propriétaires de bateaux de Yelefu
- ceux qui traitent les poissons
- les commerçants
- les bûcherons
- la congrégation musulmane (Chef religieux)
- la congrégation chrétienne (Chef religieux)
- les femmes
- les jeunes
- les vieux
- les groupes ethniques
- les indigènes

Le conseil est l'organe suprême de l'Association en matière de prise de décision. Cependant ses fonctions sont limitées par celles du directeur (chargé de l'administration et de la supervision quotidienne de l'application des décisions du conseil d'administration ainsi que des politiques élaborées par l'ADVT) et celles des comités (définition et mise en oeuvre de politique).

Le trésorier est le seul signataire de l'Association (conjointement avec le directeur), tandis que le Président, lui, joue plutôt un rôle de représentant et de médiateur en tant que Président du Conseil.

Le Directeur/Comptable et le Secrétaire/Caissier qui sont employés à plein temps par l'Association ont un salaire et des avantages sociaux.

Le Directeur est chargé de l'administration quotidienne, de la mise en oeuvre des politiques telles qu'approuvées par le conseil, et de l'exécution des projets de développement et des plans de maintenance. Il signe avec le trésorier les documents relatifs aux fonds de l'Association. Il rend compte, en tant que comptable, de l'utilisation des fonds mais ne gère pas les liquidités.

Les Comités

Les comités ont été formés pour prêter main forte au directeur et au conseil.

Les membres des comités sont proposés par le directeur au conseil pour approbation. Cependant, le directeur peut rejeter les membres de comité recommandés par le conseil pour incompétence ou manque de dévouement vis-à-vis de l'Association.

Les membres de comité doivent être des techniciens. Par leur compétence et leur dévouement, ils contribuent à rationaliser le processus de prise de décision sur des sujets importants, à concevoir des politiques réalistes et appropriées, ils aident à l'exécution des projets, à la maintenance et au fonctionnement des installations communales.

Finance et Comptabilité

L'un des problèmes les plus cruciaux de l'Association de développement de Tombo est la disponibilité des ressources financières et la gestion adéquate des fonds en question.

L'expérience du passé prouve que:

- le développement communal dépend d'un financement continu. Dans une communauté d'économie monétarisée comme celle de Tombo, ce financement ne peut pas être remplacé par des provisions et souscriptions volontaires, que ce soit en argent liquide ou en main d'oeuvre, les souscriptions volontaires sont irrégulières et on ne peut pas les prévoir, ce qui ne garantit pas un fonctionnement permanent, ni une planification financière;
- une association comme l'ADVT doit se limiter au financement de ses frais de fonctionnement (salaires, avocat, bureau etc.). Ces fonds doivent être générés par l'utilisation des biens et installations de l'Association;
- tous autres frais tels que ceux de la maintenance des infrastructures communales et des projets de développement doivent être financés grâce aux fonds générés par les services rendus par diverses installations (hôpital, école, marché, etc.). Pour les investissements importants, il n'y a pas d'autre alternative que les souscriptions et l'aide extérieure (donateurs et sponsors). Il faut noter que les principaux investissements (écoles, routes, cliniques..) pèsent énormément sur une

organisation d'auto-assistance et créeraient le risque d'échec, ce qui généralement ébranle l'organisation. Les investissements majeurs sont véritablement les tâches du gouvernement et ne sauraient être remplacés par des efforts personnels - d'autant plus que les organisations d'auto-assistance n'ont pas reçu de mandat pour collecter des revenus.

Structure du budget de l'ADVT

Recettes

Intérêts générés par les fonds déposés

Frais de service:
Marché
Quai

Recette d'eau (faite sur le fonctionnement du système d'approvisionnement en eau dont l'ADVT a reçu mandat)

Reste de 10% contribution sociale (Coop)

Plan de location de moteur diesel hors-bord

Revenu des opérations commerciales du hall communautaire.

Dons et souscription.

Dépenses

Frais de fonctionnement (salaires, avocat, menues dépenses, voyages, manifestations sociales)

Frais de maintenance¹ marché
Nettoyage de quai

Maintenance de barrage, robinets d'eau.

Fonds de développement

Projets tels que proposés par les comités techniques et financiers et approuvés par le Conseil

¹ Le centre de santé du village gère ses propres fonds (provenant du fonds de roulement de médicaments) ce qui pourvoit aussi à la maintenance fondamentale.

L'école de Tombo construit actuellement un centre vidéo à des fins éducationnelles et de loisirs (comité d'éducation). Les fonds générés par cette activité et les contributions des Associations des parents d'élèves et des professeurs (APEP) serviront à l'entretien du bâtiment scolaire.

6. Evaluation de la mise en place de l'organisation

L'organigramme de l'ADVT a été conçu et taillé sur mesure pour répondre aux conditions spécifiques de Tombo. Ainsi, il est le reflet des besoins et expériences de la communauté.

Cependant, selon l'auteur, certains des principes qui sous-tendent les structures et procédures pourraient être appliqués ailleurs puisque les problèmes et contraintes qui se posent ne sont pas spécifiques à Tombo.

Prise de décision

La rationalisation de la prise de décision a été l'un des objectifs principaux de la mise en place de l'organisation. L'expérience dans la plupart des pays africains a révélé des abus quant à l'usage qui est fait de ces institutions. En effet, certains les utilisent comme instruments pour satisfaire leurs intérêts individuels ou ceux de groupes de dirigeants traditionnels élus ou qui se sont auto-proclamés élus. Ces abus ne peuvent pas être combattus par le simple remplacement des responsables mais plutôt par l'amélioration de la transparence, et la rationalité de la prise de décision. Par conséquent, les politiques et projets doivent être conçus et proposés par des spécialistes travaillant dans des comités sous la présidence du directeur plutôt que par un conseil composé de représentants élus de la communauté qui, il se pourrait, ne soient pas qualifiés pour porter des jugements de valeur sur des sujets tels que les dispositions techniques pour un système d'eau ou l'organisation d'une campagne d'information sur la santé.

En intégrant de plus en plus le savoir faire technique, on pourra exercer un effet de dissuasion sur les abus tels que la politisation et le détournement des fonds.

La gestion

Les organisations comme l'ADVT ont besoin d'avoir à leur tête une personne pour les diriger de façon continue et sur une base permanente. La gestion et l'administration complexe comme celle de Tombo ne peuvent pas être assurées par des membres non qualifiés et volontaires même s'ils sont dévoués. L'idée selon laquelle les organisations d'auto-assistance devront fonctionner sur la base de contributions volontaires du personnel, ne tient pas compte du fait que les gens utiles à la société sont souvent occupés à leurs propres affaires.

Pour diminuer le risque de nommer un directeur qui va se livrer à des pratiques frauduleuses, on peut prendre des précautions en fixant des critères de nomination:

le directeur ne doit pas être un indigène - par conséquent il ne sera pas soutenu en cas d'irrégularité;

- le directeur doit résider dans la région depuis longtemps -avoir une maison et être un homme d'affaires. Cette condition offre une garantie financière et aussi l'intéressé aura un intérêt personnel à développer l'environnement qui l'entoure;
- le directeur doit être suffisamment instruit - une formation spéciale en gestion devrait être assurée par un sponsor;
- le directeur ne doit avoir de querelles personnelles avec les leaders d'opinion/les vieux de la communauté. D'autre part, il ne doit pas avoir de penchant pour des groupes spécifiques de la communauté. Ainsi il peut être considéré comme neutre et peut même servir de médiateur en cas de conflit dans la communauté ou au niveau du Conseil.
- Bien qu'il soit le principal décideur en matière de mise en oeuvre et de gestion des affaires quotidiennes, ce n'est pas lui qui manipule l'argent de l'Association.

Comptabilité

Le modèle de comptabilité est imposé par les lois qui régissent les affaires financières de l'organisation (Acte d'enregistrement). A savoir, notamment, la tenue de documents comptables sur les recettes et dépenses, ainsi que sur toutes autres opérations financières (plan comptable), sans oublier l'audit annuel.

La comptabilité est aussi un sujet important qui requiert le soutien social de la communauté/des membres. Pour cette raison, la comptabilité extérieure doit être tenue correctement afin d'accroître la confiance et la coopération de la communauté. Il ne suffit donc pas d'avoir un système d'enregistrement méthodique, mais surtout d'être transparent quant à la destination des fonds. L'argent collecté pour la maintenance doit donc être utilisé strictement à cette fin seulement. Aucune communauté n'apprécierait que les droits de service soient utilisés pour payer les salaires du personnel de l'organisation au lieu d'être utilisés pour poursuivre et améliorer ces services.

7. Conclusions

L'expérience de l'organisation de développement de Tombo montre que l'approche par la base qui est généralement suggérée pour les organisations d'auto-assistance n'est pas toujours efficace. Face à l'immigration, à l'émergence des populations et aux nouvelles rationalités qui se développent, des mesures spécifiques de soutien doivent être prises pour donner une base plus solide à d'autres institutions à base communautaire et autonomes.

Dans le cas de Tombo nous pensons que les précédents changements intervenus dans la responsabilité qui était celle du village quant au développement communautaire et à la gestion indépendante de l'organisation ont coïncidé avec les changements observés au niveau de l'évolution de la population de Tombo. En effet, au cours des dernières années, on a noté une mobilité beaucoup plus faible (migration saisonnière). La flottille de pêche est restée au même niveau. Ces observations font penser que le village de Tombo pourrait maintenant

entrer dans une nouvelle phase où le niveau de population serait plus stable et où les mouvements migratoires massifs appartiendraient au passé. C'est seulement en tenant compte de ces données que ce qui a été accompli jusque là pourra être sauvé et qu'une direction autonome efficace pourra être maintenue.

En ce qui concerne le succès ou l'échec, seul l'avenir le dira.

CREATION D'UNE ORGANISATION DE PECHEURS DANS LA REGION DE SHENGE (SIERRA LEONE) GRACE A L'ASSISTANCE DU PROJET DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DES PECHEES

Par

Moinul Islam et

I.K. Koroma

Projet de Développement Intégré des Pêches - Shenge (SIERRA LEONE)

1. Introduction

La Sierra Léone est un pays côtier qui s'étend entre les latitudes 6°55 et 10 au nord et les longitudes 10 et 13°18 à l'ouest sur la côte sud-est de l'Afrique Occidentale. Le climat chaud (30°C) et humide (80-90%), caractérisé par une grande saison de pluies de mai à septembre et une saison sèche qui dure tout le reste de l'année.

La Sierra Léone a une bande côtière d'environ 350 km avec trois estuaires principaux: Scartcest au nord, la rivière Sierra Léone à l'ouest et Sherbro au sud.

Sa superficie est de 32.000 km² et les pays limitrophes sont le Libéria et la Guinée. La population de la Sierra Léone est estimée à 3,7 millions d'habitants répartis entre plusieurs groupes ethniques parmi lesquels les Temnes au nord, les Mendes au sud. Ce sont les deux groupes les plus importants puisqu'ils constituent environ 60% de la population totale.

1.1 Situation actuelle de la pêche

La pêche de la Sierra Léone peut être classée en trois secteurs:

- a. la pêche industrielle (ou les opérations de chalutiers commerciaux);
- b. la pêche continentale;
- c. la pêche artisanale (mer et eau douce).

Les ressources halieutiques marines représentent une biomasse de 1.000.000 de tonnes avec une capture maximale autorisée de 300.000 tonnes (Etude USSR/SL 1984).

Le sous-secteur de la pêche industrielle est dominé par des bateaux de pêche étrangers représentés à terre par ses compagnies et des agents locaux. La capture moyenne par an en mer, sur la période 1985-90, est de 170.397 tonnes métriques, exception faite des crevettes. La capture de cette dernière s'élève à 2.607 tonnes par an.

La pêche continentale a lieu généralement pendant la saison sèche lorsque les rivières sont basses et dans des zones où les poissons se retrouvent isolés dans les mares et les lacs. La capture de poissons pour ce qui concerne la pêche continentale, varie entre 11.000 et 16.000 tonnes l'an.

La pêche artisanale est composée de petites pêcheries côtières qu'on trouve essentiellement dans les villages situés le long de la côte. Une étude réalisée en 1972 indique que 554 sites de débarquement environ sont situés principalement au nord des îles Sherbro. Ils sont concentrés dans les quatre régions ci-après: Bullom Shore, la péninsule de Freetown, la péninsule de Shenge et les îles Turtle-Sherbro. La flottille de pêche, forte de 6.396 pirogues, comprend des pirogues monoxyles d'une place jusqu'à celles en planches de 12 places. Au nombre du matériel utilisé pour la pêche dans ce secteur figurent les hameçons, les lignes, les filets maillants à anneaux montés sur corde basse, les filets de fonds calés et filets dérivants, les éperviers et les sennes de plage. La capture totale moyenne dans le secteur artisanal est d'environ 46.142 tonnes (MANR, Division des pêches).

Le nombre de travailleurs employés dans le secteur de la pêche artisanale est estimé à environ 18.500 personnes (DR Domahina IMBO, 1990) dont 16.000 travaillent à plein temps. On estime à 50.000 le nombre de personnes impliquées à la fois dans les aspects primaire et secondaire de cette pêche, dont plus de la moitié sont des femmes.

1.2 Politique et appui du gouvernement dans le développement des pêcheries

Le gouvernement de la Sierra Léone poursuit, par l'entremise de la Direction des pêches au Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de la Forêt, une politique constructive de développement de la pêche, notamment celle artisanale. Les objectifs de cette politique sont la preuve du souci du Gouvernement et des efforts qu'il déploie en vue d'un accroissement matériel de la production nationale de poisson et des autres ressources aquatiques. Pour ce faire, il a été nécessaire de mettre en place des infrastructures un système de crédit des circuits de commercialisation et de distribution. Mais l'amélioration de l'efficacité de la pêche artisanale passe aussi par la promotion de la recherche et la formation.

Pour y parvenir, un certain nombre de projets ont été identifiés et mis en oeuvre afin de renforcer le développement de la pêche artisanale. Il s'agit, entre autres, des projets suivants:

- a. Projet pilote des pêcheries de Tombo financé par la GTZ dont les activités ont démarré en 1983.
- b. Le programme pour le développement de la pêche artisanales dans la région ouest/nord-ouest financées par la CE et le Programme de Développement Communautaire (AFCOD) commencé en 1989 mais précédé par le Projet Pilote exécuté en 1983 à Yeliboya.

- c. Le Projet de Développement Intégré des Pêches dans les zones rurales de pêche de la Région de Shenge, financé par le PNUD et exécuté par la FAO, dont la première phase a débuté en 1985 et la deuxième en 1991.

Tous ces projets ont une composante organisation des pêcheurs impliquant un processus de développement coopératif qui doit prendre la relève des activités du projet lorsqu'il n'y aura plus de financement extérieur.

2. **Création d'une institution coopérative dans le cadre du projet intégré FAO de développement des pêches dans la région de Shenge.**

Le Projet Intégré de Développement des pêches (SIL/89/007) a démarré ses activités au début de l'année 1985 et doit s'achever à la fin de 1994. Financé par la PNUD et le gouvernement de la Sierra Leone, il est mis en oeuvre par la FAO et le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de la Forêt.

Le projet fournit non seulement l'assistance technique nécessaire à l'amélioration de la pêche, à la transformation et la commercialisation de poisson, mais il fournit également des soins de santé publique et améliore les conditions sanitaires dans les campagnes. Le projet apporte aussi un appui à l'industrie de la pêche artisanale, en fournissant des intrants de pêche rares, des équipements et des crédits par le développement d'une organisation durable de pêcheurs dans la région.

2.1 Les conditions socio-économiques de la région de Shenge

Shenge se trouve dans la province sud du pays, dans la chefferie de Kargboro qui dépend du District de Moyamba. La région comprend 13 villages de pêcheurs situés tous dans la péninsule de Shenge.

La péninsule de Shenge, composée de grès rouge d'environ 6 mètres de haut, est en train d'être gagnée par la mer. Le fonds de la zone sud du littoral au nord de Shenge est vaseux et profond d'environ 2 mètres. La partie peu profonde située à l'ouest comprend des récifs, des roches et du sable. Les plages avoisinantes sont très sablonneuses et étroites. Elles servent au déchargement du poisson. Lorsque la marée est basse les parties sablonneuses s'étendent sur moins de 25m. Par contre lorsque la marée est haute elles sont presque toutes envahies.

Du point de vue géographique, Shenge se trouve isolée des autres parties du pays. La ville la plus proche et chef lieu de district (Moyamba), se trouve à environ 55 miles par une voie qui a été réhabilitée récemment par le Bureau International du Travail (BIT). Les autres voies de desserte qui relient différents villages de pêcheurs situés entre 2 et 17 miles de Shenge sont en très mauvais état. Le centre de commerce du poisson le plus proche est Tombo situé à environ 20 miles marin par la mer. Seuls quelques transporteurs privés font la navette (une fois par semaine) entre Shenge et la capitale Freetown, soit une distance de 175 miles.

Le siège de la chefferie se trouve dans le village de Shenge qui est doté d'une école secondaire, d'un cours primaire et d'un dispensaire. C'est également là que se trouve le bureau du Projet de pêche de la FAO.

La population de ces 13 villages de pêcheurs est de 8000 habitants composés de Temnes, de Sherbros et de Mendes. La pêche est l'activité économique principale et les activités de pêche artisanale dans la région sont dominées par les Temnes. Environ 11% de la population est instruite, c'est-à-dire peut parler et comprendre l'anglais. L'autre activité professionnelle est l'agriculture et environ 3 à 5% de la population totale s'adonne aux activités agricoles dans la région.

La flottille de pêche dans la région comprend 413 bateaux comprenant des pirogues ghanéennes et Yellefufu ainsi que des pirogues monoxyles. On trouve ici 1745 pêcheurs qui utilisent l'hameçon et la ligne, les filets de fonds calés et filets dérivants ainsi que les filets maillants à anneaux montés sur corde basse. La capture annuelle est d'environ 13.000 tonnes. Les espèces attrapées sont le "bonga" (70% de la capture totale), le "guangan", le poisson chat, le tennys, le maquereau, la carpe et la langouste.

D'habitude, les femmes dans les villages de pêcheurs s'occupent de la transformation et de la commercialisation. A Shenge il y a 1.410 transformatrices qui s'adonnent à ces activités. Environ 90% de la capture totale est transformée (fumée) et commercialisée. Les principaux acheteurs de ce poisson viennent des marchés de Moyamba (à 55 miles), Bo (124 miles) et Kenema (160 miles). Ils viennent à Shenge toutes les semaines.

Le volume de poisson capturé dépend des variations climatiques. L'effet de saisonnier dans la capture du poisson affecte son prix et par conséquent le revenu des pêcheurs. Les plus mauvais mois pour la communauté locale des pêcheurs sont juillet et août lorsque la capture de poisson ainsi que leur transformation et commercialisation sont sérieusement affectés par des pluies incessantes.

3. Création de la coopérative centrale de Shenge

Le mouvement coopératif dans la région de Shenge est une initiative du projet de Développement intégré des Pêches de la FAO/PNUD. Ainsi neuf coopératives furent organisées dans 13 villages de pêcheurs ce qui a donné naissance en décembre 1986 à une coopérative centrale: la Coopérative Centrale de Shenge.

Dans le processus qui a conduit à la création de la coopérative dans la région, les années 1985 à 1987 peuvent être considérées comme la période précédant la naissance de la coopérative. La plupart des tâches accomplies dans cette période étaient celles de la vulgarisation, de motivation et de mise sur pied d'une base institutionnelle pour la création d'une coopérative dans la région.

La mission assignée à la coopérative de Shenge était d'améliorer le bien-être de la communauté locale des pêcheurs en suscitant la propension à la coopération, par la mobilisation de crédit et d'autres ressources parmi ses membres. Le projet a encouragé la

coopération à grandir comme une organisation coopérative indépendante et viable afin qu'elle puisse assurer la durabilité de ses actions selon les besoins de la communauté dans l'avenir.

Les aspects développement et durabilité de la coopérative ont été perçus également comme des considérations importantes de manière à faire un usage judicieux des fonds d'assistance (Fonds de Développement en Capital) alloués pour consolider les efforts en faveur de la pêche artisanale dans la région.

A cet effet, nous pouvons noter que depuis 1988 à ce jour, des efforts considérables ont été faits dans les domaines du renforcement des institutions, de la constitution de capital, de la formation des membres, de l'octroi de crédit et de l'esprit d'entreprise. Des éléments qui ont amené à la fondation d'une organisation durable de pêcheurs dans la région.

Aujourd'hui, la coopérative centrale de Shenge a 10 coopératives villageoises de base dans 13 villages de pêche dans la région. Elle est dirigée par un conseil d'administration composé de représentants de la communauté de pêcheurs, ainsi que des représentants des ministères impliqués dans le processus de développement. La coopérative compte 700 membres: pêcheurs et transformatrices, ainsi que des membres d'autres professions.

3.1 Développement institutionnel

Les éléments prise en considération et sur lesquels l'accent a été mis dans le cadre du développement institutionnel de la coopérative sont: la qualité de membre, l'adhésion des membres à l'instruction, la formation en gestion et la constitution de capital. Pour encourager les nouveaux membres à adhérer, on les motivait avec des stimulants ensuite la coopérative centrale organisait des cours de formation intensifs. L'objectif était de renforcer la connaissance la compréhension des membres sur la nécessité, l'importance et les potentialités de cette organisation de pêcheurs dans la communauté locale. Le résultat était finalement une augmentation de la participation et des travaux de groupe dans les coopératives de base.

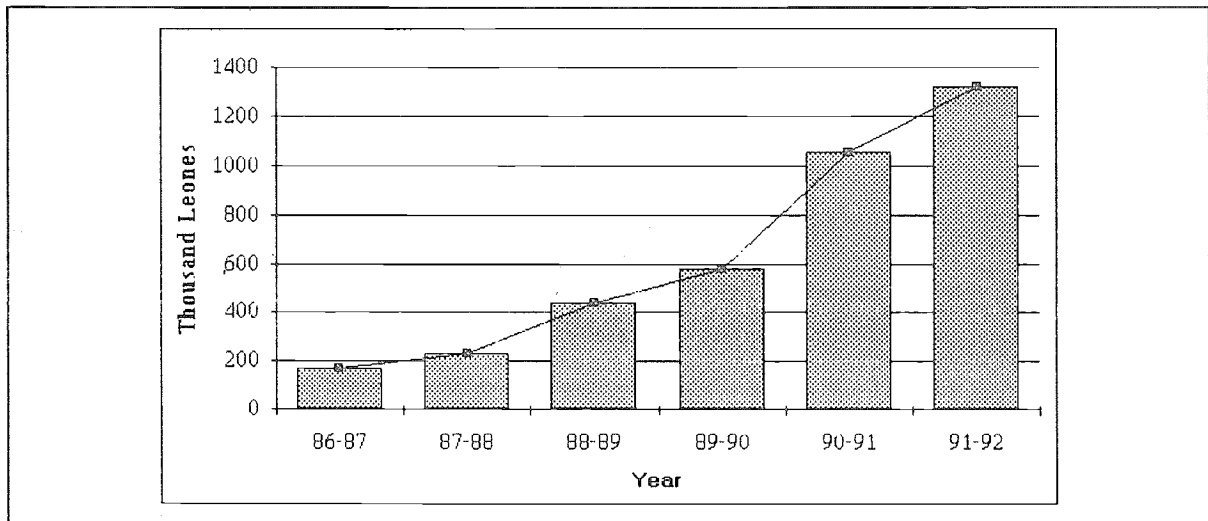
La formation en gestion était assurée par l'équipe technique à l'intention du personnel employé par la coopérative centrale depuis l'année budgétaire 1989 - 1990 pour gérer les opérations d'approvisionnement en intrants, les finances, les ventes et l'octroi de crédits de la coopérative.

Les responsables des coopératives de base recevaient eux aussi une formation initiale en gestion coopérative, comptabilité et crédit, afin d'être en mesure de gérer le fonctionnement des unités coopératives de base.

Pour ce qui concerne la constitution de capital, la coopérative centrale a mis l'accent sur la collecte des épargnes rurales (sous forme de parts) des membres grâce à un plan d'épargne incorporé dans le Plan de Développement Annuel de la coopérative. Cet effort a permis de mobiliser, chaque année, dans les villages de pêche une moyenne de 250.000 Léone d'épargnes rurales pour alimenter les caisses de la coopérative.

Au 30 juin 1992 le total des épargnes (montant des parts) de la coopérative s'élevait à 1.321.407 Léone. Le graphe de la figure montre la croissance dans la collecte des épargnes:

Figure 1. Croissance de la collecte de l'épargne



3.2 Croissance commerciale

Tenant compte des besoins de la communauté, la coopérative opère dans deux secteurs principaux:

- la distribution d'intrants; et
- l'octroi de crédit.

Jusqu'en juin 1988, le carburant (essence et pétrole) était le seul intrant distribué. Il représentait environ 70% du fonds de roulement de la coopérative et contribuait pour environ 92% à son revenu annuel.

Dans le domaine de l'octroi de crédit, un système de crédit à court terme était mis en place depuis la fin de l'année 1986. l'objectif était d'atteindre un montant de 80.000 Léone au cours de l'année budgétaire 1987-1988 en utilisant environ 25% du fonds de roulement de la coopérative. Malheureusement, le recouvrement n'a pas été très encourageant en raison de l'ignorance des principes de gestion et d'octroi de crédit.

Dans ces conditions, la planification des activités commerciales était devenue nécessaire pour résoudre les problèmes de fonctionnement que représentaient:

- les risques liés au commerce privé de carburant notamment l'approvisionnement, le transport et le stockage;

les limites financières dues à l'insuffisance du fonds de roulement.

En conséquence, une politique de diversification et de développement des activités existantes fut adoptée au cours de l'année budgétaire 1989-1990. Une telle politique permettrait non seulement de réduire les risques mais aussi d'injecter des fonds supplémentaires pouvant créer des opportunités d'investissement potentiel dans ce type de commerce. Cette approche devait permettre l'établissement d'un plan pour la distribution des intrants par l'ouverture d'un magasin central de détail et la création d'un réseau d'approvisionnement pour les différents produits de consommation dont a besoin la communauté locale. Les fonds supplémentaires nécessaires à cette entreprise ont été obtenus grâce aux encouragements qui ont été donnés pour accroître l'épargne, au réinvestissement des dividendes par les membres et aussi à l'introduction d'un plan spécial de dépôt pour les acquéreurs éventuels de moteurs hors-bord.

Finalement, le magasin de détail de la coopérative centrale a été ouvert et est en service depuis septembre 1989. Il représente une approche institutionnelle exceptionnelle visant à stabiliser et à assurer l'approvisionnement de la communauté en biens de consommation. Actuellement la coopérative offre une gamme de 100 produits différents et toute la communauté, du boulanger au consommateur, profite des services de la coopérative. Au cours de l'exercice 1991-1992, le chiffre d'affaire du magasin de détail a atteint à 20.526.007 Leone, soit une contribution de 73% au bénéfice annuel brut de la coopérative.

Tableau 1 Chiffre d'affaire annuel du magasin de détail de la coopérative.

Année budgétaire	Chiffre d'affaires (Léone)
1988-1989	1.320.740
1989-1990	6.063.841
1990-1991	11.442.148
1991-1992	20.526.007

Dans le même temps, la coopérative a poursuivi ses efforts de vente au détail de carburant dont la communauté locale a besoin principalement dans les secteurs domestique, de la transformation du poisson et de la pêche. La coopérative fournit en moyenne 12.000 gallons de carburant (essence et pétrole) par an à la communauté des pêcheurs.

En vue d'étendre le circuit d'approvisionnement en intrants, un plan visant l'établissement de 5 magasins satellite de détail dans les villages est en cours d'élaboration. Ceci permettra de garantir aux villageois l'approvisionnement à domicile des principaux biens de consommation.

En cas de rupture de stock et d'une augmentation des prix des principaux intrants de pêche, l'octroi de crédit s'avère nécessaire. C'est pour cette raison que la coopérative fait maintenant des efforts institutionnels substantiels pour satisfaire les besoins croissants de la

communauté en crédit afin de soutenir les efforts faits pour la pêche artisanale dans les villages.

Sur la base des résultats obtenus et de l'expérience acquise dans le cadre de la mise en application, à titre expérimental, du système de crédit à court et à moyen terme au cours des années budgétaires 1988-1989 et 1989-1990, la coopérative a décidé de rendre formelles les opérations du programme d'octroi de crédit en institutionnalisant les lignes de crédit ci-après:

crédit à court terme (jusqu'à 6 mois) pour les petits investissements en intrants de pêche, transformation et commercialisation de poisson et autres activités génératrices de revenus. Les prêts sont accordés aux membres sur la base de garanties soit collatérales, soit personnelles, soit de groupe;

crédit à moyen terme (jusqu'à 12 mois) pour les investissements en intrants de pêche et en équipements (motorisation). Les prêts ici sont accordés aux membres sur la base de garanties personnelles ou de groupe.

En dehors de la réaction de la communauté aux besoins potentiels en crédit, il est apparu que le décaissement, dans le cadre du système de crédit à court terme, a connu un accroissement, notamment pour ce qui est du montant du prêt sollicité par les individus, en raison des effets inflationnistes continus sur les affaires en général. Cette situation a eu un impact sur le décaissement au niveau de la coopérative et finalement cette dernière a décidé de limiter le montant du crédit à court terme à accorder à 25% maximum du fonds de roulement disponible.

Concernant le crédit à moyen terme, jusqu'à présent, 21 moteurs hors-bord ont été attribués à des membres conformément aux termes de crédit en vigueur de la coopérative.

Les résultats obtenus grâce à ces lignes de crédit dans le cadre de l'établissement de la coopérative sont très encourageants puisque les taux de recouvrement ont été excellents au cours des années suivantes.

Le tableau qui suit montre la tendance du décaissement des prêts (annuel) ainsi que celle du recouvrement des crédits octroyés par la coopérative:

Tableau 2. Décaissement et recouvrement des prêts

Ligne de crédit	1987-88	1988-89	1989-90	1990-91	1991-92
Court terme	80.000	140.000	105.000	611.760	1.636.215
Décaissement à moyen-terme	–	3.135.000	2.221.100	1.036.800	
Taux de recouvrement	–	96,2%	93,0%	96,7%	93%

Compte tenu des besoins croissants en matière de crédit et de la tendance de plus en plus poussée des membres de la communauté à adhérer au principe de crédit, la coopérative envisage de décentraliser une composante du programme d'octroi de crédit à court terme vers les coopératives de base de la communauté afin de rapprocher les services de prêt du villageois moyen et de lui faciliter l'accès au crédit.

3.3 Rentabilité et croissance

Malgré la situation économique difficile (les effets néfastes de l'inflation et la dévaluation), la coopérative a réussi, grâce à de gros efforts, à faire une utilisation rentable de son capital pour générer des fonds ainsi que pour maintenir un flot progressif de revenu chaque année. Les initiatives prises pour diversifier et développer les affaires ont permis d'accroître la capacité d'épargne de la coopérative par la réduction des risques provenant des incertitudes relatives au secteur chargé de l'approvisionnement en carburant.

Le tableau ci-après fait état de la contribution de chaque secteur d'activité à l'épargne brute annuelle et au degré de rentabilité de la coopérative en général:

Tableau 3. Bénéfice annuel de la coopérative de Shenge

Coopérative	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90	1990-91	1991-92
Approvisionnement en carburant	96%	98%	92%	24%	67%	21%
Approvisionnement en intrants consommables	–	–	4%	64%	27%	52%
Octroi de Crédit	2%	2%	4%	12%	6%	27%
Epargne brute annuelle (Le)	176.179	130.735	254.312	615.532	2.243.246	3.589.749
Bénéfice net	171.578	87.537	175.060	402.156	1.692.345	2.280.195

Le total de l'actif de la coopérative au 30 juin 1992 est de 9.236.414 Leone. Le taux annuel moyen de rentabilité sur le total de l'actif est de 25%. De ses épargnes nettes la coopérative offre une dividende raisonnable d'appui à ses membres chaque année.

Cependant, les ressources financières apportées par les membres ont été utilisées dans la mesure du possible pour appuyer les activités en cours ainsi que pour financer des domaines éventuels d'investissement. Bref, la coopérative a connu une croissance constante suivie d'une augmentation du nombre des membres, de l'actif total ainsi que des activités de l'organisation.

3.4 Problèmes de fonctionnement

Le principal problème auquel se trouve confrontée la coopérative dans son développement, provient de la situation macro-économique du pays. Le degré d'inflation ajouté à une série de dévaluations sont à l'origine des augmentations croissantes dans le niveau général des prix. Le résultat est qu'il est difficile à la coopérative de continuer à financer à la fois les opérations en cours et les investissements supplémentaires nécessaires pour son développement. Les revenus supplémentaires générés par les activités à un moment donné ont été utilisés pour le même niveau d'activités en raison des augmentations survenues entre-temps dans les prix. De telles limitations ont eu un impact sur la croissance du fonds de roulement de la coopérative en raison de la restriction des potentialités devant favoriser son développement, notamment dans les domaines d'octroi de crédit et d'approvisionnement d'intrants consommables.

4. **Performance et durabilité**

Des efforts continus dans le renforcement des institutions ainsi que dans le développement des activités ont permis de faire de cette entreprise coopérative une organisation réussie de pêcheurs dans la région. Cette organisation est maintenant capable de s'occuper des intérêts et des besoins de la communauté locale de pêcheurs.

Au total, le succès de cette organisation de pêcheurs qui opère dans la région de Shenge peut s'expliquer par:

- l'appui et l'assistance du Projet de Développement Intégré des Pêches dans la création et les activités de la coopérative;
- la planification judicieuse des activités de financement et de fonctionnement (plan et budget annuels de développement), l'adoption de mesures efficaces de contrôle ainsi que l'évaluation périodique des activités programmées afin de déterminer le niveau de progrès;
- les programmes de formation intensifs à l'intention des membres pour renforcer leur compréhension et développer la notion de cohésion de groupe dans la création des coopératives de base. Il en a résulté des liens inter-personnels affectueux entre les membres de la base et ceux de la coopérative centrale;
- une formation en gestion adéquate donnée au personnel chargé de la gestion des activités. Ceci a conduit à une base de gestion efficace et centralisée qui contrôle les approvisionnements, les ventes et les activités d'octroi de crédit de la coopérative.

En matière de durabilité, les activités dont s'occupe la coopérative sont celles de l'amélioration et du renforcement des institutions financières, de la génération et de l'utilisation des ressources financières, de la poursuite des services dans les domaines souhaités par la communauté et favorables au développement de la pêche.

Des mesures ont été prises pour restructurer la gestion et l'organisation administrative de la coopérative. Les employés recrutés ont reçu une formation dans le domaine des compétences nécessaires à une gestion efficace des activités de la coopérative. De plus la coopérative, qui est enregistrée à la Direction des Coopératives qui relève du Ministère du Commerce, fait partie intégrante du système national. Le Gouvernement est maintenant obligé, de veiller, par le biais des ministères chargés de la gestion, de l'audit, de l'inspection et de la formation, à ce que les activités de cette organisation soient durables.

Vu les conditions actuelles de l'économie, il semble que les ressources qui ont été mobilisées et générées par la Coopérative Centrale jusque là, ne soient pas suffisantes pour permettre son développement au regard des besoins croissants de la communauté. Par contre, la mise en exécution des plans d'assistance du Fonds de Développement en Capital (N.U.) aux organisations coopératives, permettra d'avoir des fonds de roulement supplémentaires dont a besoin la coopérative.

Afin que les villages de pêcheurs puissent continuer à avoir accès aux biens de consommation, il faudra améliorer l'état des routes de desserte et développer le système des transports publics dans la région. L'approvisionnement en intrants de pêche et l'octroi de crédit seront poursuivis par l'assistance (du Fonds de Développement en Capital (N.U.) grâce aux lignes de crédit à court et moyen terme de la coopérative.

5. Conclusion

Le Programme de Développement des Coopératives du Projet de Pêches a été concrétisé par la création d'une coopérative qui est aujourd'hui opérationnelle, viable et bénéfique à toute la communauté locale de pêche. Cependant, compte tenu de la situation macro-économique actuelle du pays et de l'isolement géographique de la région où se trouve cette organisation de pêcheurs, il reste encore beaucoup à faire. Le projet et le gouvernement devront aider et soutenir cette entreprise pour lui garantir un développement et une croissance continus.

ETUDE DE CAS SUR LES ORGANISATIONS DES PECHEURS A KABACK

Par

Aboubacar Oularé et
Fode Aly Camara

1. Situation géographique

L'île de Kaback est comprise entre 13°19 et 13°25 sud en longitude et 09°16 et 09°24 nord en latitude. Elle s'étend sur 21 km de longueur et de 6 à 8 km sur la largeur et se trouve à 35 km environ au sud-est de Conakry par voie maritime. Au sud-ouest relié par un banc de sable, se trouve la petite île de Matakang (4 km²) qui est le siège pilote de développement intégré de la pêche artisanale de Kaback

Kaback est une île plate et basse; 90% des terres sont à une altitude inférieure à 6m. Il s'agit d'une plaine verdoyante, tantôt vaseuse traversée du nord au sud par des cordons sableux. Les rizières couvrent environ 25% de la superficie des terres cultivables et assurent la fourniture en riz de la préfecture du Forécariah et quelques fois, en porte de Conakry. L'île est soumise à un climat tropical humide de mousson. Les totaux annuels de pluies atteignent 4m en moyenne dont le tiers tombe durant les mois de juillet-août. Les températures varient de 23 à 31°C (avec une moyenne de 27°C).

La population est d'environ 8.000 habitants dont 600 pêcheurs qui débarquent annuellement entre 5000 à 7000 tonnes de poissons grâce à l'appui du projet. En 1988, le Programme DIPA a identifié et formulé un projet de développement intégré des pêches artisanales à Kaback. Ce projet, financé par le PNUD, est situé à Matakang, un petit village au sud-est de l'île.

2. Description de la situation nationale

Suivant l'article 2 de l'ordonnance 005/PRG/88 du 10 février 1988, portant sur le statut général des organisations à caractère coopératif ou précoopératif en République de Guinée, les groupements villageois sont définis comme étant des organisations volontaires à caractère économique et social de personnes résidant dans le même quartier, ayant des intérêts communs et jouissant de la personnalité morale. Ils ont pour objet de susciter, d'harmoniser ou de coordonner toutes activités économiques sociales et culturelles visant le bien-être de ses membres et de la communauté villageoise. Ces groupements villageois peuvent se transformer en coopérative en fonction de l'importance de leur activité économique et de leur capacité d'organisation sociale.

De cette définition, nous pouvons déduire que les groupements villageois sont des organisations volontaires de petites tailles, organisations d'auto-promotion pouvant s'aider elles-mêmes par leurs propres moyens, et dont le fonctionnement est sous la responsabilité de ses adhérents qui déterminent les objectifs à suivre.

3. Description de la situation locale

Au cours des trois dernières années, il y a eu un certain nombre de changements structurels importants en Guinée, qui peuvent servir à renforcer le rôle du projet pêche de Kaback en tant que projet pilote de tests et de démonstrations de pêche artisanale. Un de ce changement est la création du projet de Kaback. Le projet a une équipe multidisciplinaire de techniciens spécialisés et de vulgarisations qui fournissent le soutien technique à la communauté de pêcheurs. Cette équipe est l'unité de Développement des Pêches (UDP).

Au ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales (MARA), il existe un Office pour la Promotion de la Pêche artisanale (OPPA), responsable de la supervision et de la coordination des projets de pêches artisanales en Guinée. En plus de ses fonctions principales de supervision et de coordination, l'OPPA a établi un réseau de 14 équipes de terrain de quatre membres (dont 5 à Conakry et les autres à l'intérieur du pays où se trouvent d'importantes zones de pêches) afin d'aider le développement des pêches artisanales sur le terrain.

Ce réseau d'équipes est dirigé par des chefs d'antenne. Ces équipes ont pour tâche d'aider les communautés de pêche et les projets du terrain. Le projet s'attend à ce que les cadres de l'OPPA qui viendront en stage à Kaback constituent des éléments très positifs dans le travail sur le terrain.

4. Historique sur la formation de l'organisation

Au moment du démarrage, les interlocuteurs du projet dans chaque village, étaient le comité du district, le conseil des sages et le chef de port. Bien que représentant les intérêts locaux, ils ne facilitaient pas l'émergence de nouveaux rapports entre les villageois.

Il était donc important d'impliquer d'avantage l'ensemble de la population de chaque village de façon à susciter une dynamique qui concernerait toutes les couches sociales et tous les secteurs d'activités.

C'est ainsi que pour atteindre les objectifs à long terme et ceux immédiats, le projet a commencé par appuyer la création et l'organisation de nouvelles structures communautaires plus favorables à la pleine participation des villageois aux changements qui les concernent.

Cette participation devrait se traduire concrètement par l'engagement actif des villageois dans un processus de recherche, de prises de décision, d'organisation, de planification, de mise en oeuvre et d'exécution des activités durant lesquelles ils réuniraient les éléments de base pour promouvoir le développement intégré et autogéré de leurs communautés.

L'actio de crédit est une composante essentielle du projet. La méthodologie et la stratégie à suivre pour mettre en oeuvre l'approche de développement intégré participatif, proposée dans le document projet, n'auraient pas pu être appliquée sans la réflexion et l'évaluation permanentes qui ont accompagné la mise en oeuvre du système de crédit

solidaire. Le Conseil villageois de développement (CVD) est une structure ayant pour but, l'auto-développement de la communauté. Il est l'interlocuteur privilégié dans la prise de décision sur la stratégie d'intervention dans le village.

Pour en être membre, il fallait appartenir à l'une des catégories suivantes:

- la famille fondatrice du village
- la classe d'âge
- l'activité de la pêche
- la communauté des femmes par une ou plusieurs représentants
- la communauté des étrangers
- la structure étatique.

Le Conseil villageois de développement de chaque village, était appuyé dans la gestion des intrants de pêche, par un comité de crédit composé:

- du directeur national du projet
- du coordonnateur de l'UDP
- du chargé de crédit de l'UDP
- du président du Conseil villageois de développement
- d'un membre du Conseil villageois de développement
- du président du district.

Au départ, on ne pouvait pas parler de mini-projet à partir du moment où aucune étude sur l'identification n'avait été faite et que l'exécution de ces mini-projets dépendait des remboursements du crédit alloué pour le financement.

L'évaluation de la première étape d'organisation du CVD, a permis de constater que presque tous les résultats considérés satisfaisants étaient reliés aux acquis du volet crédit. La mise sur pied du système a permis à l'UDP d'être en permanence confrontée aux véritables besoins des communautés de fonctionnement de façon à les rendre maîtrisables par la population.

En plus, la représentativité des différentes couches sociales dans les villages, n'avait pas assez d'effet dans la mobilisation des groupements dans les démarches relatives au processus d'exécution des activités. C'est ainsi qu'à la demande des différents groupes de base, une autre réorientation fut à l'origine de la création des Bureaux de comités d'unité économique (BCUE) selon les types d'acteurs économiques pour le suivi des activités relevant de leur bien-être. Les CVD et les BCUE ont contribué à l'identification et à la réalisation des micro-projets.

5. Description de la situation actuelle de l'organisation

Avec l'assistance technique de l'UDP du projet, les collectivités de Matakang, Konimodia et Khunyi ont constitué des Comités villageois de développement (CVD). Les CVD sont censés être l'institution d'interaction communautaire avec le projet et assurer une

continuité et une pérennité des résultats acquis durant la période du projet. Nous pensons que ceci est possible parce que les CVD représentent maintenant non seulement les structures de pouvoir traditionnel et de l'Etat, mais aussi des pêcheurs, les femmes fumeuses et mareyeuses et les jeunes, en bref l'ensemble de la communauté. A travers leur interaction avec la communauté, les CVD ont aussi la responsabilité de coordonner les actions menées par les villageois pour leur propre développement. En conséquence, ils partagent avec l'UDP la gestion du système de crédit, la coordination des mini-projets de développement communautaire ou de pêche, et la gestion de la trésorerie du CVD.

L'une des tâches essentielles des CVD est d'établir des contacts avec les différents groupes cibles, les dirigeants ou d'autres acteurs économiques, membres de la communauté. Cette méthode de communication se traduit:

- sur le plan individuel
- sur le plan familial
- lors des assemblées de personnes appartenant à un même milieu ou aux mêmes activités économiques.
- lors des entrevues avec les autorités traditionnelles, politiques etc...

Au niveau des groupes de base, plusieurs éléments entrent en ligne de compte pour appuyer les acteurs économiques à rentabiliser leurs activités:

- les possibilités d'améliorer ou de développer la production à travers l'obtention du matériel de pêche adéquat pour les pêcheurs;
 - les possibilités d'éviter de lourdes pertes après capture par la livraison du matériel adéquat pour la transformation;
 - les possibilités d'améliorer le système de commercialisation par la mise à la disposition de la communauté des moyens de transport pour les commerçants.
- Dans tous les cas le CVD a joué un rôle majeur.

Au niveau des comités d'unité économique, le CVD a contribué à:

- apporter et d'aider les CUE à bénéficier des appuis techniques et financiers nécessaires pour la réalisation de leurs activités;
- aider à la sensibilisation et à la formation des membres de CUE;
- assurer la gestion des magasins villageois liés aux différentes activités économiques des CUE;
- favoriser les relations extérieures;
- identifier et réaliser en fonction des possibilités budgétaires toutes autres activités socio-économiques d'ordre communautaire.

6. Evaluation des performances de l'UDP et du CVD

Une des premières tâches réalisée par l'UDP fut l'animation en vue de susciter l'émergence de structures communautaires représentatives capables de favoriser l'engagement actif des pêcheurs mais aussi des autres villageois.

L'appui incontestable de cette structure a permis d'atteindre certains objectifs immédiats tels que:

- la mise en service de différentes infrastructures d'appui à l'activité de la pêche et au développement communautaire;
- la recherche d'un financement additionnel pour l'achat de nouveaux intrants de pêche selon l'expression des besoins par les acteurs économiques;
- l'augmentation des ressources financières pour alimenter les fonds de fonctionnement, d'équipement et de développement communautaire, ainsi que la caisse villageoise de crédit. Les bénéficiaires actuels de ces fonds sont les villageois ainsi que les membres de l'UDP.

Afin d'assurer que le CVD était en mesure d'accomplir ses tâches, le projet a fourni un soutien: par exemple la formation aux méthodes de gestion du crédit à l'adresse des présidents des groupes de base, la mise en oeuvre d'un plan d'auto-promotion de la santé de base etc..

De plus, le projet a mis en place un système de collecte d'information sur la pêche artisanale et en collaboration avec le Centre de Recherche Halieutique de Conakry, le projet a pu mettre en oeuvre un système d'enquêtes permanent. Le suivi journalier des débarquements a permis au projet de mieux saisir et d'agir sur les contraintes ressenties par les pêcheurs et les femmes fumeuses vivant dans la communauté.

Ces informations seront très utiles lorsque les membres de l'UDP devront agir à titre de conseillers auprès des CVD pour les appuyer dans la définition, la programmation et la gestion des fonds d'équipements et de la caisse villageoise de crédit. Durant la période en cours, il a été surtout question de s'assurer que certaines de ces infrastructures soient correctement gérées et entretenues par les villageois.

Néanmoins, à la demande et avec la participation des CVD, d'autres infrastructures de caractère productif ou social ont été réalisées ou ont été initiées. Ces micro-projets ont été entièrement financés par les recettes de vente des intrants de pêche déposées dans le fonds de développement communautaire de chaque village. Ils comprennent:

- la mise en opération d'un réseau d'électrification des villages de Khunyi, Konimodia et Matakang ainsi que la phare de Matakang;
- l'organisation et le suivi des banques de céréales dans 3 villages et l'installation des décortiqueuses à riz;
- l'appui technique pour la construction et la prise en charge par le CVD de Matakang d'un centre de soins de santé primaires.

Une autre activité financée par le fonds de développement communautaire est l'installation de la radio de communication permettant de sortir de l'isolement les habitants de l'île. Par ailleurs, des infrastructures doivent être envisagées dans le domaine de la production (débarcadère, citerne, conservation de glace) ainsi que dans le domaine social (assainissement des points d'eau, écoles, dispensaires, amélioration de l'habitat). Ces

réalisations doivent impliquer, dès le départ, la participation active des structures locales et ceci, afin de renforcer l'idée d'auto-développement. En ce qui concerne les réseaux d'électrification des débarcadères, les banques de céréales et des décortiqueuses, les villageois sont les utilisateurs. Afin d'assurer la pérennité des activités les pêcheurs se cotisent pour payer les frais de fonctionnement des groupes électrogènes. Une part des cotisations ainsi versée est réservée à l'amortissement du matériel. Les membres des CVD ont procédé à la révision des règles utilisées auparavant pour la sélection des bénéficiaires du crédit solidaire. Par la même occasion, les membres de l'UDP ont pu travailler en profondeur avec les présidents des groupes de base et les former à l'analyse économique (par exemple sur les charges récurrentes et le seuil de rentabilité que des pêcheurs devraient se fixer pour ne pas s'endetter inutilement).

La politique de l'Etat est que le CVD doit bénéficier de son appui pour définir les modalités de son fonctionnement après sa mise sur pied tout en tenant compte de statuts juridiques de l'organisation. Néanmoins le CVD risque d'être un échec si les membres ne sont pas alphabétisés et intégrés et si la gestion des biens n'est pas suivie d'un contrôle. D'autre part, l'appui technique au CVD n'est pas permanent.

7. Conclusion

Au cours de la phase I, le projet a eu un impact socio-économique important dans l'île de Kaback qui s'est traduit par:

- une augmentation de la production de poisson;
- une amélioration des revenus de la population et une réduction considérable de l'exode rural.

La réputation de son équipe nationale auprès d'autres communautés de pêcheurs et projets de développement de la pêche artisanale en Guinée se confirme par le nombre croissant de visiteurs sur le terrain, intéressés aux méthodes développées par le projet. Cette expérience commence à être mise en pratique dans d'autres projets du pays.

LA SOCIETE PROMO-PECHE ET L'ORGANISATION DES PECHEURS DANS LA PECHE ARTISANALE DU GABON

Par

Jean François RENAUD et D. David

1. Introduction

Sur le plan national, l'exploitation des fonds marins a lieu sur les sept cent kilomètres de côtes du pays, avec un grand plateau continental favorable à l'exploitation de la pêche mais peu propice à une commercialisation halieutique en dehors de Libreville (située dans le tiers Nord), puisque 75% de la pêche (hors la crevette) y est traitée.

Le port de Port-Gentil, principal port à la crevette, a un rôle secondaire puisque non relié au reste du pays par la route, il en est de même pour les régions des lagunes qui s'échelonnent vers le sud (Fernan Vaz, Iguéla, Ndogo, Banio) qui sont complètement isolées sur la côte et connaissent des problèmes d'accès par mer à cause du passage de la barre.

Ceci fait que tous les problèmes d'exploitation et de commercialisation de la pêche que l'on peut avoir sur le plan national se trouvent regroupés dans la capitale.

2. La pêche au gabon

Ainsi la pêche au Gabon existe sous six formes principales:

- la pêche industrielle avec bateau chalutiers ou ligneurs;
- la pêche à la crevette;
- la pêche artisanale à la ligne en grosse pirogue plastique de 12 m (armateur gabonais. main d'oeuvre sao-toméenne);
- la pêche artisanale piroguière en estuaire et côtière (Nigériens, Togolais, Béninois) utilisant des lignes de fond ou des filets maillants;
- la pêche lagunaire (Gabonais) avec filets ou lignes de fond;
- la pêche à l'ethmalose destinée à être fumée (Nigériens) prise au filet encerclant.

Par contre il est à remarquer qu'il y a peu de pêcheurs "nationaux" (moins de 2.000 sur les 6.000 estimés) qui sont surtout présents dans les lagunes ou pratiquent une pêche de type saisonnière comme la carpe d'eau douce en saison sèche et d'auto-suffisance le reste de

l'année; la pêche en mer qui elle, peut se pratiquer toute l'année étant confiée en très large majorité aux étrangers.

Mais comme partout nous avons affaire à des pêcheurs très individualistes ce qui ne facilite ni leur regroupement, ni leur formation pour améliorer leur forme d'exploitation.

Pour un pays producteur et grand consommateur de poisson, le Gabon reste un pays où les importations sont beaucoup trop importantes: 15.000 tonnes d'importation sur les 21.000 tonnes de production locale (données 1984), pour un pays dont le potentiel sur place pourrait largement suffire puisqu'on estime l'effort de pêche possible à 56.000 tonnes pour une biomasse de 140.000 tonnes.

Ceci est en grande partie dû au fait que le matériel d'armement et les carburants n'étant plus détaxé, seul les gros armements ont la possibilité d'aller faire leur approvisionnement dans la sous-région, réalisant par exemple sur le carburant une économie qui peut atteindre 50% du coût, mais leur production, peu diversifiée, est en plus peu goûtée par le consommateur gabonais.

Mais tous les pêcheurs artisanaux qui ont une production intéressante aussi bien sur le marché local qu'à l'exportation, n'auront jamais cette possibilité d'économie et se trouvent donc très défavorisés.

A cause de cela, ces derniers ont tendance à se tourner vers le commerce informel pour y trouver les prix de vente les plus élevés.

Pour le consommateur, l'implication est que les cours du poisson sont assez élevés par rapport à son pouvoir d'achat et que les conditions d'hygiène ne sont pas toujours respectées. Du coup le poisson congelé d'importation rentrant en concurrence sur ces deux derniers points leur est plus favorable.

Pour les pêcheurs qui tentent tant bien que mal de jouer le jeu national avec l'aide de "Centre de Regroupement de pêcheurs Artisans d'Owendo", les difficultés (surtout financières) sont grandes ce qui ne les incite guère à s'impliquer plus fortement dans ce secteur.

3. La naissance du centre d'Owendo et son fonctionnement

Le Centre d'Owendo est unique dans la sous-région. Tout d'abord faisons un rappel historique. La CCE, la coopération italienne et le gouvernement gabonais ont financé un centre de regroupement des pêcheurs artisanaux à Libreville. Gabon, dont la construction, commencée en janvier 1983 s'est achevée en février 1984. Le coût final a été à l'époque de 2.450.000 ECU soit 840 millions de F CFA.

Il a été géré de mai 1984 à août 1985 par l'Administration des Eaux et Forêts et une assistance technique, et de septembre 1985 à novembre 1988 par une société privée Centra-

pêche. Il est repris depuis par la société PROMO-PECHE qui succède à la précédente qui n'a pas honoré ses engagements vis à vis du Ministère des Eaux et Forêts.

Les causes de la faillite du projet sont nombreuses, mais surtout pour que le Centre d'Owendo puisse remplir les objectifs fixés par le projet il eût fallu que:

- les relevés statistiques de la production effectués par les experts qui ont mené l'étude de base en 1981 (en 15 jours) aient été exacts;
- le Centre d'Owendo ait eu le monopole absolu des ventes de toute la quantité de poisson provenant de la pêche artisanale pêché dans l'estuaire de Libreville (hors l'ethmalose) ou qu'il ait réussi à convaincre tous les pêcheurs artisans à renoncer à leur commerce individuel et à leurs liens traditionnels avec les marchandes de poisson pour venir livrer toute leur production au centre.

C'est une pure illusion de croire que l'on puisse forcer des pêcheurs à livrer leur produit à un centre donné, à moins que ce centre soit géré par eux ou leur propose des prix et des avantages (crédit, glace gratuite etc...) supérieurs à ceux offerts par les marchandes. Le centre leur proposait plutôt des prix inférieurs (fixés à l'époque par une mercuriale). De plus beaucoup de promesses (permis de travail, crédit, essence détaxée) n'ont jamais été tenues.

Les causes de la réussite de PROMO-PECHE dans ce contexte sont elles aussi multiples mais dues surtout à la volonté de ses dirigeants et l'intégration de la société dans le tissu national. En effet PROMO-PECHE est une S.A.R.L. gabonaise au capital de 20.000.000 F CFA à statuts de P.M.E qui s'est attachée depuis plus de quatre ans à développer la pêche en s'occupant:

- d'un rôle commercial d'achat et vente de poisson frais pour le marché local dans de bonnes conditions d'hygiène;
- d'exportation de produit halieutique frais à destination de l'Europe (entre 5 et 15 tonnes par mois dans les conditions actuelles);
- de la mise en place et de la gestion (sur ses fonds propres) de crédits destinés à l'aide à la pêche, sur deux lignes de crédit développant 70 millions de F CFA en revolving;
- 270 millions de F CFA d'aide aux pêcheurs ont ainsi été débloqués pour leur permettre de renouveler leur moteur ou filet, dans un système basé sur la confiance réciproque et un contrat en bonne et due forme;
- et, dernièrement, de la gestion de pirogues pour les amateurs gabonais.

Bien que société privée, PROMO-PECHE a toujours concerté son action avec le Ministère des Eaux et Forêts et la Direction des Pêches afin de garder intacte la première volonté qui a permis de fonder le Centre, c'est-à-dire, l'aide aux pêcheurs.

Nous travaillons avec beaucoup de bonne volonté, cependant, étant une société privée, nous ne pouvons pas nous permettre de subir des pertes.

Cette action et cette volonté de toujours c'est d'aider la pêche dans trois directions privilégiées: la pêche artisanale, la pêche gabonaise et l'exportation.

Et ce parce que la pêche industrielle, si elle a de bon rendement, ne nous intéresse pas les chaluts ne ramenant pas les qualités de poissons exportables et les ligneurs ne ramenant pas suffisamment de quantité de poissons exportables par rapport au tonnage général. Nous assurons donc auprès d'eux un rôle de régulateur du marché en stockant aux périodes d'arrivage tout en maintenant les cours.

La pêche piroguière en estuaire et la pêche côtière ne ramènent déjà pas assez de poisson pour la satisfaction du marché local et ne peut plus se développer à cause du chalutage et des filets de crins posés par les pêcheurs à l'ethmalose qui détruisent les alevins. Nous la maintenons avec ceux qui travaillent depuis le début avec nous par l'intermédiaire de nos lignes de crédits, mais il ne saurait s'agir d'exportation, ou de marché de gros.

La pêche artisanale en grosse pirogue a elle notre préférence car elle possède pour le pays plusieurs avantages non négligeables:

- elle pêche dans les rochers inaccessibles aux grosses unités;
- elle ne détruit pas les alevins et donc protège et entretient le stock;
- elle a une très grande flexibilité;
- elle est le fer de lance de la relance de la pêche artisanale gabonaise, puisque les armateurs sont des nationaux;
- elle pêche une qualité de poisson peut être apprécié sur le plan national mais très prisé à l'exportation.

Son seul point noir est que les pirogues partent de Libreville ou Port-Gentil, c'est à dire au "Nord", pour aller après 36 heures de mer au "Sud" pêcher entre deux et trois jours.

Cela entraîne:

- de très grosses dépenses en frais fixes (carburant, ingrédients, glace...);
- une usure prématurée du matériel de propulsion (les pirogues n'étant pas faites pour transporter de grosse charge).

Cela se termine par des bilans d'exploitation négatifs ou nuls, les propriétaires perdant entre 80 et 180.000 F CFA par mois (tout frais d'amortissement déduit).

4. Activités futures

PROMO-PECHE désirant continuer son aide à la pêche artisanale gabonaise, désirant augmenter ses exploitations, mieux utiliser ses potentialités de crédits internes, nous avons décidé avec quelques armateurs gabonais d'unir nos efforts vers l'exploitation en créant un centre d'appui complémentaire à celui d'Owendo au sud du gabon.

D'après nos premières estimations, il n'y a pas de risque de saturation du marché puisque:

- la France à elle seule peut absorber 200 tonnes de poisson par mois;

sur le marché local cela ramènerait 35 tonnes par mois que nous vendons dans les conditions actuelles du marché.

De plus les avantages qui ressortent d'un tel projet pour le pays sont:

- désenclavement d'une région;
- création d'emploi et d'une main d'oeuvre spécialisée;
- création d'une émulation nationale pour ce type de pêche et peut être attraction de nationaux à devenir pêcheurs;
- impact économique sur les intervenant nationaux (transporteurs aériens, transitaires...);
- amélioration de la balance du commerce extérieur;
- image de marque du pays sur la scène internationale.

LES GROUPEMENTS D'INTERET ECONOMIQUE (GIE) DE PECHEURS AU SENEGAL: BILAN-DIAGNOSTIC

Par

Moustapha KEBE, Economistes CRODT/ISRA BP 2241 Dakar, Sénégal et
Alassane SAMBA, Directeur technique PROPECHE/ATEPAS BP 3 Dakar, Sénégal

1. Aperçu sur la pêche artisanale maritime sénégalaise

Le secteur des pêches au Sénégal occupe une place prépondérante dans l'économie nationale, tant par la valeur ajoutée dégagée que pour l'emploi créé, la fourniture de protéines animales et les apports de devises.

La pêche artisanale constitue de loin le sous-secteur le plus important. Elle occupe 35.000 pêcheurs (sur les 45.000 recensés globalement) à bord des 4.500 pirogues opérationnelles (c'est-à-dire susceptibles de prendre la mer). Le taux de motorisation du parc piroguier est proche de 90%. Les techniques de pêche utilisées sont extrêmement diversifiées: lignes à main ou palangrottes, filets maillants dormants et dérivants, sennes de plage, sennes tournantes, filets maillants encerclants, casiers, palangres.

Les activités induites (mareyage, transformation artisanale, réparations et entretien de l'équipement de pêche, construction de pirogues...) créent de nombreux emplois à terre: près de 150.000 soit 10% de la population active totale (CHABOUD et KEBE, 1990).

La valeur ajoutée dégagée par la pêche artisanale maritime est de l'ordre de 72 milliards de FCFA représentant 62% de la valeur ajoutée induite totale du secteur des pêches au Sénégal (BRENDEL et *al*, 1991). Loin de reposer sur une économie de subsistance, elle contribue largement à l'approvisionnement des usines de la place (cette filière représente 20% de la valeur ajoutée induite par le sous-secteur), et par là au rééquilibrage de la balance commerciale. Elle est également une composante essentielle dans la politique nationale d'autosuffisance alimentaire. Assurant plus de 2/3 des débarquements de poisson soit 250.000 tonnes en moyenne par an (CRODT, 1991), elle couvre une part relativement importante des besoins en protéines animales des populations aussi bien rurales qu'urbaines.

Le dynamisme du sous-secteur de la pêche artisanale maritime est le résultat de la combinaison de plusieurs facteurs.

1.1 Des conditions naturelles exceptionnelles

Le littoral sénégalais représente 700 km de côtes, de Saint-Louis au Cap Roxo. Traditionnellement on distingue cinq grandes zones géographiques du nord au sud: la Grande Côte, le Cap-Vert, la Petite Côte, le Sine-Saloum et la Casamance.

Le plateau continental est la zone sur laquelle se concentrent les ressources exploitées par la pêche artisanale. La superficie totale comprise entre les isobathes 0 et 200 m est estimée à 30.000 km² (REBERT, 1983).

Le milieu marin est caractérisé par deux saisons bien distinctes:

- entre mai et novembre les eaux chaudes du Golfe de Guinée remontent au large du Sénégal. Durant cette période la productivité des eaux est relativement faible;
- à partir de novembre s'installe la saison froide dont le phénomène principal est la remontée d'eaux froides (upwelling), déclenchée par les vents alizés. Ces masses d'eau sont très riches en sels nutritifs permettant une forte augmentation de la biomasse végétale et animale.

La présence et l'abondance des espèces exploitées par la pêche artisanale maritime sont conditionnées en grande partie par ces phénomènes saisonniers et leur ampleur.

1.2 Une longue tradition de pêche

Il existe une population de pêcheurs expérimentés, dynamiques et traditionnellement tournés vers la mer. Ces pêcheurs se rattachent principalement à trois grandes communautés: *wolof* de Guet Ndar (Saint-Louis), *lébou* de la Petite Côte et du Cap-Vert, *sérère-nyominka* des îles du Saloum. Les guet ndariens sont les seuls à tirer leurs revenus exclusivement de la pêche. Au sein des autres groupes ethniques, la plupart des pêcheurs restent agriculteurs. Les épouses des pêcheurs qui assurent une part du travail agricole sont également impliquées dans les activités de valorisation des débarquements (transformation artisanale et commercialisation en frais).

Toutes ces communautés de pêcheurs ont fait des migrations une composante essentielle de leur mode de vie. Elles se déplacent sur tout le littoral jusqu'en Guinée, ce qui leur permet d'exercer une influence considérable sur les autres populations maritimes (CHABOUD et KEBE, 1990).

1.3 Une capacité d'adaptation aux changements

La motorisation des pirogues (initiée dans les années 50) et l'introduction de la senne tournante et coulissante (à partir de 1973) constituent les deux bouleversements majeurs qu'a connus la pêche piroguière depuis 1960 (CHABOUD et KEBE, 1986). La contribution à l'augmentation des captures au cours de ces dernières années a été très appréciable. Entre 1981 et 1989, les mises à terre sont passées de 137.000 à près de 250.000 tonnes (BAKHAYOKHO et KEBE, 1991; CRODT, 1990; 1991). Par ailleurs les pêcheurs ont introduit et développé les pirogues glacières (pirogues équipées de cales à glace pour la pêche à la ligne et effectuant des marées de plus de 3 jours). Avec cette technique combinée à l'utilisation du sondeur, du compas et du vire palangre, on assiste à une exploitation plus importante d'espèces de haute valeur commerciale.

Le sous-secteur de la pêche artisanale maritime sénégalaise dispose ainsi d'une réelle capacité d'adaptation aux innovations technologiques.

1.4 Un marché important

La croissance démographique proche de 3% et accompagnée d'une urbanisation rapide explique l'importance du marché local. L'augmentation des captures, notamment de petits pélagiques côtiers a engendré un développement spectaculaire du mareyage en frais. La transformation artisanale, est présente dans tous les points de débarquement de la pêche artisanale dont elle absorbe environ 40% des débarquements. Dans certaines zones (Casamance) ce taux peut atteindre 70% (CORMIER-SALEM, 1990). Loin d'être une activité marginale, simple utilisatrice de surplus, elle a connu au cours des décennies passées une évolution parallèle à celle de la production (DURAND, 1982).

La commercialisation des débarquements de la pêche artisanale maritime est réalisée par un grand nombre de commerçants et transformateurs dont l'organisation et les méthodes de travail pourraient être qualifiées d'informelles dans la mesure où elles échappent en grande partie à tout contrôle administratif.

Elle se fait sous deux formes: en frais par les mareyeurs qui alimentent en priorité le marché local; en transformé par l'intermédiaire d'une très importante industrie de la transformation artisanale et des commerçants qui approvisionnent à la fois le marché national et celui des autres pays africains. Pour le poisson frais, il existe une demande extérieure soutenue pour des espèces prisées sur le marché international: céphalopodes, crevettes, soles, langoustes, mérours (CHABOUD et KEBE, 1989).

1.5 Un cadre institutionnel adapté

Différents services participent à la planification, à la gestion et au contrôle des activités liées à la pêche artisanale maritime dont le développement est considéré comme prioritaire par les autorités. La DOPM¹ sous la tutelle du MDCM est chargée de la mise en oeuvre de la politique d'aménagement et de développement des pêches maritimes. Trois projets de développement sont actuellement en cours d'exécution:

- le PAMEZ a démarré en janvier 1987 sur financement de la CCE et du FED (1,684 milliards de FCFA). Le programme était de former des jeunes pêcheurs durant la première phase dans différents domaines (techniques de pêche, mécanique préventive, hygiène du poisson, gestion), tout en leur favorisant l'appropriation de l'outil de production. La phase II vise essentiellement la recherche de l'autonomie pour les opérateurs de la pêche artisanale (pêcheurs, transformatrices, commerçantes de poisson, mécaniciens, forgerons, etc...);
- PROPECHE a été mis sur pied en 1989 grâce à l'aide canadienne (4,6 milliards de FCFA). Il vise à appuyer les efforts d'auto-développement des opérateurs de la pêche

¹ Voir la liste des abréviations en annexe.

artisanale: distribution de crédit et appui aux initiatives privées à travers sa composante SERVI-PECHE; amélioration des techniques et engins de pêche, des techniques de transformation existantes et expérimentations de nouvelles par le biais de sa composante ATEPAS;

- le PAPEC a démarré en 1988. L'objectif principal est l'équipement des pêcheurs, mareyeurs et charpentiers grâce à la ligne de crédit BAD domiciliée à la CNCAS (2,74 milliards de FCFA).

Le MDCM s'appuie également sur deux structures:

- une structure scientifique, le CRODT qui fait partie intégrante de l'ISRA dépendant du MDRH. Le CRODT a pour tâches de suivre l'évolution des pêcheries et de proposer des schémas d'aménagement tenant compte à la fois des facteurs biologiques et des contraintes socio-économiques;
- une structure de surveillance des pêches, le PSPS. Il faut préciser que la zone des 6 milles nautiques est réservée exclusivement à la pêche artisanale.

En ce qui concerne la planification du secteur, le MEFP en liaison avec les autres ministères prépare les études nécessaires à l'élaboration du plan quadriennal et à la prévision des moyens nécessaires à son exécution. Il suit les projets, la réalisation du plan et en évalue les résultats. L'ITA qui relève du MDI, est chargé de la recherche sur l'amélioration des techniques de transformation et de conditionnement du poisson.

Enfin deux organismes servent à l'application de la politique des pêches:

- la CEPIA, créée en 1967. Elle est alimentée par la taxe sur les licences de pêche, les droits afférents à la délivrance des cartes de mareyeurs. Elle intervient pour soutenir les produits de la mer exportés, finance des programmes de recherche et d'étude de marché, participe au financement d'infrastructures, fournit des subventions aux organisations de pêcheurs;
- le CAMP a été mis en place en 1972. Placé sous la tutelle administrative de la DOPM, il est responsable de la distribution des moteurs hors-bord exempts de toute taxe, et des pièces détachées. Il est chargé également de la gestion et de l'approvisionnement des satellites d'entretien et de réparation des moteurs implantés dans les principaux points de débarquement. Depuis 1985 le CAMP est intégré au sein du CAPAS. Par ailleurs le carburant consommé par les pêcheurs bénéficie d'une subvention.

Sur le plan du financement signalons que la CNCAS a été créée en avril 1984 dans le cadre de la mise en oeuvre de la NPA. Sa mission principale est de doter le monde rural d'un système de crédit propre à satisfaire tous ses besoins. Les lignes de crédit du PAPEC et du PAMEZ y sont domiciliées depuis leur mise en place. La CNCAS a signé avec

PROPECHE un protocole d'entente institutionnelle pour l'instauration d'un crédit adapté à la pêche artisanale.

Malgré ses résultats spectaculaires, le sous-secteur connaît un certain nombre de difficultés. Les opérateurs économiques sont confrontés à un problème réel de disponibilité de capital pour l'exploitation des ressources halieutiques. L'accès au crédit reste difficile malgré les efforts consentis par la CNCAS. Se posent épisodiquement des problèmes d'approvisionnement en pièces de rechange pour les réparations des moteurs hors-bord. En ce qui concerne la valorisation des produits débarqués, on note la précarité des procédés de conservation (manipulation à bord des pirogues et au débarquement), de distribution et de transformation artisanale du poisson, ainsi que la déficience des circuits de commercialisation. La qualité des produits offerts sur les marchés s'en trouve par conséquent affectée.

2. Historique de la formation des organisations associatives

L'organisation actuelle des pêcheurs constitue le produit du long processus historique d'évolution du mouvement coopératif dans le monde rural sénégalais.

2.1 Organisations antérieures aux GIE

Les structures communautaires ont existé bien avant l'émergence des coopératives de pêche:

- les associations temporaires regroupaient des pêcheurs qui partaient en campagne à l'époque de la navigation à voile. La gestion matérielle et financière durant tout le séjour était confiée à un responsable désigné. Actuellement ces structures, appelées encore compagnies, ont tendance à régresser;
- fondées au XIX^{ème} siècle, les sociétés de pêche regroupaient plusieurs familles dans un même quartier pour faire face à d'importants investissements, achat de senne de plage par exemple (GRUVEL, 1908). On rencontre à l'heure actuelle ce type d'association dans les centres secondaires du Cap-Vert, de la Petite Côte et du Sine-Saloum;
- les pêches collectives qui existent encore dans certains centres de débarquement n'impliquent pas la mise en commun permanente des moyens de production.

2.2 Période coloniale: premières tentatives d'organisations

Les SIP créées par décret en 1910, constituent le point de départ du mouvement coopératif de pêche au Sénégal. Les véritables coopératives de pêcheurs datent de la seconde guerre mondiale. En 1948 il y avait 5 coopératives libres de toute tutelle administrative: 3 à Saint-Louis et 2 à Dakar (HATHIE, 1991).

Après différentes tentatives de mise en place d'associations coopératives sans succès, l'Administration coloniale crée en 1952 la "Mutuelle sénégalaise des pêcheurs motorisés" financée grâce à une avance de la CCCA (30 millions FCFA) et une subvention du budget local (6 millions FCFA).

Deux maisons de commerce qui vendaient à crédit des moteurs hors-bord aux pêcheurs individuels ont contribué largement à l'implantation des coopératives. Devant l'endettement et les difficultés de remboursement, celles-ci, c'est-à-dire la NOSOCO et la CFAO, encouragèrent la création de structures organisées qui offraient plus de garantie.

2.3 De 1960 à 1970: développement des coopératives

Les coopératives de pêche étaient confondues à celles mises en place dans le secteur agricole. Les pêcheurs devaient obligatoirement se constituer en groupements précoopératifs appelés AIR pour s'initier aux principes coopératifs pendant deux années.

En 1964 il y avait 48 coopératives regroupant 4.200 pêcheurs (HATHIE, 1992). La gestion commune de toutes les coopératives évoluant en milieu rural par l'ONCAD et la BNDS s'est faite au détriment des organisations de pêcheurs. La pêche a ses propres caractéristiques, différentes de celles de l'agriculture. A la fin de la première décennie de l'indépendance, le mouvement coopératif dans le secteur de la pêche était dans l'impasse. En 1970, un Conseil Interministériel restreint annula les dettes des coopératives de pêche et décida la création de nouvelles coopératives placées cette fois sous la tutelle de la DOPM.

2.4 Réforme de 1970: réorganisation des coopératives

Dans un premier temps la réforme s'est traduite par la création des CPA. Ces cellules de base, dont l'objectif principal est d'accélérer l'équipement en engins de pêche, regroupaient désormais des pêcheurs professionnels uniquement. Elles sont financées par la BNDS jusqu'en 1972, date de la mise en place du projet sénégal-canadien de motorisation des pirogues. L'objectif principal assigné à ce projet était la fourniture de moteurs hors-bord et de pièces détachées par le biais d'une structure appropriée (CAMP) et un système de crédit coopératif.

En favorisant l'équipement des pêcheurs en moteurs et matériels divers, les CPA ont beaucoup contribué au développement de la pêche artisanale. Cependant elles n'ont pas échappé aux problèmes qu'ont connus les coopératives agricoles. Leur rôle limité par les autorités à l'avitaillement n'a pas favorisé l'émergence d'un esprit coopératif. Elles ont constitué le lieu d'expression et de confrontation de groupes d'intérêts (notables, politiciens, mareyeurs, pêcheurs, etc...). L'autonomie des CPA a été plutôt théorique et l'encadrement défectueux.

La deuxième phase de la réforme était la constitution de coopératives secondaires c'est-à-dire des regroupements des CPA sous forme d'unions nationale, régionales et départementales. Leur champ d'action a été élargi à la commercialisation des produits débarqués par la pêche artisanale avec la mise en place du CAPAS en 1975. Dans le cadre

de la phase d'autogestion démarrée en 1979, les unions régionales de coopératives sont responsabilisées pour la distribution et la récupération des dettes. L'expérience de la gestion des centres de mareyage de Rufisque, Kayar et Joal par les unions départementales a tourné court du fait de l'ignorance totale du substrat social indissociable des activités d'échange (réseaux de relations personnelles et intercommunautaires).

2.5 Réforme de 1983: net recul

Le développement du mouvement coopératif dans son ensemble a été entravé par la diversité des textes sur l'organisation des coopératives, la dualité du régime juridique entre les secteurs rural et urbain, l'inadéquation aux conditions actuelles. La réforme intervenue au travers de la loi 83-07 du 28/01/1983 préconise des groupements de plus petite taille. Le système coopératif constitué comprend trois structures:

- une coopérative multi-fonctionnelle et multi-sectorielle au niveau de chaque communauté rurale;
- la section villageoise multi-dimensionnelle et multi-fonctionnelle (village ou quartier);
- les groupements de producteurs multi-fonctionnels et mono-sectoriels (par activité ou par produit). Les GIE entrent dans ce cadre.

Cette réforme du mouvement coopératif s'est avérée inopérante dans la mesure où les fondements de la crise n'ont pas été bien identifiés au préalable. En fait elle a constitué un net recul pour le mouvement coopératif dans le secteur de la pêche. L'expérience a montré que les coopératives spécialisées (pêche, élevage) pouvaient difficilement s'épanouir dans un cadre multi-sectoriel dont les coopératives agricoles demeurent la locomotive.

2.6 Réforme de 1984: émergence des GIE

Les nombreuses lacunes constatées au niveau des coopératives comme formes de regroupements ont conduit les pouvoirs publics à introduire un type d'organisation souple et plus efficace. C'est ainsi qu'a été promulguée la loi 84-37 du 11/05/1984 modifiée par la loi 85-40 du 25/07/1985. Elle reprend l'ordonnance française 67-821 du 23/09/1967 sur les GIE. En réalité le GIE est le produit d'un contexte économique et politique particulier marqué par le désengagement de l'Etat. La crise économique internationale survenue durant les années 70 a imposé la mise en place de nouvelles stratégies de développement afin de réduire les déséquilibres macro-économiques. Dès 1979, le Sénégal a initié un plan de stabilisation suivi en 1980 d'un plan de redressement économique et financier. En 1985 un programme d'ajustement à moyen et long termes est adopté dans le souci d'un allègement des charges de l'Etat.

La NPA et la NPI conçues dans ce cadre cherchent à favoriser la dynamique des initiatives privées et la promotion de l'emploi non salarial. Cette période coïncide avec la crise du mouvement coopératif.

3. Développement et évolution des GIE

Selon l'exposé des motifs de la loi 85-40, l'institution de ce cadre juridique légal permettant la création de GIE vise à apporter un soutien efficace aux actions de développement de toute nature, susceptibles d'être entreprises dans tous les secteurs économiques. Le souci du législateur est de permettre aux moins nantis d'une part de s'organiser et de mener des activités économiques, et d'autre part de pouvoir accéder au crédit institutionnel.

Une simple convention passée entre deux ou plusieurs personnes physiques ou morales suffit pour créer et organiser un GIE.

Ce type d'organisation permet:

- de se regrouper en une identité jouissant de la personnalité morale et juridique sans qu'il soit nécessaire de se doter d'un capital constitutif;
- de fonctionner comme une société commerciale exempte de l'impôt sur le BIC;
- de faciliter l'accès au crédit;
- de réaliser certains objectifs communautaires;
- de mobiliser l'épargne.

La réponse des producteurs de base à ces initiatives des autorités fut mitigée. Pour des raisons diverses, la plupart étaient réticents à l'idée d'intégrer ces nouvelles structures.

Les notables voyaient à travers les GIE la perte de leur autorité et des privilèges que leur procuraient les coopératives. Ils adoptent une attitude de rejet, défient ouvertement les autorités et mènent une campagne en faveur des sections villageoises.

La majorité des pêcheurs, exclus de fait de l'organisation et du fonctionnement des coopératives, suspectent toute intervention extérieure et se montrent donc méfiants. Les mesures incitatives adoptées par les pouvoirs publics, ainsi que l'environnement socio-économique vont favoriser l'émergence des GIE: mise en place de la CNCAS, exonération de droits et taxes sur le matériel de pêche, besoins importants et urgents de renouvellement des équipements.

La procédure suivie pour la formation des GIE est fort simple. A l'issue de l'assemblée générale constitutive, quatre exemplaires du statut du GIE et du procès verbal sont établis. Ensuite se fait l'enregistrement au niveau du service des impôts et domaines (crédit mobilier). Le dossier ficelé par le service régional des pêches est alors déposé au tribunal pour l'obtention d'un registre de commerce.

Dès lors on peut ouvrir un compte courant à la CNCAS avec la somme de 25.000 FCFA, ce qui permet de déclencher la procédure d'octroi de crédit. Le groupement est limité à une durée déterminée par les parties concernées. Les apports ne sont pas indispensables; s'ils sont stipulés par les membres, ils peuvent revêtir toutes formes. L'objet, la dénomination, l'adresse et les noms doivent figurer dans le contrat de groupement.

La formation des GIE de pêcheurs au Sénégal s'est faite dans l'euphorie. Elle a connu une évolution tant du point de vue du nombre que de la forme.

Des groupements de taille importante (près de 100 personnes) furent initiés au départ, en 1987. Ils représentaient 53% des associations formées durant cette période et 30% de l'ensemble des groupements (HATHIE, 1991). Ces organisations ne se fondaient pas sur des relations d'affinité, elles ont subi l'influence des coopératives antérieures dont certaines se sont purement et simplement muées en GIE.

Très vite elles ont disparu au profit de GIE de dimension plus réduite (20 personnes au maximum), réunissant des amis ou des individus de même classe d'âge. Malgré la cohésion, ces groupements connaissent des problèmes: absence d'uniformité entre les objectifs individuels et ceux du GIE, difficultés de circulation de l'information liées à la mobilité des membres, pas de véritable caution solidaire.

Les problèmes d'organisation et de fonctionnement de ces GIE ainsi que les blocages qui en ont résulté, ont amené la plupart des chefs d'exploitation à créer leur propre GIE (2 à 5 membres de la famille). Ce GIE familial, qui reproduit le mode d'organisation sociale, permet de résoudre la contrainte majeure de l'émigration. Par ailleurs le chef de famille ou l'aîné conserve son pouvoir.

Plusieurs GIE regroupant des personnes pratiquant les mêmes activités (pêcheurs, mareyeurs, transformateurs, charpentiers...) ont été créés au niveau des différents centres de débarquement du littoral sénégalais. Pour assurer une meilleure coordination de ces groupements et l'application d'une action commune pour la recherche de financements, des fédérations ont été initiées par les autorités. La FENAGIE-PECHE, mise sur pied à Joal le 06 août 1990, regroupe tous les GIE de pêcheurs artisans. La FENAMS est plus récente, elle a été créée le 15 juin 1991 et compte près de 807 membres, mareyeurs répartis sur l'ensemble du pays.

Ces deux fédérations constituent en fait les intermédiaires incontournables pour les principaux intervenants dans la pêche artisanale sénégalaise (pouvoirs publics, ONG, bailleurs de fonds...). Elles ont été initiées dans le dessein de prendre en charge les intérêts des différents agents impliqués dans le système.

Actuellement, il existe 1.158 GIE regroupant la quasi totalité des pêcheurs artisans opérant le long du littoral sénégalais.

Le tableau suivant donne l'évolution du nombre de GIE de pêcheurs dans les sept zones maritimes en 1989 et en 1991.

Régions maritimes	Nombre de GIE pêcheurs	
	1989	1991
Saint-Louis	?	476
Fatick	26	36
Kaolack	-	4
Thiès	35	67
Dakar	13	57
Louga	-	4
Ziguinchor	91	164

4. Situation actuelle des GIE

La tendance actuelle avec les projets de développement est la constitution de GIE de petite taille. Les GIE financés par le PAPEC ont une taille moyenne de 13 pêcheurs. Le GIE est administré par un bureau composé en général de 8 à 9 personnes: 1 Président, 1 Secrétaire Général, 1 Trésorier Général et leurs adjoints respectifs, 2 ou 3 Commissaires aux comptes. Pour les GIE de taille plus réduite (type familial) le bureau est réduit à 2 personnes (le Président et le Trésorier). Au niveau de la répartition des tâches, notons que le Président a une fonction administrative. Il coordonne les activités et veille au respect des engagements du GIE. Le Trésorier général collecte les apports personnels et assure le suivi des remboursements des crédits.

Les organes du GIE comprennent une assemblée générale et un conseil de gestion. En principe, l'assemblée en tant que organe délibérant regroupant l'ensemble des membres doit se réunir à échéance régulière. Les décisions arrêtées sont appliquées par le conseil.

Le GIE se caractérise actuellement par l'absence totale de toute vocation économique. Sa fonction est réduite à la recherche de financements du matériel et du fonds de roulement. La caution solidaire constitue la base de fonctionnement du GIE. Du point de vue théorique ce concept de caution solidaire, fondement du système de garantie du crédit, est clairement défini. La solidarité financière de tous les membres a été instituée pour couvrir les risques d'insolvabilité des emprunteurs. Les dettes sont contractées avec l'aval de tous les membres du GIE. De ce fait, il y a une responsabilité effective de chaque adhérent lors du recouvrement des créances. Pour son opérationnalité, la caution solidaire n'a pas réussi à s'adapter au contexte socio-économique et culturel caractérisé par un individualisme dont les frontières s'identifient à la famille.

Ses limites sont apparues à travers les difficultés de remboursement. Pour éviter de rester solidaires des dettes des autres membres du GIE même en soldant leur propre emprunt, certains pêcheurs ont préféré payer le moins possible. Du coup, il n'épargnent plus à la CNCAS de peur d'un transfert pour assurer le remboursement⁽¹⁾.

5. Bilan du fonctionnement des GIE de pêcheurs

5.1 Evaluation des performances

Comme indiqué plus haut, le GIE est très sollicité par le pêcheur en quête de financements. Il est présent au niveau de toutes les régions maritimes.

Quelques GIE restreints, notamment de jeunes ont pu profiter des nouvelles opportunités pour s'associer et échapper ainsi à certaines pesanteurs sociales. Ils ont ainsi bénéficié de crédits, ce qui leur a permis de disposer de leurs propres unités de pêche.

Les informations fournies par la CNCAS montrent que d'importants crédits ont été mis en place pour les GIE de pêche:

- de 1984 à 1988, 52 GIE des régions de Saint-Louis, Thiès et Dakar ont bénéficié de 62 millions de FCFA de crédits;
- entre 1989 et le 31/08/1992, dans le cadre du protocole d'entente signé avec PROPECHE, un financement de 478.537.451 FCFA a été mis en place et a concerné 343 GIE (90 de Saint-Louis, 45 de Thiès et 208 de Dakar);
- de 1988 au 31/08/1992, 77 GIE (987 pêcheurs) ont été financés à hauteur de 373.331.857 FCFA sur la ligne de crédit PAPEC;
- entre 1988 et fin juin 1992, un financement de 269.175.458 FCFA a été effectué pour 50 GIE de pêcheurs par le PAMEZ.

La principale force reconnue à l'organisation est sa capacité de mobilisation. En effet d'importantes masses sont drainées, ce qui contribue au développement de la solidarité, élément important dans la pêche artisanale.

La dispersion des demandes de financement n'assure pas la garantie de crédit. Dès lors, le regroupement des GIE de pêcheurs en une Fédération Nationale confère un pouvoir de négociation plus grand.

La FENAGIE-PECHE constitue pour les bailleurs de fonds intervenant dans le système un instrument privilégié de coopération pour l'amorce d'une relance du sous-secteur.

¹ En fait la plupart des pêcheurs ne sont pas en mesure de distinguer un compte courant d'un compte d'épargne.

Par ailleurs, le GIE a permis d'éviter la centralisation des décisions entre les mains d'une minorité comme ce fut le cas pour les coopératives.

5.2 Analyse des contraintes

La GIE constitue la résultante de deux logiques différentes, parfois divergentes (Etat et structures de base) dans un environnement politique, économique et social particulier. La nouvelle philosophie de l'Etat tente de créer les conditions d'épanouissement de l'esprit d'initiative et des capacités d'entrepreneur des producteurs de base. Des changements doivent s'opérer dans les comportements des individus avec le passage de l'Etat Providence à l'Etat Gendarme. En créant les GIE, les pouvoirs publics visaient des objectifs précis: permettre aux populations de s'organiser, d'accéder éventuellement au crédit, créer les conditions d'expression des initiatives locales, promouvoir l'emploi non salarial.

Les préoccupations sont différentes pour les pêcheurs artisans. Devant les besoins d'équipement et l'incapacité de s'autofinancer, la création d'un GIE constitue une alternative pour accéder au crédit. Ils considèrent ces organisations comme des formalités juridico-administratives à satisfaire pour bénéficier des avantages escomptés. Dès lors, ils y transposent toute la réalité sociale avec ses inégalités, son fonctionnement, sa dynamique interne. Ils répondent ainsi par leur propre logique à la volonté des pouvoirs publics de voir triompher l'autogestion des groupes de base.

En fait, la même logique ayant sous tendu la naissance des coopératives est à l'origine de l'émergence des GIE. Ce sont des organisations imposées au milieu pêcheur par des directives d'en haut sans un travail d'information et de formation préalable sur le terrain pour une adhésion et une participation active.

En règle générale, les personnes qui se regroupent en GIE appartiennent à différents groupes informels ayant pour base la famille, le voisinage, la confrérie ou la politique. Leur loyauté vis à vis de ces groupes est souvent plus grande que tout attachement à une autre organisation associative. Les GIE subissent les luttes d'influence et de pouvoir que mènent ces groupes informels.

Dans certains GIE, l'esprit qui prévalait dans les anciennes coopératives était maintenu. Ils renfermaient les germes des causes ayant favorisé l'inertie de ces organisations: accaparement des pouvoirs par des notabilités politiques et religieuses, taille importante, caution solidaire théorique, etc...

En dehors des réunions, du reste rares, consacrées aux problèmes de remboursement, les GIE ne mènent aucune activité. La vocation économique, en d'autres termes les objectifs d'auto-promotion et d'auto-gestion définis par l'Etat sont restés au stade des intentions. Bien qu'à travers les déclarations formelles, les fonctions d'épargne, de production, de commercialisation et de transformation soient mentionnées, seule la fonction crédit est effective dans la pratique. Cependant, il faut préciser que l'émigration apparaît comme une contrainte majeure si le GIE voulait assurer la commercialisation des produits débarqués par les membres.

Dans sa conception et son fonctionnement, le GIE ne semble pas intégrer la réalité socio-culturelle liée notamment à la gestion des unités de pêche. L'organisation de la production reste individuelle, le GIE ne s'occupant pas par exemple des problèmes d'approvisionnement en intrants et d'écoulement des produits débarqués. Les centres de décisions principaux restent les chefs d'unités de pêche qui, en général sont également les chefs de familles, des retraités qui ne vont plus en mer. Les véritables pêcheurs, simples membres des équipages ne sont pas toujours intégrés aux GIE.

L'information ne circule pas correctement surtout pour les GIE de grande taille en raison de la mobilité des pêcheurs membres le long du littoral.

Le mécanisme de la caution solidaire n'a pas bien fonctionné. Cela explique la crise et la léthargie des groupements de grande taille. Avec la prédominance des GIE de type familial, la caution solidaire est vidée de son contenu. Les prêts qui leur sont accordés constituent en fait des sommes attribuées à des pêcheurs isolés même si par ailleurs ils bénéficient de la caution de la famille. Les pêcheurs restent solidaires de l'emprunt et non pour le remboursement. Le taux théorique d'impayés (par rapport aux encours sur le capital et les intérêts) pour les crédits octroyés par la CNCAS est en moyenne de 50% alors que le taux réel s'établit à 38%.

Pour être opérationnelle, la caution solidaire doit se mouvoir dans le cadre des solidarités qui existent réellement dans le milieu.

La multiplicité des groupements, le manque réel de motivation des agents des pêches sont à l'origine de la déficience de l'encadrement des GIE. Les membres ne bénéficient d'aucune sensibilisation à l'épargne et au rôle que peut jouer le GIE. La nécessité de passer par des procédures formalisées (banque, paperasses administratives) constitue une autre faiblesse du GIE.

6. Conclusion

Il ressort de ce rapide bilan-diagnostic que l'organisation des pêcheurs artisans sénégalais a connu au cours de son évolution des mutations profondes. L'environnement politique et économique a déterminé, dans bien des cas, l'orientation du mouvement. Des ruptures significatives sont apparues lors de l'indépendance et à la suite de la crise du mouvement liée à l'endettement excessif ou au désengagement de l'Etat.

Pour s'adapter à une conjoncture défavorable, on est passé des coopératives de pêcheurs aux GIE tout en conservant les mêmes habitudes dominées par l'individualisme, les liens familiaux et le recours constant à l'informel. Malgré les nombreuses améliorations apportées aux GIE, il reste beaucoup à faire en matière d'organisation des pêcheurs artisans.

La famille constitue la base de l'organisation sociale dans la pêche piroguière sénégalaise. Les rapports de production s'expriment le plus souvent dans le langage lignager (aînés-cadets).

Dès lors on peut se demander en toute logique si le GIE familial, forme la plus répandue, ne constitue pas la structure associative appropriée pour la pêche artisanale maritime sénégalaise.

Le GIE familial recèle plusieurs avantages: plus grande cohésion, caution familiale, garantie de continuité et autonomie de décision. Mais ce type d'organisation ne constitue pas un lieu d'expression des jeunes qui sont les véritables producteurs. Même s'ils sont membres du GIE, ils ne sont pas informés de son fonctionnement, ne sont pas associés aux prises de décisions. La gestion de l'unité de pêche est dévolue au chef de famille qui est en fait l'unique centre de décisions. Dans ces conditions il n'est pas évident que ces jeunes, parvenant à s'organiser et à s'équiper de manière autonome acceptent de mettre en commun leurs revenus. Certains ont pu profiter des nouvelles opportunités pour s'associer et échapper ainsi à certaines pesanteurs sociales. L'idéal serait de voir les jeunes pêcheurs d'une même unité de pêche s'organiser en GIE. Ils prendront en charge la gestion du groupement et donc de l'unité de pêche. Ils seront plus enclins à initier certains principes économiques fondamentaux et à épargner en banque. Mais cette mutation suppose la perte d'autorité du père de famille, de la remise en cause des rapports sociaux actuels. Toute innovation dans ce sens doit intégrer la réaction prévisible des détenteurs actuels du pouvoir (chefs de famille).

L'unité de pêche, noyau élémentaire à partir duquel toute production est réalisée, pourrait alors constituer la base de toute organisation associative en milieu pêcheur artisan.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BAKHAYOKHO M. et KEBE M., 1991.

- Réactions des pêcheurs face aux variations d'abondance et de disponibilité des ressources: approche méthodologique. In "La Recherche Face à la Pêche Artisanale, Symp. Int. ORSTOM-IFREMER, Montpellier France, 3-7 juillet 1989, J.R. DURAND, J. LEMOALLE et J. WEBER (éds). Paris, ORSTOM, 1991, tIII: 943-955.

BRENDEL R., CHABOUD C. et FOUCAULT F., 1991.

- Bilan économique du secteur de la pêche au Sénégal en 1987. Cent. Rech. Océanogr. Dakar-Thiaroye, 36 p.

- Note sur les GIE. Chambre de commerce de Dakar, 4 p.

CHABOUD C. et KEBE M., 1986.

- Les aspects socio-économiques de la pêche artisanale maritime au Sénégal. Mutations technologiques et politiques de développement. In Actes de la Conférence Internationale sur les pêches. Université du Québec à Rimousky, 10-15 août 1986: 1059-1077.

CHABOUD C. et KEBE M., 1989.

- La distribution du poisson de mer au Sénégal. Commerce traditionnel et interventions publiques. Cah. Sc. Hum. ORSTOM 25 (1-2) 1989: 125-143.

CHABOUD C. et KEBE M., 1990.

- Les migrations de pêche maritime au Sénégal. Impact sur la dynamique de la pêche piroguière, essai d'approche quantitative. In HAAKONSEN J.M. et DIAW M.C. (éds): Migrations des pêcheurs en Afrique de l'Ouest. DIPA/WP/36 sep. 1991: 56-74.

CORMIER-SALEM, 1990.

- Gestion et évolution des espaces aquatiques: la Casamance. Etudes et thèses ORSTOM, 583 p.

CRODT, 1990.

- Statistiques de la pêche maritime sénégalaise en 1988. Arch. Cent. Rech. Océanogr. Dakar-Thiaroye, 178, 90 p.

CRODT, 1991.

- Statistiques de la pêche maritime sénégalaise en 1989. Arch. Cent. Rech. Océanogr. Dakar-Thiaroye, 183, 93 p.

DURAND M.H., 1982.

- Aspects socio-économiques de la transformation du poisson de mer au Sénégal. Arch. Cent. Rech. Océanogr. Dakar-Thiaroye, 103, 95 p.

GRUVEL A., 1908.

- Les pêcheries du Sénégal et des rivières du sud. Challamel, Paris, 240 p.

HATHIE I., 1991.

- Le GIE des pêcheurs piroguiers comme stratégie d'adaptation à une conjoncture défavorable. Mémoire fin d'études ENEA, 114 p. JORS, 1985. - Loi n° 85-40 du 29/07/1985 portant sur la quatrième partie du Code des Obligations Civiles et Commerciales (les sociétés commerciales). Journal Officiel de la République du Sénégal n° 5096 du 21 juillet 1985: 553-607.

LALOE F. et SAMBA A., 1990.

- La pêche artisanale au Sénégal: ressource et stratégie de pêche. Etudes et thèses ORSTOM, 199 p.

REBERT J.P., 1983.

- Hydrographie et dynamique des eaux du plateau continental sénégalais. Doc. sci. Cent. Rech. Océanogr. Dakar-Thiaroye, 89, 99 p.

ABREVIATIONS

AIR	: Associations d'Intérêt Rural
ATEPAS	: Amélioration des Techniques de Pêche Artisanale au Sénégal
BAD	: Banque Africaine de Développement
BIC	: Bénéfice Industriel et Commercial
CAMP	: Centre d'Assistance à la Motorisation des Pirogues
CCCA	: Caisse Centrale de Crédit Agricole
CCCE	: Caisse Centrale de Coopération Economique
CCD	: Chambre de Commerce de Dakar
CEPIA	: Caisse d'Encouragement à la Pêche et à ses Industries Annexes
CFAO	: Compagnie Française de l'Afrique de l'Ouest
CNCAS	: Caisse Nationale du Crédit Agricole du Sénégal
CRODT	: Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye
DOPM	: Direction et de l'Océanographie et des Pêches Maritimes
FED	: Fonds Européen de Développement
FENAGIE-PECHE	: Fédération Nationale des GIE de Pêcheurs
FENAMS	: Fédération nationale des GIE de mareyeurs du Sénégal
GIE	: Groupement d'Intérêt Economique
ISRA	: Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
ITA	: Institut de Technologie Alimentaire
JORS	: Journal Officiel de la République du Sénégal
MDCM	: Ministère Délégué Chargé de la Mer
MDI	: Ministère du Développement Industriel
MDRH	: Ministère du Développement Rural et de l'Hydraulique
MEFP	: Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
NOSOCO	: Nouvelle Société Commerciale
NPA	: Nouvelle Politique Agricole
NPI	: Nouvelle Politique Industrielle
PAMEZ	: Projet de développement de la Pêche Artisanale Maritime dans la région de Ziguinchor
PAPEC	: Projet de développement de la Pêche Artisanale sur la Petite Côte
PROPECHE	: Programme d'Assistance à la Pêche Artisanale au Sénégal
PSPS	: Protection et Surveillance des Pêches au Sénégal
SIP	: Sociétés Indigènes de Prévoyance, de secours et de prêts mutuels.

LES GROUPEMENTS REVOLUTIONNAIRES A VOCATION COOPERATIVE (GRVC) DE ROBERTY ET DE EWE-CONDJI GRAND-POPO BENIN.

par

LASSISSI Akambi
Direction des Pêches
B.P. 383 Cotonou - Bénin

1. Introduction

Les organisations prises en compte dans le cadre de cette étude sont les Groupements Révolutionnaires à Vocation Coopérative (GRVC) de Ewé-Condji et de Roberty créés respectivement en juillet 1980 et en mai 1981 par le Projet Pêche Maritime Artisanale (PPMA) dans le District Rural de Grand-Popo, Province du Mono.

Le choix de ces deux structures est basé sur le fait que des 27 coopératives créées et financées sur le littoral béninois par le PPMA entre 1980 et 1984, elles ont évolué pratiquement dans les mêmes conditions. Cependant, la première a remboursé 17% du crédit accordé tandis que la seconde en a remboursé 87%.

Il nous faut dire cependant que depuis Avril 1985, aucune de ces structures n'est opérationnelle; la présente étude fera donc le point de l'évolution des deux structures jusqu'à cette date et précisera ensuite quelle est leur situation actuelle.

2. Brève description de la situation nationale au moment de la création et durant l'évolution des structures étudiées

En République du Bénin, la pêche maritime artisanale peut être définie comme étant celle pratiquée dans les zones côtières de l'océan par une population installée tout le long du littoral et utilisant pour cette activité des embarcations de dimensions variables, généralement inférieures à 20 mètres, motorisées ou non et équipées d'engins de pêche tels que les sennes de plage, les sennes tournantes, les filets maillants, les lignes, etc...

De 1980 à 1985, la production annuelle de ce secteur a évolué entre 3.000 et 3.800 tonnes face à un besoin annuel d'environ 10.500 tonnes de poisson à satisfaire et pour lequel il a fallu recourir à l'importation du poisson congelé.

Du recensement effectué en septembre 1980 par le PPMA, il ressort qu'au Bénin, la pêche maritime artisanale occupe environ 2.595 pêcheurs qui utilisent 350 pirogues motorisées à environ 50% et réparties sur 50 campements essaimés sur tout le littoral. Les trois principaux centres autour desquels s'articulent les activités de pêche maritime artisanale sont Cotonou, Ouidah et Grand-Popo où l'on identifie une population de pêcheurs composée essentiellement de Béninois (Plah, Mina, Fon, etc...), de Ghanéens (Kéta et Adan) et de quelques Togolais (Mina).

Les ressources habituellement exploitées par la pêche maritime artisanale sont très limitées (22.000 tonnes toutes espèces confondues) et comprennent principalement les poissons tels Scianidae sp., Sparidae sp., Lutjanidae sp., Epiphidae sp., Carangidae sp., Pomadasidae sp., etc..., les crustacés et les mollusques.

L'activité de production du poisson est du domaine des pêcheurs tandis que celle du traitement et de la commercialisation relève du domaine exclusif de leurs femmes et des mareyeuses qui maîtrisent tant les techniques de transformation que le circuit de commercialisation.

Après la proclamation le 30 novembre 1974 de la voie socialiste de développement basée sur le marxisme-léninisme, la politique du Bénin en matière de développement rural s'est caractérisée notamment par:

- * la révolutionnarisation du paysannat;
- * la planification centralisée de la production;
- * la socialisation des moyens et modes de production,

qui étaient d'ailleurs devenues des objectifs impératifs prescrits à tous les acteurs du développement rural par le Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB).

Pour atteindre ces objectifs, le Comité Central du PRPB a prescrit entre autres tâches à tous les CARDER la création et la généralisation des GRVC et des CAETS dans leurs zones d'intervention.

D'un autre côté, la loi fondamentale de la République Populaire du Bénin adoptée le 26 août 1977 a précisé en son article 18 les principales formes de propriété des moyens de production et a retenu cinq formes parmi lesquelles la propriété coopérative est au second rang après la propriété de l'Etat Révolutionnaire.

Cette loi précise en outre en ses articles 20 et 21 que:

«L'Etat s'attache particulièrement à promouvoir et à développer rapidement le secteur coopératif».

«L'Etat aide activement les paysans à développer la production et les encourage à s'organiser progressivement en coopératives de divers types selon le principe du libre consentement».

Le contexte politique national était donc très favorable à la création des structures coopératives et les interventions du pouvoir politique au niveau du travail technique mettaient surtout l'accent sur "la nécessité de la libération des masses paysannes de la domination féodalo-capitaliste".

C'est fort de toutes ces directives et prescriptions que les attributions des Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER) et les plans de campagnes agricoles que ces derniers élaboraient chaque année prévoyaient principalement la généralisation des GRVC et Coopératives Agricoles Expérimentales de Type Socialiste (CAETS) et accordaient une priorité à ces structures dans le cadre des interventions sur le terrain.

Ainsi, plusieurs coopératives ont-elles été créées sans tenir compte des principes coopératifs de base, des étapes ont été brûlées et les paysans se regroupaient tout juste pour bénéficier de l'assistance financière qu'offraient les bailleurs de fonds à travers le gouvernement.

Des quotas étaient fixés aux agents du développement rural à la base et ces derniers étaient notés en fonction du nombre de coopératives créées, que celles-ci soient viables ou non.

Le financement de ces structures coopératives était assuré par la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) par l'intermédiaire des Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel (CRCAM) et des Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel (CLCAM) qui avaient pour objet de collecter et de gérer l'épargne rurale et de consentir des prêts à leurs membres dans les conditions fixées par leurs statuts et leur règlement intérieur.

Dans le domaine particulier de la pêche maritime artisanale et suite à une mission d'études effectuée au Bénin en 1979 par un expert du Fonds d'Equipement des Nations Unies (FENU), la Direction des Pêches a initié le Projet Pêche Maritime Artisanale (PPMA).

Ce projet avait pour objectifs:

- * d'accroître la production halieutique;
- * d'organiser le long de la côte les pêcheurs en les libérant de la tutelle des grands propriétaires à travers les GRVC;
- * de doter ces pêcheurs en matériels de pêche;
- * d'initier les pêcheurs ainsi regroupés aux méthodes simples de gestion rationnelle de leurs unités;
- * de créer des structures de base qui permettent l'entretien des équipements;
- * de procéder à la formation continue des pêcheurs à travers des démonstrations sur le terrain;
- * d'aider les GRVC à commercialiser leurs produits.

Pour atteindre ces objectifs, le PPMA a bénéficié de financement de diverses sources:

- le FENU pour un montant de 153.000 \$ E.U.;
- la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) pour un montant de 180.000.000 FCFA.

Ces financements ont permis d'accorder le crédit aux pêcheurs à un taux de 8%. Le PNUD a assuré la couverture financière de l'assistance technique et la formation des coopérateurs tandis que le budget national avait en charge le payement des salaires des cadres nationaux et la fourniture des locaux et des mobiliers.

La gestion du projet a été assurée par un service dénommé Service Technique d'Assistance aux Coopératives de Pêche (STACOOOP) qui comprenait la direction nationale, une division technique chargée du montage des engins de pêche, une division économique chargée des finances et du recouvrement des crédits, une division animation chargée de la formation et de l'éducation coopératives et une division chargée de l'approvisionnement et du stockage du matériel.

Le STACOOOP était donc l'organe administratif chargé de l'encadrement des coopératives et représentait ces dernières vis-à-vis de la CNCA, des autorités administratives et des services techniques. Il tenait aussi la comptabilité des coopératives et intervenait le plus souvent dans les décisions de gestion courante.

La stratégie adoptée par le STACOOOP pour la mise en place des coopératives a consisté en:

- * l'organisation de campagnes de sensibilisation dans les villages de pêcheurs en collaboration avec les agents de la CNCA et des CARDER;
- * l'établissement de la liste des volontaires adhérents à la coopérative;
- * la mise en place des organes de gestion en assemblée générale constitutive;
- * l'ouverture de comptes courant et d'épargne à la CRCAM ou à la CLCAM;
- * l'accord de crédit sous forme de matériels et équipements pour la pêche;
- * l'adoption d'un mode de répartition des revenus nets qui prévoit:
 - 20% pour la rémunération des coopérateurs;
 - 20% pour l'amortissement du matériel;
 - 20% pour les réserves statutaires, les imprévus et les ristournes;
 - 40% pour le remboursement du crédit.

Il est toutefois important de faire remarquer qu'au niveau de toutes les coopératives créées et encadrées par le PPMA, une fois que les 20% pour la rémunération des coopérateurs sont prélevés, le reste des recettes est versé dans un compte pour le

remboursement du crédit. Théoriquement, ce versement devrait couvrir les trois autres rubriques, mais il a toujours été pris en compte pour le remboursement uniquement étant donné que les recettes ne permettaient pas d'approvisionner les autres rubriques.

Le STACOOOP a assuré la formation des pêcheurs regroupés dans les domaines suivants:

Technique: La formation a surtout porté sur l'amélioration des techniques de montage de la senne tournante coulissante, l'expérience sur le terrain ayant montré que la plupart des pêcheurs sont au point en ce qui concerne les techniques de pêche.

Mécanique: Les motoristes ont été initiés au petit dépannage des moteurs hors-bord et à l'utilisation de carburant correctement mélangé.

Gestion: Des journées de réflexions ont été organisées au Centre Panafricain de Formation Coopérative à l'intention des agents de terrain et des trois principaux responsables des coopératives (président, trésorier et secrétaire) sur le thème central: animation, organisation et gestion des coopératives.

3. Description de la situation locale au moment de la création des deux organisations de pêcheurs

Les campements de Roberty et de Ewé-Condji sont situés dans l'ancien District Rural de Grand-Popo et sont séparés l'un de l'autre par environ 800 mètres.

Le District Rural de Grand-Popo est situé dans la partie méridionale de la Province du Mono; il compte sept communes subdivisées en 45 villages. L'activité principale est la pêche. Là où les conditions écologiques sont favorables, les populations cultivent toutefois du maïs, du manioc, de la patate douce, du haricot et font des cultures maraîchères, etc... Les trois communes bordant le littoral (Grand-Popo, Agoué et Avlo) sont celles où l'activité de pêche est intense.

Comme préconisé par les textes de la réforme administrative de l'époque, l'administration du district de Grand-Popo était assurée par le CRAD (Comité Révolutionnaire d'Administration du District) présidé par le Chef de District et dont sont membres tous les chefs de service de la localité. Le RDR (Responsable du Développement Rural, représentant du CARDER) en est le deuxième vice-président en même temps qu'il est le président de la commission des affaires économiques du district.

A ce titre, le CRAD a eu à intervenir dans les campagnes de sensibilisation organisées dans les villages de pêcheurs pour la création des coopératives, la remise des matériels de pêche et pour apporter un appui dans le règlement de litiges ou des difficultés rencontrées par ces coopératives.

Il faut tout de même signaler ici que Grand-Popo a connu dans le passé quelques expériences malheureuses de coopératives de pêcheurs. Il s'agit:

- * de la Coopérative de Grand-Popo créée en février 1959, déclarée en juin de la même année avec un effectif de 62 hommes et 22 femmes et qui n'a pas atteint les objectifs fixés suite à un manque d'encadrement et d'animation et au taux d'intérêt élevé des prêts accordés (12% en 1959); et
- * du Groupement Coopératif de Grand-Popo constitué de dix unités de pêche; créé en 1964 suite à la formation de 35 pêcheurs de Grand-Popo à la pêche à la ligne par les pêcheurs sénégalais et à un financement de la Banque Dahoméenne de Développement, ce groupement a particulièrement bénéficié des facilités d'approvisionnement en matériels de pêche offertes par le magasin mis en place à Cotonou grâce à une aide de l'Union des Coopératives Norvégiennes.

A l'instar des groupements coopératifs créés dans la même période à Sèmè, Cotonou et Ouidah, celui de Grand-Popo, aussi, a échoué et cessé ses activités avant la fin de l'année 1965 par suite de manque d'esprit coopératif, de l'abandon de la pêche à la ligne jugée non rentable pour s'adonner à la pêche aux requins, et des pertes fréquentes de matériels en mer. Notons au passage qu'entre 1979 et 1984, neuf GRVC ont été créés et financés à Grand-Popo dans les six campements compris entre Agoué et Ewé-Condji distants d'environ 15 km.

3.1 Caractéristiques du campement de Roberty

Limité à l'est par le campement de Ewé-Condji, à l'ouest par celui de Yondo-Condji, au sud par l'océan Atlantique et au nord par la route inter-Etats Bénin-Togo, il s'étend sur près de 150 mètres. L'existence de la barre et l'état souvent agité de la mer influencent beaucoup les activités de pêche et la durée de vie des moteurs et des embarcations.

La population, évaluée à environ 200 personnes (hommes, femmes et enfants compris), est composée en grande partie de Ghanéens et de Togolais parlant Kéta et Mina et présentant en particulier des rapports d'alliance très solides. La vie religieuse de cette population est fortement marquée par l'empreinte du culte du Vodoun; dans ce campement réside d'ailleurs un chef féticheur dont l'influence sur l'évolution de la coopérative a été très bénéfique. Il est le président du GRVC et presque tous les habitants du campement sont adeptes de son fétiche.

On dénombre dans ce campement environ 50 pêcheurs qui utilisent plusieurs types d'engins de pêche tels que filet maillant, senne de plage, filet à sardinelle et senne tournante coulissante. N'étant pas très nantis, la plupart d'entre eux constituent la main-d'oeuvre pour exploiter les engins de pêche que des parents ou amis ont mis à leur disposition. En dehors des fumoirs que chacune d'elles possède chez elle, les femmes de pêcheurs regroupées en coopérative par le Projet Coopératives des Femmes de Pêcheurs disposent d'un centre de fumage équipé en fumoirs "Chorkor" pour le traitement des produits de pêche. Elles assurent la commercialisation de ces produits sur les marchés de Djoda au Togo (à environ 15 km), de Comé (25 km), de Dogbo (85 km) et de Dantokpa-Cotonou (90 km).

La scolarisation de la plupart des enfants est assurée jusqu'au collège, mais ces derniers abandonnent très tôt les études pour se consacrer aux activités de pêche. En dehors

de la pêche, les habitants du campement cultivent des légumes, du manioc, du maïs, etc... et élèvent aussi des porcins, des caprins, des ovins, etc...

3.2 Caractéristiques du campement de Ewé-Condji

Limité à l'est par le campement de Hounsoukoè, à l'ouest par celui de Roberty, au sud par l'océan Atlantique et au nord par la route inter-états Bénin-Togo et la voie secondaire menant dans la ville de Grand-Popo, le campement de Ewé-Condji s'étend sur près de 300 mètres et compte environ 250 personnes (hommes, femmes et enfants compris) composées de Béninois et de Ghanéens parlant Kéta. Mina ou Plah. Parmi eux, on dénombre beaucoup de pêcheurs rapatriés du Gabon en 1978 et qui exploitent les filets des anciens propriétaires de barques. Dans ce campement également, la vie religieuse des pêcheurs est très fortement influencée par le culte du Vodoun, mais le chef féticheur ne réside pas à la plage quoique son influence sur les activités de pêche soit importante.

Plus que ce qui s'observe dans les campements de pêcheurs voisins, l'état particulièrement agité de la mer à Ewé-Condji constitue un facteur défavorable pour la pêche et on y enregistre souvent des cas de chavirement occasionnant des dégâts matériels sur les équipements de pêche et parfois des pertes en vies humaines. On dénombre dans ce campement environ 60 pêcheurs qui utilisent les mêmes types d'engins de pêche que ceux rencontrés à Roberty. Les prises souvent constituées d'espèces pélagiques sont vendues directement à la plage aux femmes qui s'occupent exclusivement du traitement et de la commercialisation du poisson qu'elles vendent sur les mêmes marchés que les femmes de Roberty.

La plupart des enfants sont scolarisés, mais rares sont ceux qui atteignent le niveau du collège; ils abandonnent les études très tôt et préfèrent se consacrer aux activités de pêche. En dehors de la pêche et des activités connexes, les pêcheurs de ce campement et leurs familles s'occupent également de cultures telles que le manioc, la canne à sucre, le maïs, les légumes et élèvent des porcs et de la volaille.

4. **Historique de la formation, du développement et de l'évolution des deux organisations**

4.1 GRVC de Roberty

Bien avant la campagne de sensibilisation organisée par le PPMA en vue de la création des GRVC de pêcheurs, les pêcheurs de Roberty exploitaient deux sennes de plage et des filets maillants individuels appelés "Tounga".

C'est en 1980 que suite aux réunions de sensibilisation et de motivation organisées dans le village par le STACOOOP, 15 pêcheurs du campement se sont constitués en GRVC en vue de bénéficier des matériels du PPMA et de devenir propriétaires des matériels dès qu'ils auront fini de rembourser le crédit. Cependant, ces pêcheurs ont longtemps hésité avant de présenter leur liste aux agents du STACOOOP parce qu'ils se demandaient si effectivement les matériels leur seront remis une fois qu'ils auront fini le remboursement du

crédit et c'est quand ils ont eu cette assurance de la part des agents du STACOOOP qu'ils se sont vraiment décidés.

Il faut signaler que ces quinze pêcheurs avaient beaucoup de rapports d'alliance très étroits entre eux; il s'agit en effet de très proches parents (père, fils, frères, cousins et oncles réunis; le président avait trois fils, deux neveux et trois beaux-frères dans le groupement), ce qui constitue à nos yeux un élément de cohésion qui a été à la base des réalisations du groupe.

Leur unité de pêche inclue une barque, une senne tournante coulissante et un moteur hors-bord, le tout pour un montant total de 2.904.240 FCFA, le GRVC a effectivement démarré ses activités en mai 1981 et devait rembourser à la fin de chaque trimestre 242.035 FCFA pendant trois ans. Mais auparavant et comme il est courant dans le milieu de la pêche lorsqu'on a un nouvel équipement de pêche, les membres du GRVC ont dû consulter l'oracle, le Fa, pour savoir quelles cérémonies faire, quel est le signe de vie de l'organisation et quels sont les interdits concernant surtout la pirogue. C'est suite à ce préalable qu'ils ont appris notamment que la pirogue du GRVC a pour jour de naissance le jeudi et ne doit donc jamais aller en mer ce jour. Mais les agents du STACOOOP n'ont pas voulu tenir compte de cet interdit parce que selon eux, il y a un certain nombre de jours de pêche prévus par mois afin de pouvoir rembourser le crédit dans les délais impartis. C'est ainsi qu'il a été donné de constater que les quatre fois qu'ils ont insisté et que les membres du GRVC ont tenté d'aller en mer le jeudi, ils ont subi des chavirements au cours desquels ils ont failli perdre tout leur matériel. Dès lors, acte en a été pris et ils ne sont plus jamais allés en mer le jeudi.

Après les cérémonies rituelles donc, le GRVC a bien débuté ses activités et a connu une période de gloire. Le STACOOOP assurait le ravitaillement en carburant et intervenait pour la réparation du moteur en cas de panne.

L'administration du GRVC était assurée par un conseil composé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier qui sont assistés par deux conseillers et un commissaire aux comptes. En dehors du président qui a son certificat d'études primaires, le secrétaire et deux autres membres du GRVC sont lettrés et s'occupent des documents de gestion de l'organisation.

Pour les membres du GRVC, l'objectif premier était de vite rembourser le crédit et de devenir propriétaires de l'équipement; aussi travaillaient-ils dans une ambiance de compréhension mutuelle et avec ardeur. A la fin du mois de décembre 1982, le GRVC de Roberty était la seule organisation à avoir régulièrement payé ses échéances et à constituer des réserves pour anticiper sur les mauvaises périodes de pêche. C'est également en son sein que l'encadrement a constaté qu'on ne dilapidait pas les fonds et que les principes de gestion coopérative étaient bien suivis.

Mais une telle situation ne pouvait pas rester sans susciter la jalousie des membres des GRVC voisins qui par des propos démobilisateurs les incitaient à suivre leur exemple et leur faisaient comprendre que même s'ils finissaient de rembourser le crédit, ils ne seraient jamais propriétaires de leur équipement. Dès lors, l'organisation connaît des difficultés qui ont pour

noms: envoûtements, mésentente, indiscipline, mise en observation de certains membres, pannes fréquentes de moteurs, manque de fonds de roulement et qui se répercutent dangereusement sur l'essor que le groupement avait pris au départ.

Au total, on peut noter que le GRVC de Roberty a été stable seulement pendant les deux premières années de son existence, mais qu'il constituait tout de même l'organisation qui ait le plus réussi pendant la période considérée pour avoir remboursé 87% de son crédit à fin avril 1985.

4.2 GRVC de Ewè-Condji

Suite aux séances de sensibilisation et de motivation organisées dans le village de Ewè-Condji par le PPMA en 1979 et dans le souci de se soustraire au joug des anciens propriétaires de barques qui les employaient, quinze pêcheurs de ce village se sont regroupés et ont bénéficié d'un crédit d'équipement en matériels de pêche. Entre ces pêcheurs également existent des liens de parenté et d'alliance très étroits.

Le crédit accordé leur a permis de se doter d'une pirogue, d'une senne tournante coulissante et d'un moteur hors-bord, le tout pour un montant de 4.613.964 FCFA à rembourser pendant trois ans en des échéances trimestrielles de 384.497 FCFA.

A l'instar des autres groupements, le GRVC de Ewè-Condji était administré par un conseil composé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier assistés de deux conseillers et d'un commissaire aux comptes. Au sein de ce conseil, le président était illettré; seuls le secrétaire et le trésorier savaient lire et écrire de façon acceptable et deux autres membres savaient à peine s'exprimer en français, ce qui a beaucoup influencé la tenue des documents de gestion du groupement.

Le groupement a démarré ses activités en juillet 1980, mais auparavant il a dû consulter l'oracle pour s'assurer un avenir certain, connaître son signe de vie et les interdits correspondants. Les cérémonies rituelles prescrites par l'oracle ont été correctement faites et malgré ces précautions, ce groupement a été celui qui a connu le plus de difficultés. En effet, la plupart des membres du groupement exploitaient auparavant le matériel de pêche d'un particulier qui n'a pas manqué de manifester son mécontentement et a naturellement souhaité l'échec des activités de ce groupement.

C'est ainsi qu'après à peine quelques mois d'activités, deux membres, l'un beau-frère et l'autre frère consanguin du président du GRVC, ont été exclus pour cas d'indiscipline, fréquents états d'ébriété au travail et non-respect du règlement intérieur. Un troisième membre s'est retiré volontairement du groupement et un quatrième a été exclu car il ne va jamais en mer et exige les mêmes droits que les autres membres parce que, semble-t-il, c'est grâce à lui que le groupement a pu bénéficier du matériel. Quelque temps après ces exclusions, deux autres membres du groupement sont décédés des suites de maladies; les neuf membres restants recrutent alors des occasionnels qui les aident à exploiter l'équipement, mais ces derniers n'ont jamais été considérés comme membres du groupement.

Ajoutons à tout cela les cas de chavirements et de panne de moteur qui étaient très fréquents malgré la présence d'un Volontaire des Nations Unies en qualité de maître-pêcheur et de quelques bons pêcheurs de Roberty qui venaient les aider de temps à autre. A un moment donné, les agents d'encadrement en sont même venus à se demander si ces pêcheurs étaient vraiment des professionnels ou si tout ce qui leur arrivait était effectivement dû au mauvais sort que leur aurait jeté leur ancien employeur. Toujours est-il que le GRVC avait tellement de problèmes qu'il n'arrivait même plus à financer certaines sorties en mer et était obligé de recourir à des prêts auprès de certaines mareyeuses qui espéraient pouvoir être remboursées un jour.

Pratiquement à la fin des activités, ce GRVC n'a pu rembourser que 768.994 FCFA sur un crédit de 4.613.964 FCFA immobilisé pendant cinq ans, ce qui peut laisser se demander si le crédit accordé ne dépassait pas la capacité de remboursement de ce GRVC.

Il faut toutefois faire remarquer que tout au début de ses activités, le suivi de ce groupement laissait beaucoup à désirer car l'agent chargé de son encadrement avait d'autres responsabilités au niveau du CARDER et ne venait donc que de temps en temps voir les comptes de la coopérative. Pendant environ un an les membres de la coopérative ont évolué de façon un peu anarchique et la gestion se caractérisait notamment par la vente frauduleuse de poisson, la répartition anarchique des recettes et la dilapidation des fonds qui ont occasionné la mésentente au sein du groupement.

Au total, nous pouvons citer les facteurs suivants comme ayant beaucoup influencé l'évolution de ce groupement: il s'agit de l'incohérence et de la mésentente entre les membres, de la mauvaise gestion des recettes, des pannes perpétuelles de moteur, de la détérioration de l'engin de pêche due aux fréquents chavirements et de la fréquence des sorties bredouilles qui occasionnent beaucoup de dettes pour le groupement.

Le tableau ci-dessous présente de façon sommaire la situation des deux organisations:

Coopératives	Nombre adhérents	Date de démarrage activités	Montant du crédit	Montant remboursé	Taux de remboursement
Ewé-Condji	15	Juillet 1980	4.613.964	768.994	17%
Roberty	15	Mai 1981	2.904.420	2.528.815	87%

5. Situation actuelle des deux organisations de pêcheurs

Comme indiqué dans l'introduction, ces structures ne sont plus opérationnelles depuis avril 1985 et il faut dire qu'à partir du moment où le PPMA ne mène plus d'activités sur le terrain, plus rien n'a été fait pour les redynamiser. Toutefois, à la date du 25 août 1992, les recherches faites sur le terrain présentent la situation suivante:

5.1 A Roberty

Déjà en 1983 quand les activités du GRVC ont commencé par péricliter, un des membres a déserté le groupe et s'est rendu au Gabon où il a pratiqué la pêche pendant trois ans et est revenu s'installer dans le campement depuis 1986. Actuellement, tous les quinze membres ayant constitué le GRVC sont présents dans le campement.

Leur pirogue est brisée, mais le filet et le moteur peuvent être remis en état. Ne pouvant plus travailler en tant que structure organisée, ils exploitent trois sennes de plage privées et des filets maillants individuels. Certains cultivent des légumes et du manioc à l'occasion.

5.2 A Ewé-Condji

Seulement six membres du groupement sont encore sur place dans le campement; trois sont en voyage (un au Congo, un au Nigéria et le troisième à une destination inconnue). Ceux qui sont présents aident les propriétaires de sennes de plage à exploiter leurs matériels et cultivent en outre des légumes, du manioc et de la canne à sucre. Les matériels qu'ils ont exploités en tant que coopérateurs sont pratiquement irrécupérables: la barque est brisée, le moteur est irréparable et le filet abandonné aux intempéries sur la plage est détruit à plus de 50%.

D'une manière générale, il convient de faire ressortir ici que le CARDER-MONO envisage de relancer la promotion des groupements de pêcheurs dans le secteur de Grand-Popo. Ainsi, les travaux préliminaires en cours à la base ont permis de recenser 22 listes de groupements; à la date du 25 août 1992, 17 listes ont été traitées et parmi celles-ci, seulement 8 répondent aux critères et retiennent de ce fait l'attention de l'encadrement pour l'octroi de crédit.

Parmi ces demandes, il y en a qui émanent des campements de pêcheurs concernés par la présente étude de cas. A Roberty, deux demandes ont été formulées par les membres de l'ancien GRVC répartis en deux groupes pour obtenir des compléments de matériels quoique ne travaillant plus ensemble et pour lesquelles l'encadrement a donné son accord compte tenu des prestations antérieures des intéressés et du fait qu'ils ne demandent que des compléments de matériels. A Ewé-Condji par contre, le président a constitué un groupe à part, le secrétaire en a fait de même et les quelques autres membres se sont joints à d'autres pêcheurs pour constituer deux autres groupements qui n'ont pas été sélectionnés parce que l'encadrement a considéré qu'ils étaient à l'origine de l'échec de leur groupement.

Cette intervention envisagée par le CARDER-MONO pourrait redonner un certain essor aux activités du GRVC de Roberty si toutefois il était tenu compte des erreurs commises dans le passé tant par l'encadrement que par les membres du GRVC.

6. Evaluation sur la performance des deux organisations et raisons de leur réussite ou échec

Comme il apparaît à travers les différents éléments rapportés ci-dessus, le GRVC de Roberty est considéré comme celui qui a connu une réussite relative pendant que le PPMA existait encore tandis que le GRVC de Ewé-Condji a été celui dont la performance laissait beaucoup à désirer.

Les raisons d'une telle situation sont de plusieurs ordres et peuvent se résumer aux trois points suivants:

a) Sur le plan national

- l'idéologie marxiste-léniniste qui imposait la création des coopératives sans tenir compte des réalités du milieu;
- en principe, les coopératives devraient être constituées sur l'initiative des pêcheurs eux-mêmes et non sur la base des instructions de l'Etat que les agents d'encadrement sont chargés de mettre en application à la lettre; c'est ainsi que les coopératives créées dans ces conditions sont très vite devenues une sorte d'excroissance de l'administration.

b) Sur le plan de l'encadrement technique

- la plupart des coopératives étaient mises en place sans étude approfondie et des étapes ont été brûlées; les agents des pêches sur le terrain avaient reçu des instructions pour créer des coopératives, le financement étant assuré et le nombre de coopératives à créer étant préétabli;
- le thème principal sur lequel portait la sensibilisation était centré autour du crédit;
- les agents d'encadrement étaient chargés du recouvrement du crédit et étaient considérés de ce fait par les pêcheurs comme des gendarmes ou des percepteurs aux dépens du travail d'animateur et de vulgarisateur qui est le leur;
- une réticence et une certaine rigidité étaient observées dans le comportement des agents de terrain face à des cérémonies rituelles liées à l'activité de pêche alors qu'on sait que l'adoption des fétiches protecteurs est pratique courante dans le milieu et qu'un pêcheur ne saurait aller en mer sans se prémunir contre le mauvais sort. Toutefois, les coopérateurs trouvaient toujours des astuces pour contourner l'encadrement et utiliser les fonds du groupe pour faire ces cérémonies;

- la collaboration n'était pas très étroite entre le conseiller coopératif du secteur CARDER de Grand-Popo et les agents du PPMA pour l'encadrement des structures coopératives;
- la plupart des agents chargés de l'encadrement de ces structures n'étaient pas bien formés en gestion des coopératives et n'étaient pas non plus très motivés. Leur tâche se résumait beaucoup plus au recouvrement du crédit au détriment du travail technique;
- l'étude socio-économique faite pour la création du PPMA avait pris en compte les données d'une bonne saison de pêche d'une coopérative du village d'Ayiguinnou, Grand-Popo (saison 1978-1979), données selon lesquelles une coopérative du PPMA pouvait avoir un chiffre d'affaires annuel de 7.000.000 FCFA; c'est sur cette base d'ailleurs que les montants des échéances pour le remboursement du crédit ont été calculés et les résultats en fin d'exercice ont prouvé que ces données étaient exceptionnelles et aucune coopérative n'a pu rembourser le crédit selon les prévisions.

Or, déjà en 1982 et 1983, il est constaté une baisse de la production halieutique sur tout le littoral béninois et une telle situation aurait pu être prise en compte pour réajuster quelque peu les échéanciers établis pour le remboursement du crédit.

Une analyse sommaire des chiffres des GRVC de Roberty et de Ewé-Condji permet d'ailleurs de constater que le remboursement a été effectué avec 80% des recettes nettes et non avec les 40% que prévoyait l'accord de crédit:

- le mode de répartition des recettes n'était pas apprécié par les pêcheurs qui trouvaient que les 20% qui leur étaient attribués ne leur permettaient pas de satisfaire leurs besoins immédiats, surtout quand ils se sont aperçus que leurs semblables qui exploitaient les matériels des privés gagnaient beaucoup plus qu'eux (38% auprès des privés contre 20% au sein des coopératives);
- l'unité de réparation des moteurs est basée à la direction du STACOOOP à Cotonou située à environ 85 km de Grand-Popo et le mécanicien allait en tournée à Grand-Popo seulement deux fois par mois; et en cas de panne de leurs moteurs, les coopérateurs devaient contacter la direction du STACOOOP et des fois attendre plusieurs jours pour que la réparation puisse être faite, ce qui les a souvent découragés et eu un impact négatif sur leurs recettes;
- une autre lacune a été d'établir l'échéancier pour les quatre trimestres de l'année alors que l'engin exploité par les GRVC n'est rentable que pendant six mois de l'année et que malgré leur insistance, les coopérateurs n'avaient pas été dotés d'un autre engin de pêche.

c) Sur le plan des coopérateurs

Le constat général est que la plupart des pêcheurs regroupés ne se sentaient pas comme étant des coopérateurs; certains se considéraient beaucoup plus comme des employés de l'état révolutionnaire et étaient très sceptiques même à l'idée que les matériels leur seraient remis dès qu'ils auront fini de rembourser le crédit.

En outre, ils sont souvent confrontés à des problèmes d'organisation et de gestion parce que n'ayant pas l'habitude de la comptabilité et n'étant pas habitués à manipuler des sommes importantes.

A Roberty, les facteurs déterminants ont été la cohésion qui a toujours existé entre les membres et l'influence personnelle du président qui avait déjà été membre d'une des coopératives qui ont échoué à Grand-Popo. Il était propriétaire d'équipements de pêche, savait de ce fait comment affecter les recettes à chaque poste et surtout ne voulait pas que se reproduise l'échec de la coopérative dont il a été membre.

De l'évaluation faite par les pêcheurs mêmes de leur performance au sein du GRVC, beaucoup pensent que leur objectif n'est pas atteint et que leur statut n'a pas changé fondamentalement; toutefois certains parmi eux ont pu, pendant qu'ils étaient coopérateurs, construire leur maison en matériaux locaux, ce qui à leurs yeux constitue une forme d'émancipation par rapport à leurs semblables qui n'ont pas été coopérateurs, bien qu'ils auraient aimé avoir des maisons en matériaux définitifs. D'autres ont pu par contre se marier et se constituer une famille plus ou moins stable.

S'il n'y avait pas eu la panne de leur moteur et le manque de fonds de roulement qu'ils ont connus pendant les quatre derniers mois d'activités, ils auraient pu solder tout le crédit et devenir propriétaires du matériel car effectivement la direction du PPMA se préparait déjà à effectuer la remise officielle dès qu'ils auraient eu fini le remboursement.

On peut aussi se demander s'il n'y a pas eu une certaine influence des propos démobilisateurs des membres des GRVC voisins de Yondo-Condji et Nicoué-Condji sur celui de Roberty car il restait à peine quatre mois à ce dernier pour finir de rembourser son crédit quand certains cas d'indiscipline jamais observés auparavant ont commencé par être remarqués au niveau des jeunes.

Au total, nous pouvons résumer que si la réussite du GRVC de Roberty n'a pas été complète, c'est à cause:

- des cas d'envoûtement par les voisins suite aux bons résultats des deux premières années d'activités;
- des difficultés d'approvisionnement en carburant observées vers la fin de leurs activités;

- des fréquentes pannes de moteur enregistrées dès la fin de la deuxième année d'activités;
- et du manque de fonds de roulement, tous éléments qui ont engendré le découragement de la plupart de ses membres.

Tandis qu'à son actif, nous pouvons citer les facteurs suivants:

- la bonne gestion des recettes;
- l'entente, la solidarité et la cohésion qui existent entre les membres;
- le dévouement et l'ardeur des membres du groupement au travail;
- la mise en oeuvre d'une bonne organisation du travail au sein du groupe;
- enfin, la motivation née à l'idée qu'ils seront propriétaires des équipements de pêche.

A Ewé-Condji particulièrement, le président n'avait aucune autorité face aux cas d'indiscipline, de mésentente et de dilapidation de fonds. Les pêcheurs n'étaient pas bien formés en gestion et la comptabilité coopérative était pratiquement assurée par le STACCOOP car on s'est vite aperçu que ces pêcheurs qui constituaient la main d'oeuvre des anciens propriétaires n'étaient pas habitués à manipuler beaucoup de fonds. Le GRVC était pratiquement laissé à lui-même pendant sa première année d'activité, ce qui lui a donné un faux départ qu'il n'a plus été possible de corriger par la suite.

Selon les pêcheurs de ce campement, leurs problèmes se résument aux points suivants:

- les cas fréquents de chavirement qui sont dûs au fait que leur barque n'était pas stable, qu'ils n'avaient pas été associés ou consultés pour le choix et l'achat de cette barque et que d'un autre côté, le filet était trop grand et trop lourd pour leur barque;
- il n'y avait pas de mécanicien compétent sur place et il fallait tout le temps attendre le mécanicien du projet qui était basé à Cotonou alors qu'à chaque fois qu'il y avait un chavirement, le moteur tombait en panne;
- l'approvisionnement en carburant était difficile du fait qu'il y avait souvent des cas de rupture de stock à la seule station de Grand-Popo;
- ils ont eu beaucoup de problèmes d'ordre mystique, connu des cas d'envoûtement, de jalousie et ils avaient beaucoup recours aux féticheurs pour les cérémonies rituelles qui leur revenaient très chères;
- il est connu que la plupart des pêcheurs vivent au jour le jour; contrairement aux coopérateurs de Roberty, ceux de Ewé-Condji n'ont pas pu construire de maison,

même pas en matériaux locaux, ni s'acheter des cocoteraies. Toutefois, la plupart se sont mariés, certains ont plusieurs femmes et beaucoup d'enfants.

Au total, nous pouvons citer les éléments suivants comme facteurs ayant influencé l'évolution de ce GRVC: l'incohérence et la mésentente entre les membres; les cas d'envoûtement qui auraient été provoqués par le propriétaire des équipements qu'ils exploitaient avant de devenir coopérateurs; les pannes perpétuelles de moteur et la fréquence trop élevée des sorties "bredouilles" occasionnant beaucoup de dettes; le mauvais entretien de leurs matériels de pêche; et la mauvaise gestion des recettes.

7. Conclusions

L'histoire nous prouve aujourd'hui que toutes les interventions de l'Etat béninois dans le regroupement des pêcheurs et le financement de la pêche maritime artisanale ont échoué tandis que les initiatives privées en la matière sont toujours stables et continuent d'évoluer normalement.

Le constat général est que la mentalité locale est telle que dès que les bénéficiaires potentiels savent que le crédit existe à travers une structure étatique, ils considèrent le plus souvent que c'est un cadeau dont il faut profiter, surtout à partir du moment où ils sont sûrs de ne pas être inquiétés en cas de non-remboursement.

De même, le circuit informel de financement de la pêche marche beaucoup mieux et il serait intéressant de se demander s'il ne faudrait pas surseoir à toute intervention directe de l'Etat dans ce domaine et trouver un système où l'Etat peut peut-être intervenir par le biais des structures locales de financement.

Un autre aspect à prendre également en considération est que les études socio-économiques faites pour le PPMA n'ont pas été réalistes et on peut même se demander si les études du genre qui ont été faites pour les projets ayant regroupé et financé les pêcheurs par le passé n'ont pas connu le même problème, étant donné que toutes les expériences soldées par des échecs.

A Roberty et à Ewé-Condji comme d'ailleurs dans toutes les autres structures créées par le PPMA, le crédit a couvert 100% du coût des matériels dont les pêcheurs ont eu besoin. Il n'y avait donc pas d'autofinancement de la part des coopérateurs: Certains n'ont même pas payé les parts sociales prévues par les statuts: la caution solidaire seule à suffi. Aucune garantie matérielle n'a été exigée et les bénéficiaires du crédit n'ont signé aucun acte devant une autorité pour se sentir contraints de payer ou d'être poursuivis le cas échéant. Il va de soi qu'une telle démarche n'a pas suscité le sens des responsabilités de la part des coopérateurs.

Une importante conclusion de cette étude de cas est que le gouvernement au lieu d'imposer une forme d'association aux pêcheurs devrait plutôt créer un environnement favorisant les pêcheurs à se regrouper volontairement pour atteindre des objectifs spécifiques.

COMITES VILLAGEOIS DE DEVELOPPEMENT ET COMITES DE GESTION DES CENTRES DE PECHE DANS LES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE PECHE EN GAMBIE

Par

Momoudou N'Jie
Département des Pêches
Banjul. Gambie

1. Le contexte national

La Gambie est limitée au Nord, à l'Est et au Sud par le Sénégal et à l'Ouest par la côte Atlantique. Le fleuve Gambie qui prend sa source dans les hauteurs du Fouta Djallon en Guinée traverse tout le pays de l'Est à l'Ouest divisant ainsi le pays en deux parties égales: les rives Nord et Sud.

Sur le plan administratif, le pays comprend cinq régions divisées chacune en districts dont le nombre total s'élève à trente six. Le district est composé de plusieurs villages comprenant chacun des concessions (la famille avec un grand nombre de membres et d'autres parents). Chaque région est dirigée par un Préfet. Les districts ont à leur tête des chefs (les traditionnels "Seyfo"). Le "Alkalo" est le chef de village. Le Chef est de nos jours élu alors qu'on devient Alkalo par élection ou par héritage. La responsabilité de l'Alkalo se limite au village alors que les pouvoirs du chef sont administratifs et s'étendent sur tout le district.

La population du pays qui s'élevait à 800.000 habitants en 1990 est jeune avec 44% de moins de 15 ans. Cette population est composée de 80% de Musulmans, les autres 20% étant dominés par le chrétiens. Il existe plusieurs groupes ethniques dont les Mandingues (42%), les Wolof et Fula (16% chacun), les Jola et Sarakuleh et d'autres groupes minoritaires.

Sur le plan de la production, la famille est l'unité de base et comprend parents et étrangers. L'agriculture est toujours l'activité dominante des populations dont la majorité vivent dans les zones rurales et produisent des cultures commerciales et de subsistance. L'arachide demeure la principale culture commerciale sur laquelle repose l'économie. Toutefois, une plus grande proportion de la terre arable est consacrée à l'agriculture de subsistance pour produire maïs, mil, sorgho riz et autres. L'élevage du petit bétail et de la volaille est pratiqué mais surtout comme signe de prestige et de richesse des populations rurales.

Les femmes des zones rurales s'occupent surtout d'horticulture et de culture de légumes pendant la saison sèche. Dans les zones côtières, en dehors de la culture de légumes, les femmes se consacrent surtout aux activités de pêche artisanale: évacuation du poisson des pirogues, traitement et vente du poisson.

Le secteur de la pêche a deux composantes artisanale et industrielle. La Gambie participe surtout au sous-secteur artisanal qui fournit 95% du poisson consommé sur le plan local. La pêche industrielle est surtout dominée par les chalutiers étrangers opérant dans les eaux gambiennes, avec quelques compagnies locales de pêche qui dépendent largement des points de débarquement artisanaux. Bien que le sous-secteur artisanal ait la capacité d'accroître sa contribution au développement économique et social de la Gambie, son développement est bloqué par plusieurs facteurs. Ces facteurs sont surtout liés à la mauvaise qualité de l'infrastructure côtière, aux techniques de traitement inefficaces et nuisibles à l'environnement, à la pénurie de pêcheurs gambiens qualifiés, au manque de crédit, et à l'organisation très limitée de la pêche villageoise. Ces contraintes et d'autres ont influencé l'identification des objectifs du sous-secteur dans le premier Plan de Développement (1975 - 1980) à savoir:

- accroissement annuel de 10% de la production totale;
- amélioration des niveaux de nutrition;
- utilisation rationnelle et durable des ressources de la pêche côtière et des eaux intérieures;
- accroissement de l'emploi;
- accroissement des gains nets en devises.

Les objectifs du Second Plan (1981 - 1986) demeurèrent les mêmes avec un plus grand accent sur la privatisation au sein du secteur. Ces objectifs furent révisés dans le Programme de Redressement Économique (PRE) de 1985 - 1989 et dans l'actuel Programme pour un Développement Durable destiné à consolider les réformes économiques débutées sous le PRE et à promouvoir une politique d'ajustement continu avec croissance. Ainsi les objectifs actuels du secteur visent à:

- développer la pêche artisanale et industrielle et augmenter la participation gambienne, notamment celle des femmes entrepreneurs;
- accroître l'accès aux marchés sous-régionaux, de l'Europe et du Moyen Orient en vue d'augmenter les gains en devises;
- améliorer la capacité institutionnelle afin de mieux gérer les ressources halieutiques;
- améliorer l'environnement légal et économique du secteur pour renforcer sa contribution à l'économie;
- développer d'autres ressources renouvelables à travers le développement de l'aquaculture.

Les interventions de la CEE, des Gouvernements italiens et japonais ont aidé à atteindre les objectifs nationaux et sectoriels. Tous ces principaux bailleurs de fonds ont financé des programmes de plusieurs millions de Dalasis dans le sous-secteur de la pêche artisanale pour augmenter l'emploi et améliorer les conditions de vie dans les zones cibles des projets, maintenir ou accroître les taux de consommation de poisson par habitant et générer des gains en devises par l'exportation du poisson frais ou traité. Ces programmes avaient aussi pour but d'accroître la participation et le contrôle des Gambiens dans le domaine de la pêche.

2. Cadre local

Les villages gambiens comprennent de grandes concessions ayant plusieurs foyers. Le "Alkalo" est le chef de village, et il est normalement le descendant du fondateur du village et dans de rares cas il peut être élu par les anciens du village. Traditionnellement le Alkalo est le premier contact pour le gouvernement et les institutions non gouvernementales. Il est chargé de la direction et de la coordination des affaires du village en collaboration avec quelques anciens du village choisis par lui-même. Il distribue la terre aux étrangers et jouait le rôle de juge dans le règlement des désaccords et disputes au niveau du village. Au niveau des villages il existe des associations informelles: groupes de jeunes, de femmes, de gens d'une même famille ou de pairs qui sont basés sur les liens de famille, l'âge, le sexe, la religion, etc...

Les activités de ces groupes d'intérêt sont d'ordre social, économique, culturel et récréatif. Toutefois l'intérêt et les avantages de tels groupes sont virtuellement limités au groupe et peuvent indiquer une préférence pour certains domaines. En conséquence, l'action collective en termes d'activités de développement a souvent été minimale et difficile à coordonner en l'absence d'une approche unifiée. Les individus sont cependant tout à fait disposés à s'entraider dans les entreprises personnelles tels que construction de maisons et défrichement des champs.

Dans tous les villages du projet de pêche l'agriculture demeure l'activité dominante bien que la pêche se soit révélée une activité plus rentable malgré le coût initial de la construction et ceux d'exploitation d'une unité de pêche.

Beaucoup de jeunes se tournent vers la pêche pour gagner leur vie. Dans les villages côtiers, les femmes se sont montrées très laborieuses et s'occupent bien de la maison et de la famille. Le Projet de Développement de la Pêche Artisanale comporte des jardins potagers dont s'occupe des femmes parmi lesquelles certaines traitent aussi le poisson dans les Centres Communautaires de Pêche (CCP). Elles ont constitué des associations de jardinières de légumes et irriguent les jardins avec l'excès d'eau provenant des puits du projet de pêche. Les légumes produits sont directement consommés ou vendus au marché du village. Des cultures alimentaires sont aussi produites dans l'arrière-cour pour la subsistance mais sont aussi vendues.

Les maisons sont essentiellement construites avec des briques de terre et d'autres matériaux locaux pour toiture. Toutefois dans les zones côtières on constate l'apparition

progressive de briques en ciment et de tôles ondulées. L'approvisionnement en eau se fait à partir des puits locaux mais avec l'apparition des projets de pêche l'eau de puits canalisée est disponible à tous les sites du projet. Dans certains sites de projet cette eau est fournie au village.

Tous les villages du projet possèdent des routes en latérite reliées aux routes principales et tous les centres de pêches ont des routes reliées entre elles. La plupart de ces routes ont été construites ou réaménagées dans le cadre des projets et ont facilité le transport.

A part quelques générateurs privés, il n'y a pas d'électricité dans les villages. Pour s'éclairer, les villageois se servent de bougies ou de lampes à pétrole. Les postes radio et les téléviseurs utilisent des piles et des batteries et les réfrigérateurs existants sont à pétrole.

La population des villages varie entre quelques centaines et plusieurs milliers et est dominée surtout par la tribu Mandingues dans la plupart des villages ayant des projets, avec une proportion moyenne de Wolof, Serere, Diola et quelques groupes minoritaires. Des opérateurs sénégalais dont certains sont des résidents de vieille date sont présents dans tous les villages de pêche.

3. Histoire de la formation des organisations

3.1. Le Comité de Gestion des Centres de Pêche

Pour atteindre les objectifs de politique sectorielle ci-dessus mentionnés, le Gouvernement, avec l'appui de la CEE, a commencé en 1978 la mise en oeuvre de la première phase du Projet de Développement de la Pêche Artisanale (PDPA I) à l'échelle pilote dans les villages côtiers de Gunjur et Batokunku, Tujereng. Ce projet comprenait la construction des Centres Communautaires de Pêche (CCP) avec des infrastructures destinées aux bénéficiaires dans la région du projet et au delà. PDPA II a suivi PDPA I en 1987 et comprenait les villages de pêche côtière de Brufut, Kartong, Sanyang et Tanji. Six CCP furent donc installés, un dans chaque village, et dirigés par les Comités de Gestions de Centre de Pêche (CGCP) pour des raisons de durabilité. De plus, des programmes de formation destinés aux pêcheurs et à ceux qui traitent le poisson furent mis au point.

Les membres des Comités de Gestion des CCP ont aussi été formés à la gestion des centres, des équipements et des activités. La formation a aussi couvert les domaines de la tenue des comptes et l'alphabétisation.

En février 1987, le Gouvernement italien a financé le développement de la pêche artisanale dans deux villages de pêche en eaux continentales notamment Kemoto et Tankular dans le District de Kaing Ouest (PDPAC I). Les mêmes équipements et programme de formation que ceux fournis par la CEE dans les villages du projet furent fournis par le projet italien. La 2^e phase du PDPAC débuta en 1990 et comprend six autres villages de pêche en eaux intérieures: Albreda, Barra, Bintang, Jurunku, Salikene et Tendaba.

L'intervention du Gouvernement japonais dans le Développement de la Pêche Artisanale s'est faite sous forme d'assistance technique et d'équipements et matériels de pêche. Le programme Japonais (JICA) comprend la formation des pêcheurs et s'intéresse donc à un objectif principal de la politique gouvernementale visant à accroître la participation gambienne dans le sous-secteur de la pêche artisanale. En 1991, le Gouvernement du Japon a fourni les fonds pour le développement de la pêche artisanale de Bakau qui comprend la construction d'un CCP, d'une usine à glace, d'une chambre froide et d'un débarcadère.

Dans le cadre de chacun de ces projets de développement (financés par la CEE, l'Italie ou le Japon) la Direction des Pêches a fourni des agents de vulgarisation dans chaque village du projet pour aider les groupes locaux à gérer les affaires du CCP, alors que le Directeur assumait les responsabilités de directeur des projets. Avant les projets, tous les sites de village avaient une capacité d'absorption relativement faible en matière de participation populaire aux activités de pêche. L'infrastructure locale était de mauvaise qualité, les intrants faibles et il existait un niveau d'organisation généralement bas, surtout en ce qui concerne la participation collective aux activités de développement communautaire.

3.2. Le Comité Villageois de Développement (CVD)

Le CVD est l'institution villageoise locale chargée de régler les questions de développement au niveau du village. Comme dans la plupart des pays africains, à la fin de l'époque coloniale, la grande partie des zones rurales étaient confrontées à de nombreux problèmes socio-économiques très défavorables qui ont contribué à accroître le fossé entre les zones rurales et urbaines.

Avant la création des CVD, les activités de développement étaient aussi entreprises par des acteurs agissant conformément à leurs propres buts et objectifs de développement. Les programmes de développement ont échoué dans les zones rurales où ils ont entraîné la déception des populations qui n'ont pas participé à l'identification des programmes selon leurs besoins. La coordination a été inefficace et les fonds détournés.

Le CVD a été mis en place pour prendre en charge la coordination des activités de développement au niveau de village. On croyait aussi que l'institutionnalisation de tels comités faciliterait et promouvrait une participation efficace des communautés locales. En effet, le CVD constitue le point d'entrée et l'instrument par lequel les programmes de développement sont transmis au reste de la communauté.

Les comités villageois de développement ont été institués depuis le premier plan quinquennal de développement 1975 - 1980 dans lequel l'accent fut mis sur la participation dans la planification et la mise en oeuvre d'actions nécessaires à la satisfaction des besoins des populations. Une telle participation populaire avait pour origine l'esprit "auto-suffisance" ou "autonomie" à travers l'auto-détermination et indique une stratégie de développement de la Gambie.

Ainsi la formation des CVD représentait "la traduction sur le plan pratique de la politique du gouvernement relative à la décentralisation du développement rural et qui vise

à rendre les population responsables de leur propre développement". A travers les CVD les agences gouvernementales et non-gouvernementales travaillent avec les communautés locales au profit du village tout entier.

Au niveau national, la Direction du Développement Communautaire (DDC) a été chargée d'aider à la formation des CVD. La Direction a abordé la question en mobilisant son personnel la sensibilisation et la formation.

4. Croissance et développement des organisations

4.1. Le CVD

Un grand nombre de CVD furent formés après les activités de formation et de sensibilisation de la DDC dans les villages. En raison du manque de fonds, les activités de la Direction furent limitées à quelques villages seulement.

Toutefois beaucoup de CVD formés plus tard disparurent à cause de problèmes organisationnels et de l'absence d'une capacité de gestion. En raison du succès de certains CVD et de leur rôle potentiel au niveau du village, les agences de développement ont commencé par demander qu'ils soient constitués dans les villages dans lesquels elles interviennent. Pour certaines ONG et d'autres agents de développement, la formation du CVD est devenue une condition préalable à leur intervention. Ces institutions ont donc collaboré avec les CVD pour les activités de formation en vue de la mise en oeuvre efficace de leurs projets.

Le CVD a des sous-comités auxquels il confie des responsabilités sectorielles et le CGCP apparaît comme un de ces sous-comités dans les villages où le CVD est représenté.

Bien que le CVD ait fait preuve d'efficacité dans le règlement des questions de développement et des problèmes du village, il est aussi confronté à des problèmes et contraintes qui affectent son bon fonctionnement. Ces problèmes sont les suivants:

le fait que les autres ONG et même certains services gouvernementaux intéressés au développement sectoriel ne reconnaissent pas les CVD;

l'absence de textes légaux relatifs à l'existence des CVD fait que parfois les décisions des CVD ne sont pas respectées par le gouvernement et les ONG;

l'intervention des intrigues politiques dans les affaires de CVD. Par exemple les politiciens qui veulent qu'on leur attribue le succès des actions des CVD et lorsqu'on le leur refuse tout le processus de CVD en souffre;

absence de cohésion et d'une compréhension générale du concept de CVD par ses membres.

4.2. Le CGCP

Lors de la création du premier CCP à Gunjur, la participation des bénéficiaires avait été très limitée aux phases de planification et de mise en oeuvre du projet. La gestion était assurée par la Direction des Pêches. En conséquence, lorsqu'on fit appel aux villageois pour prendre en charge la gestion, ils se montrèrent peu intéressés au début car ils croyaient que le centre appartenait au Gouvernement. La Direction dut donc faire face à la tâche difficile et prolongée qui consistait à mettre en place et transmettre progressivement la gestion du centre à ses usagers. L'expérience de Gunjur a donc entraîné un changement d'approche.

Etant donné que pour la mise en place du centre de Gunjur les décisions ont été prises au sommet, les projets suivants ont commencé par impliquer le village dès le début. Ainsi les villageois furent sensibilisés très tôt dans le cas des cinq autres CCP de la deuxième phase (PDPA II), le projet en eaux intérieures (PDPAC I et II) et le récent projet japonais à Bakau. Pour cela le personnel de la Direction des Pêches eut plusieurs réunions avec les villageois pour leur expliquer les objectifs du projet et demander leur participation. Des comités de direction de projet furent mis sur pied dans chacun des villages impliqués. Ils comprenaient les représentants de village tels que l'Alkalo, les groupes de jeunes et quelques anciens du village. Toutes les occasions furent exploitées pour s'assurer de la participation de la communauté. Les villageois furent consultés chaque fois qu'une décision devait être prise depuis la phase de planification jusqu'à la phase d'exécution.

Peu après la fin de la construction, les comités de gestion de centre furent mis sur pied dans chaque village pour la gestion des centres avec l'appui de la Direction des Pêches et du personnel du projet. On encouragea la formation des syndicats de groupes représentés au CGCP. La Direction des Pêches avait détaché des Assistants de Pêche (AP) à chacun des villages du projet pour aider les pêcheurs dans leurs activités et travailler avec l'équipe du projet au niveau central. Des Assistants Villageois (AV) furent aussi recrutés dans les différents villages pour travailler plus étroitement avec les groupes locaux, les groupes de femmes en particulier. Ils convoquaient et organisaient régulièrement les réunions et en faisaient les compte-rendus. Les AP et AV collaboraient aussi pour faciliter, coordonner et contrôler les activités du centre.

Le centre reçut une formation théorique et pratique dans les domaines de la capture du poisson et de son traitement. Des cours de gestion, d'alphabétisation faisaient aussi partie des programmes de formation.

Le concept de gestion est basé sur l'idée de la délégation progressive. La Direction des Pêches assure le fonctionnement des centres et les transmet progressivement aux Comités de Gestion de Centre. Chaque centre possède maintenant un comité de gestion réunissant les représentants de tous les groupements professionnels du centre. Le Comité comprend des représentants du village qui comprennent des représentants des groupes de jeunes et des vieux et le chef de village, l'Alkalo. Le comité est responsable de la gestion globale du centre: réparation des bâtiments, distribution d'équipements ou d'installations à louer, collecte des frais de location, construction de nouvelles installations. Le Comité fait aussi les procès-verbaux des réunions et élabore un état mensuel des comptes pour la Direction. Cet

état précise les dépenses salariales, les dépenses de réparation et d'expansion, et les recettes de location.

4.3. Le CVD dans le CCP

En Gambie, le CVD est beaucoup plus impliqué dans les projets et programmes de développement dans les zones rurales de l'intérieur que dans les villages côtiers. Dans les CCP des villages côtiers (les villages du projet de la CEE), il n'y a presque pas de participation de CVD aux activités de pêche en dehors des quelques représentants de village, de l'Alkalo et des groupes de jeunes (le cas du village de Sanyang où il existe un CVD fort qui participe actuellement à la gestion des affaires du CCP étant une exception). Contrairement aux villages côtiers du projet CEE, le CVD est bien impliqué dans les activités de pêche dans les villages de pêche de l'intérieur.

Le CVD a été impliqué dans les activités du projet jusqu'au niveau de la gestion des CCP. Le Projet PDPACs' est rendu compte du rôle de pivot du CVD dans la promotion d'un développement socio-économique significatif au niveau villageois et a donc financé des activités de formation des CVDs dans tous les villages du projet. Ces activités de formation avaient pour but de permettre aux membres de comprendre leurs rôles spécifiques et fonctions respectives. Elles étaient aussi destinées à faire comprendre à tout le CVD ses rôles et responsabilités dans le processus général de développement communautaire.

Avant les activités de formation au niveau des CVD il y a avait une confusion et des conflits de rôle entre les membres de CVD et de CGCP sur la gestion du CCP dans certains villages à projet. Il en a résulté une gestion inefficace des centres qui a provoqué une baisse des activités. Le projet a donc collaboré avec la Direction du Développement Communautaire (DDC) pour réorienter les membres des CVD et redéfinir leurs rôles au sein d'un projet.

5. **Situation actuelle des organisations**

Les CGCP de la plupart des CCP sont actuellement bien en voie de préparation pour l'autonomie de la gestion. Avec quelques années d'expérience en plus des formations reçues, ils comprennent maintenant mieux leurs rôles et fonctions et sont plus au courant des besoins et de la gestion des centres.

Les comités tiennent des réunions régulières, au moins une fois par mois auxquelles tous les groupements professionnels sont représentés. Chaque groupement professionnel tient aussi des réunions régulières pour discuter des questions qu'ils jugent importantes et les points sont inscrits à l'ordre du jour de la réunion du comité. Les points à l'ordre du jour sont discutés et les résultats sont rapportés aux groupements par leurs représentants. De cette façon, tous les groupements qui utilisent les installations ont leur mot à dire sur leur fonctionnement et sur l'utilisation des fonds générés par les recettes de location. Certains CGCP ont délégué la responsabilité de surveillance des installations aux présidents des groupements professionnels qui en assurent la propreté, signalent les dommages et parfois collectent les frais de location.

Les recettes de location sont collectées et enregistrées. Elles sont gardées au centre et utilisées pour le fonctionnement continu des centres et servent aux réparations et maintenances, la construction et l'expansion des installations les plus utilisées. Maintenant que le projet côtier est achevé, les comités de gestion assument une plus grande responsabilité dans la gestion du centre. Toutefois, ils reçoivent toujours l'appui de la Direction des Pêches. Les AV ont été absorbés par la Direction mais continuent de travailler avec les AP pour aider au fonctionnement des centres.

Beaucoup de groupements professionnels dans les CCP ont actuellement un sens élevé de collaboration. Certains de ces groupements sont très cohérents, en particulier les groupes de femmes, et ont actuellement mis en place des programmes de crédits sur la base de cotisations mensuelles. Ils produisent un petit intérêt qui permet d'accroître la capacité de crédit des groupements. Les membres s'entraident aussi dans les activités économiques personnelles tout en opérant sur une base individuelle.

Les CGCP de l'intérieur ont eu une très courte expérience dans le domaine de la gestion de CCP. Le fonctionnement de ces centres dépend toujours largement de l'appui de la Direction des Pêches et du personnel du projet. Il y eut des problèmes qui ont nécessité une assistance continue.

Toutefois, suite à la formation donnée aux CVD dans les villages du projet le rôle du CGCP et du CVD est devenu plus clair et les CGCP assument maintenant un rôle de gestion relativement plus indépendant. D'un autre côté, les CVD sont responsables de la gestion des puits d'eau du projet au profit de la communauté toute entière. Les CVD participent aussi à la sélection des pêcheurs à former. Ils sont les répondants des stagiaires et sont représentés au sein du CGCP. Depuis lors il y eut des renouvellements de membres dans certains CGCP dans quelques villages et les activités au centre ont repris de nouveau.

Cependant, dans tous les villages de pêcheurs, les CVD furent mis en place bien avant le début du projet de pêche. Il en a résulté que certains villageois exerçant la profession de pêcheurs avaient déjà été choisis comme membre de CVD. Certains pêcheurs sont aussi les représentants des Alkalos dans les organisations politiques. Ces individus ont généralement beaucoup d'influence et de pouvoir et tendent à s'imposer aux autres membres de CGCP. Par exemple dans le village côtier de Sanyang, quelques membres de CVD imposent leurs idées au CGCP et prennent les décisions alors que les membres pêcheurs sont plus au courant des problèmes du CCP. Le CVD pense qu'il doit contrôler les revenus du centre et prendre les décisions relatives à l'utilisation des fonds. Cette situation entraîne souvent du retard dans l'entretien des installations du centre. Les travailleurs communautaires tels que les assistants de pêche ont aussi été déplacés des villages à la suite de l'intervention de CVD.

A Tankular et Kemoto dans le secteur de la pêche artisanale en eaux intérieures le rôle dominant du CVD avait aussi beaucoup contribué au retard de l'évolution à tel point qu'on a dû renforcer les centres suite à la formation donnée au CVD. Depuis lors, les villageois accordent un grand intérêt au Centre de Kemoto qui connaît un regain d'activités. Le Centre de Tankular est toujours dominé par trois anciens membres du CGCP. Les autres membres sont nouveaux et sentent que le centre est toujours une affaire de trois membres. Il en résulte

que ce centre a obtenu de mauvais résultats de façon continue et a besoin d'une réorganisation pour mieux fonctionner.

6. Succès/échec

En fait les six CGCP des CCP côtiers ont maintenant bien développé leur capacité de gestion. et leur aptitude à travailler en équipes de gestion. Ils ont aussi une meilleure perception du rôle des centres. Les CCP sont à présent tous gérés par les comités avec une assistance réduite de la Direction des Pêches qui en dehors du contrôle des activités des centres, jouent un rôle surtout consultatif. Les éléments de formation reçus et destinés aux diverses catégories d'opérateurs et de comités de gestions et les réunions régulières ont énormément renforcé les capacités des comités de gestions et des groupements professionnels.

A présent que le projet a pris fin, les comités ont acquis une expérience et un sens de responsabilité dans la gestion des centres. La plupart des centres ont agrandi les installations les plus utilisées grâce aux recettes de location et ont mis en place des installations supplémentaires comprenant des boutiques à louer et des ateliers pour la réparation et l'entretien des équipements de pêche, sans pour autant négliger la réparation et l'entretien des bâtiments et autres installations. Certains agrandissements ont permis d'avoir plus d'espace pour le traitement du poisson et ont entraîné une plus grande participation des populations aux activités du centre. Les recettes de location sont gardées au centre dans des caisses et déposées dans les comptes bancaires lorsqu'elles atteignent un montant suffisant.

Tous les centres ont ouvert un compte bancaire nécessitant trois signatures pour tout dépôts et retraits. Les assistants de pêche aident les comités à faire les comptes mais les comités eux-mêmes gèrent des comptes de recettes et dépenses et envoient des copies à la Direction des Pêches. Les dépenses sont autorisées aux réunions du comité et en conformité avec les priorités des groupements professionnels et des besoins de réparation et d'entretien des centres.

Les divers groupements professionnels ont mis en place des systèmes d'épargne et de crédit et utilisent des caisses pour l'épargne. Les individus ont des tirelires personnelles, ce qui les aide à contrôler leur argent et le remboursement des emprunts. Les opérateurs individuels ont des comptes bancaires et certains membres des groupements professionnels tiennent leur propres comptes.

Les programmes de formation ont produit des pêcheurs qualifiés qui gèrent leurs propres unités de pêche et accroissent le degré de participation des populations locales dans divers centres. Bien qu'il n'existe pas d'estimation fiable, on suppose, sur la base de preuves positives, que l'approvisionnement en poisson des villages et de leur voisinage a augmenté de façon substantielle, les centres produisant du poisson à la fois pour les marchés ruraux et urbains. Les centres produisent aussi du poisson pour l'exportation directe où à travers les compagnies de pêche industrielle. Il y a eu d'importantes améliorations dans les villages ainsi beaucoup de maisons en terre ont été remplacées par des constructions en ciment avec des toits en tôle ondulée. Les populations et les jeunes en particulier possèdent plusieurs biens personnels tels que postes radio, téléviseurs, etc...

Beaucoup de jeunes gens construisent des maisons et se marient, d'autres personnes possèdent voitures et mobylettes. Bien qu'on ne puisse pas attribuer tout cela à l'effet des centres et à la participation des populations aux activités de pêche, on peut dire que les CCP y ont beaucoup contribué. Tous les centres attirent en permanence les pêcheurs, ceux qui traitent le poisson et les négociants provenant de tout le pays et des pays voisins.

Quant aux CCP de l'intérieur, six parmi eux sont toujours aux stades initiaux de développement et les CGCP sont encore jeunes sans grande expérience. Le projet n'est pas encore achevé et les comités reçoivent un appui constant de la Direction des Pêches et du personnel du projet. Toutefois beaucoup a été réalisé en termes de participation des populations locales. En raison du manque d'expérience des comités de gestion, les centres sont confrontés à plusieurs problèmes qui doivent être abordés avec prudence. Malgré cela, les populations locales de pêcheurs deviennent de plus en plus conscientes de leurs rôles et des avantages des centres du projet.

En termes de capacité d'absorption, les centres continuent d'attirer des participants locaux et d'autres personnes et l'approvisionnement en poisson augmente. Un grand nombre de compagnies et de commerçants locaux achètent le poisson pour le distribuer dans les zones rurales et urbaines. Toutefois, les captures peuvent fluctuer de manière saisonnière.

Grâce aux programmes de formation des pêcheurs et aux prêts obtenus du projet et de la cellule de crédit de la Direction des Pêches, le nombre d'unités économiques de pêche augmente. En raison des problèmes de gestion existant dans beaucoup de centres et du fait que ces comités sont encore très jeunes et manquent d'expérience, il va falloir quelque temps pour que ces centres atteignent le niveau de ceux des zones côtières. Quand au CVD de certains de ces centres, il faudra qu'on leur rappelle constamment leur rôle avant qu'ils ne puissent contribuer efficacement au fonctionnement des centres. Il est peut-être important d'organiser des programmes de formation communs pour les CVD et les CGCP.

7. Conclusion

Parmi les six villages, les quatre villages de Gunjur, Tanji, Brufut et Sanyang sont pratiquement autonomes et viables et nécessitent peu d'appui financier du Gouvernement.

Les agents de vulgarisation de la Direction des Pêches ont été réduits à un rôle purement consultatif. Les deux plus petits villages de Kartong et Batokunku ont toujours besoin de soutien, d'assistance et de conseils du Gouvernement.

Il est toujours trop tôt pour se prononcer définitivement sur les centres de l'intérieur puisque la phase opérationnelle vient de débuter. Toutefois, il existe des signes indiquant que sur les huit centres, quatre (Bora, Albreda et Tendaba) atteindront certainement le niveau d'autonomie à la fin du projet en octobre 1993. Les autres quatre plus petits centres qui possèdent aussi moins d'installations auront besoin de plus de travail et de soutien. Il leur faudra beaucoup plus de temps pour atteindre l'objectif d'autonomie et de viabilité.

COMITES POUR LE DEVELOPPEMENT DU DEBARCADERE DE CONAKRY: L'EQUIPEMENT URBAIN DES COMITES VILLAGEOIS DE DEVELOPPEMENT

par

Jan P. Johnson
Conseiller Principal DIPA

Une organisation basée sur les trois structures institutionnelles ci-après peut profiter aux grands projets de développement des pêches notamment en milieu rural. Il s'agit de:

- des Unités de Développement des Pêches: ce sont des équipes de techniciens nationaux qui apportent une assistance technique intégrée et multidisciplinaire aux populations locales;
- des Comités Villageois de Développement: ils regroupent les principales associations de villageois soucieuses du développement économique et social de leur communauté;
- des Mini-Projets: ce sont les activités que les Unités de Développement des Pêches (ou tout autre agent de développement) programment et exécutent en association avec les Comités Villageois de Développement (ou d'autres groupements locaux). Dans les zones rurales, au nombre des activités on trouve le plus souvent des mini-projets aussi bien de production de poisson que de développement communautaire.

En zone rurale, les problèmes de communauté et de pêche sont très imbriqués et les populations sont plus ou moins confrontés aux mêmes difficultés. D'où l'idée compréhensible d'une Unité de Développement des Pêches pour aider les villageois à trouver les moyens non seulement d'accroître leur production de poisson mais aussi d'améliorer l'approvisionnement en eau, le centre de santé et l'école. Une telle idée peut également être très efficace.

En zone urbaine par contre, les usagers de la mer, très nombreux en ville, vivent généralement isolés les uns des autres. Ici, ni les problèmes de développement communautaire ni les projets de développement intégré des pêches n'intéressent vraiment les agents des pêches. Cependant, on y trouve la Communauté professionnelle des pêches dont les membres jouissent d'une mobilité, ont des intérêts individuels et gouvernementaux mais partagent quand même certains intérêts communs dont le centre est le débarcadère ou le port.

Dans leurs efforts pour aider les pêcheries artisanales, les autorités de la ville ne peuvent pas grande chose pour ce qui est des techniques de pêche, des bateaux, des événements en mer. Néanmoins, elles peuvent influencer de manière très bénéfique ce qui se passe à terre aux bases des opérations, c'est-à-dire dans les débarcadères. En effet, de nombreux usagers des ports ont le sentiment que les autorités devraient s'occuper des problèmes portuaires et les régler. Malheureusement il se fait que de nos jours, en raison du Programme d'Ajustement Structurel, les gouvernements n'ont pas d'argent. Il revient donc

aux usagers, avec le soutien du gouvernement, de rassembler les ressources nécessaires au développement des débarcadères artisanaux.

Ce document rend compte de quelques uns des tout premiers mais aussi très prometteurs résultats obtenus avec des groupements d'usagers de débarcadère artisanaux à Conakry en utilisant l'approche problème-solution, participation et auto-assistance. Cette approche repose sur:

- une équipe de généralistes composée de fonctionnaires nationaux de pêche ayant été formés en Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARPA) et en analyse logique de cadre simple;
- des comités pour le Développement des Débarcadères comprenant des représentants de tous les groupements professionnels qui utilisent un port de pêche artisanale;
- des mini-projets qui ont été élaborés avec l'assistance technique de l'équipe DIPA de Conakry.

Comment les Premiers Comités pour le Développement du Débarcadère ont commencé à Conakry.

L'équipe de DIPA de Conakry venait de terminer les préparatifs de la formation des fonctionnaires de pêches guinéens en identification de problème et planification de mini-projet lorsque deux événements importants se sont produits.

Le premier fut l'arrivée à Conakry d'une équipe du siège de la FAO qui a passé plusieurs semaines à faire des études, en association avec le projet PNUD/FAO Pêche Artisanale de Kaback et l'équipe du DIPA de Conakry, sur le statut nutritionnel des communautés de pêche de Kaback en utilisant la Méthode Accélérée de Recherche Participative. De retour de Kaback, l'équipe de nutrition MARPA, a fait un exposé si passionnant sur les méthodes utilisées et les résultats obtenus qui leur a été demandé d'animer, un séminaire de formation de deux jours qui n'était pas prévu, sur le MARPA à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux ainsi que d'autres personnes à Conakry impliquées dans la pêche artisanale.

Le second événement qui découle du séminaire de formation sur la MARPA, est une requête du maire de la commune de Matam (une circonscription de Conakry) qui voulait qu'on lui fasse des propositions quant à ce qu'elle pouvait faire en faveur de la pêche artisanale dans sa commune. Dans leur réponse, l'Office pour la Promotion de la Pêche Artisanale (OPPA) et l'équipe du DIPA de Conakry ont fait observer que le maire pourrait apporter sa contribution en entreprenant des actions visant à améliorer la situation des débarcadères artisanaux en activité dans sa commune.

Très vite il a été décidé de commun accord, que le DIPA superviserait une opération de formation en action/recherche à Matam avec pour objectifs de:

1. Préparer une description de base sur la situation qui prévaut dans chacun des 4 débarcadères artisanaux du district de Matam, avec la liste des problèmes prioritaires identifiés par les usagers de ces débarcadères ainsi qu'une brève étude comparative des avantages et inconvénients des solutions possibles à ces problèmes.

Au même moment, on insistait constamment auprès de tous les participants sur le fait que ni le DIPA ni l'OPPA n'avaient d'argent pour financer des mini-projets. Par conséquent, toute action de développement qui découlerait de cette étude serait financée par les ressources des usagers du port eux-mêmes ou par d'autres partenaires avec lesquels des arrangements auraient été faits.

2. Profiter de l'occasion pour former les fonctionnaires des pêches gouvernementaux dans l'application des techniques de la Méthode Accélérée de Recherche Participative pour faire des études de base et identifier des problèmes.
3. Profiter de l'occasion pour adapter les outils MARP qui ont été utilisés pour l'agriculture et la nutrition aux besoins et à la situation quelque peu différents des débarcadères artisanaux.
4. Informer l'OPPA et la mairie, au vu des résultats obtenus après le travail de terrain, des domaines dans lesquels des actions pourraient être entreprises.

Analyse et présentation des résultats des études de base MARP

Au cours de la préparation des études de base, il est apparu qu'il y avait dans plusieurs ports artisanaux des éléments actifs tels que des coopératives de pêcheurs, les groupements de femmes, ou même les représentants du service portuaire et de la douane, dans les petits ports, par contre, il n'y avait aucune structure qui s'occupait de la maintenance et des opérations du port en général, encore moins de leur développement.

Même dans les plus grands ports artisanaux où un projet d'investissement de pêche artisanale de plusieurs millions de dollars est en cours d'exécution, il n'existe aucune organisation, aucune structure où les vrais usagers du port pourraient faire connaître leurs besoins et donner leur point de vue.

Ainsi, une fois le document sur la description de base et l'identification des problèmes prêt et publié pour chaque port, l'équipe MARP était obligée de présenter et d'expliquer les études non seulement au cours d'assemblées générales organisées sur les débarcadères mais aussi lors de rencontres à une plus petite échelle avec des groupements d'usagers spécifiques tels que les propriétaires de barques, les fumeuses de poisson, les marchands, etc. Au cours des discussions sur les résultats des études de base, toutes les parties concernées se sont accordées à reconnaître l'utilité potentielle d'un comité local chargé de coordonner le développement et la maintenance au niveau de chacun de ces petits ports. Boussoura a été

choisi comme premier port pilote pour la mise en place officielle d'un Comité pour le Développement du Débarcadère (CDD).

L'Expérience du Port de Boussoura

En juillet 1992, l'équipe MARP et les usagers du port de Boussoura ont étudié la distribution des professions et décidé de la proportion des représentations comme l'indique le tableau qui suit:

Tableau 1. Port de Boussoura, Conakry: Recensement des usagers du port et répartition des représentations dans le Comité pour le Développement du Débarcadère, juillet 1992.

CATEGORIE PROFESSIONNELLE	NOMBRE DE PERSONNES	NOMBRE DE REPRESENTANTS	REPRÉSENTANTS HOMMES/FEMMES
Propriétaire de Barque	42	2	2/0
Pêcheurs	144	4	4/0
Vendeurs de Poisson	30	2	0/2
Commerçants	111	5	3/2
Fumeurs de Poisson	40	2	0/2
Transporteurs	33	2	2/0
Bureau du Port	2	1	1 Conseiller non votant
Direction des Pêches	2	-	-
Police	5	1	1 Conseiller non votant
Douane	3		
TOTAL	412	19	13/6

Chacun des groupements professionnels a choisi ses représentants qui ont pris part à la première réunion officielle du CDD qui s'est tenue le 16 juillet 1992. Au cours de la réunion le comité a choisi entre ses membres un Bureau Exécutif de 5 membres (dont une femme), avec le commissaire de police et l'officier du port comme conseillers non votants.

Toujours au cours de la même réunion le CDD a défini comme priorités l'éclairage pour décourager les bandits la nuit et le branchement du port sur les installations officielles d'approvisionnement en eau.

Pendant les quelques semaines qui ont suivi l'équipe MARP de Boussoura a travaillé avec le CDD pour préparer des plans ainsi que des cotations pour ces activités jusqu'à ce que les marées hautes d'août inondent complètement le port de Boussoura. Le CDD dès lors a fait savoir que leur nouvelle et de loin première priorité était le sauvetage physique de leur

port de l'érosion marine. Pour eux, l'eau potable et la lumière étaient relativement peu importantes pour un débarcadère qui risquait d'être balayé par le prochain orage.

En guise d'explication il faut dire que Boussoura est construit à l'extrémité d'un canal au fonds dur progressivement déclinant, ce qui permet aux barques de pêche et de transport de faire aussi bien le chargement que le déchargement presque à tout moment. Cet avantage ne se rencontre nulle part ailleurs sur la côte sud de la péninsule de Conakry où on est obligé, à tous les autres ports, en période de marée basse, de marcher dans la boue jusqu'à hauteur des genoux pour aller de la barque à terre.

Un inconvénient cependant est que le débarcadère de Boussoura est entièrement exposé et aux vagues venant du sud. De plus, la construction il y a quelques années, d'un centre de motorisation hors-bord et d'un centre de recherche océanographique dans le dos des pêcheurs et transporteurs a confiné la population des usagers du port sur une bande de terre de 10 m seulement de large, mal consolidée et qui se désagrège fortement au bord de l'eau. Ainsi, Boussoura sujet à l'érosion était de toute évidence en danger de disparition physique.

Pour le réhabiliter, l'équipe MARP a engagé deux jeunes ingénieurs des travaux publics d'une ONG locale Entre-aide Universitaire pour le Développement (UEPD) pour réaliser une étude hydrographique du port. Les équipes MARP et EUPD ont par la suite préparé des plans préliminaires pour 3 modules successifs de construction de digue en roche avec un remblai de terre, ce qui pourrait permettre de protéger le débarcadère de l'érosion et des vagues et d'augmenter l'ère de manutention portuaire de 600 m² à plus de 2000 m². Le coût de construction de chaque module se situe entre 20 et 30.000 \$EU soit environ 100.000 \$EU au total.

Ces coûts dépassant évidemment les capacités financières des usagers du port, l'Union de l'Environnement Côtier de l'Université de Conakry a été informée de ces plans préliminaires. Cette unité qui est financée par la Coopération française s'est montrée très intéressée à approfondir les études sur la protection des ports et à rechercher un partenaire financier pour la construction.

Satisfait de voir que des efforts étaient faits effectivement pour lutter contre la disparition physique de leur port, le CDD est revenu sur la question de sécurité du port qui est envahi la nuit par des bandits qu'on aimerait voir se déplacer ailleurs. Le meilleur moyen de les déloger serait d'installer un système d'éclairage. Mais étant donné la réalité du pays qui veut que le courant est plus absent que présent, il fallait trouver un système spécial. L'équipe MARP a alors voulu prêter au CDD de Boussoura un système de 12 volts qui utilise des batteries de voiture qu'on charge avec du courant de la ville quand il y en a. Le CDD devait rembourser 500 \$EU c'est-à-dire le coût du système, s'il décidait de le garder après une période d'essai de 2 mois. La période d'essai terminée, le CDD était satisfait et a voulu garder l'éclairage. ainsi, en accord avec les propriétaires des barques et les commerçants locaux, ils ont instauré un système de contribution modeste des usagers sur les embarcations qui débarquent à Boussoura (environ 1 dollar EU par débarquement) et de petites contributions mensuelles à verser par les commerçants qui sont à terre pour

rembourser le capital et les frais de fonctionnement aussi bien du système d'éclairage que de ceux d'autres petites améliorations qu'ils ont souhaitées.

Actuellement le CDD du port de Boussoura fonctionne effectivement et est reconnu par la mairie quand bien même la structure juridique particulière de tels groupements d'usagers du port ne soit pas encore rendue officielle.

L'expérience du port de Boulbinet

Boulbinet, qui est de loin le plus grand des ports de pêche artisanale de Conakry (1610 usagers selon le recensement de la MARP) et celui qui a l'ancrage le mieux protégé en raison de la configuration naturelle de son vaste site, a été sérieusement négligé pendant les quinze dernières années.

Situé près des locaux du gouvernement, il avait été envisagé depuis des années de déplacer tous les pêcheurs vers un autre port qui était en train d'être aménagé à 3 km grâce à un projet d'investissement. On se rend compte maintenant que le nouveau port qui est presque achevé, ne répond pas, tel qu'il est construit actuellement, aux besoins des opérations de la pêche artisanale. On n'a donc plus de raison d'obliger tous les pêcheurs à quitter Boulbinet pour s'y installer. Cette situation a amené le gouvernement à demander une étude de base de la MARP, l'identification des problèmes, et la création d'un CDD afin de faire face à quelques uns des problèmes urgents, à savoir la salubrité et l'ordre dans le port.

L'équipe MARP après avoir publié les résultats de son étude de base sur Boulbinet en août 1992, a discuté des découvertes avec les usagers en septembre, et a commencé à organiser des activités en vue de la mise sur pied d'un comité de Développement du Débarcadère en octobre.

Mais à Boulbinet, le grand nombre d'usagers, la diversité des activités portuaires autres que celles de la pêche, la vieille querelle avec le gouvernement au sujet de leur expulsion éventuelle de ce port bien protégé, et la crainte (maintes fois niée) qu'un Comité de Développement du Débarcadère pourrait être ressenti pour remplacer les représentants des diverses agences ou coopératives gouvernementales existantes, ont contribué à faire de la création d'un CDD une entreprise beaucoup plus lente, plus longue, en tout cas jusqu'à présent, moins satisfaisante qu'à Boussoura. Un autre facteur important peut être le fait que dans la commune de Matam (Conakry), un maire fort et son chef de personnel soutenaient fortement la création du CDD de Boussoura, tandis que dans la commune de Kaloum (Conakry) la mairie est restée neutre.

Il existe bel et bien un CDD à Boulbinet maintenant, mais il rencontre des difficultés. L'officier du port avait, dès le début, exprimé ses préoccupations quant à la disparition de ses fonctions qui pourraient être assumées par le CDD. Pour en partie apaiser cette crainte, les membres du CDD ont décidé de choisir l'officier du port comme Président en raison du fait que rien ne pouvait être fait dans le port sans son autorité et son soutien.

La première priorité retenue par le CDD de Boulbinet a été l'approvisionnement de la ville en eau à la fois pour boire et pour la lessive. Pour ce faire, il fallait collecter des souscriptions chez tous les usagers afin de couvrir les frais d'installation du compteur d'eau, et de robinets. Le coût d'investissement et les frais de fonctionnement seraient ensuite récupérés par le CDD qui vendra l'eau aux usagers du port à 50 FG les 20 litres (comparé aux 200 FG les 20 litres qu'on paie actuellement aux vendeurs d'eau ambulants).

Mais après quelques mois l'argent collecté n'a toujours pas suffi à couvrir les 800 \$EU investis dans l'installation initiale. Souvent l'équipe MARP a des difficultés à contacter l'officier du port. Il faut remarquer que ce sont les fumeuses de poissons installées dans le port qui ont de loin apporté la plus grande partie des fonds collectés parce qu'elles ont un besoin pressant d'eau non seulement pour laver les poissons, mais aussi pour se laver elles-mêmes.

En plus des efforts de l'équipe MARP, l'équipe féminine OPPA/DIPA travaille activement depuis quelque temps avec ce groupe de femmes pour mettre en place un projet comprenant l'amélioration du fumage de poisson, le crédit et l'instruction fonctionnelle avec l'aide des donateurs étrangers. C'est ce qui explique en partie la plus grande confiance et la participation des femmes dans l'activité d'approvisionnement en eau. Il a été alors décidé que le mini-projet d'eau soit exécuté plutôt en association avec les groupes de femmes qu'avec le CDD en général. Il est possible que si ce premier mini-projet réussit, les autres usagers du port aient plus confiance en cette approche.

Il est aussi possible que l'approche libre et participative du CDD soit perçue comme trop dangereuse pour certains des intérêts investis dans le port relativement vaste et complexe de Boulbinet et qu'un CDD dans sa forme actuelle ne soit pas accepté par le port de Boulbinet dans son état actuel.

Franchir des ordures avant de se rendre au port de Coleah.

Après l'installation effective du CDD de Boussoura (commune de Matam), le maire de Matam a envoyé une lettre de remerciement à l'OPPA et au DIPA pour leur assistance à Boussoura, et a demandé qu'une attention diligente soit accordée à la situation de l'embarcadère de Coleah (pour lequel une étude de base OPPA-DIPA MARP avait déjà été entreprise et publiée) où les usagers doivent franchir des tas d'immondes hauts de deux mètres avant d'atteindre la plage. Il n'existe aucun système efficace de recyclage d'ordures dans cette partie de Matam, ce qui explique que tout le monde déverse ses ordures sur la plage de pêche.

Pendant que l'OPPA et le DIPA discutaient sur la manière d'informer poliment et diplomatiquement le maire que pour l'instant les deux opérations pilotes de Boussoura et Boulbinet étaient les seules dans lesquelles ils pouvaient s'engager, les usagers de Coleah se sont réunis avec le fonctionnaire des pêches responsable de leur section (ce dernier avait été formé par le DIPA) pour créer leur propre Comité de Développement du Débarcadère. C'est seulement par la suite que nous en avons été informés.

La première priorité retenue par le CDD de Boulbinet a été l'approvisionnement de la ville en eau à la fois pour boire et pour la lessive. Pour ce faire, il fallait collecter des souscriptions chez tous les usagers afin de couvrir les frais d'installation du compteur d'eau, et de robinets. Le coût d'investissement et les frais de fonctionnement seraient ensuite récupérés par le CDD qui vendra l'eau aux usagers du port à 50 FG les 20 litres (comparé aux 200 FG les 20 litres qu'on paie actuellement aux vendeurs d'eau ambulants).

Mais après quelques mois l'argent collecté n'a toujours pas suffi à couvrir les 800 \$EU investis dans l'installation initiale. Souvent l'équipe MARP a des difficultés à contacter l'officier du port. Il faut remarquer que ce sont les fumeuses de poissons installées dans le port qui ont de loin apporté la plus grande partie des fonds collectés parce qu'elles ont un besoin pressant d'eau non seulement pour laver les poissons, mais aussi pour se laver elles-mêmes.

En plus des efforts de l'équipe MARP, l'équipe féminine OPPA/DIPA travaille activement depuis quelque temps avec ce groupe de femmes pour mettre en place un projet comprenant l'amélioration du fumage de poisson, le crédit et l'instruction fonctionnelle avec l'aide des donateurs étrangers. C'est ce qui explique en partie la plus grande confiance et la participation des femmes dans l'activité d'approvisionnement en eau. Il a été alors décidé que le mini-projet d'eau soit exécuté plutôt en association avec les groupes de femmes qu'avec le CDD en général. Il est possible que si ce premier mini-projet réussit, les autres usagers du port aient plus confiance en cette approche.

Il est aussi possible que l'approche libre et participative du CDD soit perçue comme trop dangereuse pour certains des intérêts investis dans le port relativement vaste et complexe de Boulbinet et qu'un CDD dans sa forme actuelle ne soit pas accepté par le port de Boulbinet dans son état actuel.

Franchir des ordures avant de se rendre au port de Coleah.

Après l'installation effective du CDD de Boussoura (commune de Matam), le maire de Matam a envoyé une lettre de remerciement à l'OPPA et au DIPA pour leur assistance à Boussoura, et a demandé qu'une attention diligente soit accordée à la situation de l'embarcadère de Coleah (pour lequel une étude de base OPPA-DIPA MARP avait déjà été entreprise et publiée) où les usagers doivent franchir des tas d'immondices hauts de deux mètres avant d'atteindre la plage. Il n'existe aucun système efficace de recyclage d'ordures dans cette partie de Matam, ce qui explique que tout le monde déverse ses ordures sur la plage de pêche.

Pendant que l'OPPA et le DIPA discutaient sur la manière d'informer poliment et diplomatiquement le maire que pour l'instant les deux opérations pilotes de Boussoura et Boulbinet étaient les seules dans lesquelles ils pouvaient s'engager, les usagers de Coleah se sont réunis avec le fonctionnaire des pêches responsable de leur section (ce dernier avait été formé par le DIPA) pour créer leur propre Comité de Développement du Débarcadère. C'est seulement par la suite que nous en avons été informés.

SECTION 3

ANNEXES

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du déroulement de l'Atelier.
2. Présentation et discussion des études de cas.
 - Tombo, Sierra Leone
 - Shenge, Sierra Leone
 - Kaback, Guinée
 - Gambie
 - Gabon
 - Sénégal
 - Bénin
3. Résumé des leçons tirées des études de cas et identification des actions de suivi.
4. Présentation et discussion des comités de Développement de débarcadère à Conakry, Guinée.
5. Visite de terrain au Centre Communautaire de Pêche de Tanji
6. Conclusions et recommandations.
7. Evaluation de l'Atelier

LISTE DES PARTICIPANTS

Gilbert Mensah	Direction des Pêches BP 383 Cotonou, Bénin
Mamadou Doumbia	Direction des Pêches BP V 19 Abidjan, Côte d'Ivoire
Momodou N'jie (*)	Fisheries Department Banjul, the Gambia
Masserigne Mbow	DOPM/CAMP Dakar, Sénégal
Alexander C. V. Forde	Fisheries Department Department of Marine Resources Youyi Building, Freetown, Sierra Leone
M. L. ould Meymoun	Ministère des Pêches/DPA BP 137 Nouakchott Mauritanie
Ismaël Kéita	Direction des Pêches BP 296 Conakry, Guinée
Domingos Barros	Direction Générale de la Pêche Artisanale BP 102 Bissau, Guinée Bissau
Joseph Bakouy Afian	Chef du Service de la Pêche artisanale, Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales Yaounde, Cameroun
Antonio dos Santos Junior	Instituto de Desenvolvimento da Pesca Artisanal BP 83 Luanda Angola
André Bitoumba	Direction Générale de la Pêche BP1650 Brazzaville, Congo

Mecildes Tavares	Instituto Nacioanal de Desenvolvimento da Pesca Artesanal, CP 206 Praia. Cabo Verde
Filinto Soares d'Alva	Direcção das Pescas CP 59 Sao Tomé e Príncipe
Antoine-Roger Nkogho-Eyi	Direction des Pêches Maritimes et Cultures Marines BP 20247 Libreville. Gabon
Olawande Foluso Adebisi	Federal Department of Fisheries PMB 12529 Victoria Island. Lagos Nigeria
José Bikoro Eko Ada	Ministerio de Ganaderia y Pesca Malabo, Bioko Norte Guinea Ecuatorial
A. Marius Denke	Direction de l'Élevage et des Pêches BP 4041 Lomé. Togo
Ousman K. L. Drammeh	Director, Fisheries Department Banjul, the Gambia
Martin A. Mensah	Fisheries Department POB 630 Accra Ghana
 <u>2. Invited participants</u>	
Nfamara Dampha	Fisheries Department Banjul. the Gambia
Moustapha Kébé (*)	CRODT/ISRA Dakar, Sénégal
Fodé Ali Camara (*)	Projet Kaback c/o FAO BP 633 Conakry, Guinée
Didier David (*)	Promo-Pêche BP 18002 Libreville, Gabon

Akambi Lassissi (*)	Direction des Pêches BP 383 Cotonou, Bénin
Hans Erik Bäge	Direction Générale de la Pêche Artisanale BP 102 Bissau, Guinée Bissau
Adulai Robaro Embalo	Direction Générale de la Pêche Artisanale BP 102 Bissau, Guinée Bissau
Jean-Louis Kromer	UICN, CP 23 Bissau Cedex 1031 Guinée Bissau
Claus Wagner (*)	Fisheries Pilot Project Tombo Sierra Leone
I. K. Koroma (*)	Integrated Fisheries Development Project, Shenge, Sierra Leone

3. FAO, Rome

Michael Doeff	FIO, FAO, Rome
George Everett	FIP, FAO, Rome
Ron Maine	FII, FAO, Rome
Frans Teutscher	FII, FAO, Rome

4. DIPA/IDAF (Secrétariat)

Jean Gallène	BP 1369 Cotonou, Bénin
Benoît Horemans	BP 1369 Cotonou, Bénin
Jan Johnson	BP 633 Conakry, Guinée
Benedict Satia	BP 1369 Cotonou, Bénin

(*) Authors of case studies.

LISTE DES RAPPORTS DIPA - LIST OF IDAF REPORT

I. Documents techniques / Technical documents

- De Graauw, M.A., Etude de préfactibilité technique de l'aménagement d'abris pour la pêche maritime artisanale au Bénin. Cotonou, Projet DIPA. 55 p., DIPA/WP/1.
1985
- Black Michaud, M.J., Mission d'identification des communautés littorales de pêcheurs artisans au Bénin. Cotonou, Projet DIPA, 24 p., DIPA/WP/2.
1985
- Gulbrandsen, O.A., Preliminary account of attempts to introduce alternative types of small craft into West Africa. Cotonou, IDAF Project, 51 p., IDAF/WP/3.
1985
- Gulbrandsen, O.A., Un compte-rendu préliminaire sur les tentatives d'introduire des types alternatifs de petites embarcations en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 53 p., DIPA/WP/3.
1985
- Jorion, P.J.M., The influence of socio-economic and cultural structures on small-scale coastal fisheries development in Bénin. Cotonou, IDAF Project, 59 p., IDAF/WP/4.
1985
- Jorion, P.J.M., L'influence des structures socio-économiques sur le développement des pêches artisanales sur les côtes du Bénin. Cotonou, Projet DIPA, 59 p., DIPA/WP/4.
1985
- Tandberg, A., Preliminary assessment of the nutritional situation of subsistence fishermen's families. Cotonou, IDAF Project, 31 p., IDAF/WP/5.
1986
- Wijkstrom, O., Recyclage des personnels pêche en gestion et comptabilité. Cotonou, Projet DIPA, 25p., DIPA/WP/6.
1986
- Collart, A., Development planning for small-scale fisheries in West Africa, practical and socio-economic aspects of fish production and processing. Cotonou, IDAF Project, 34 p., IDAF/WP/7.
1986
- Collart, A., Planification du développement des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest; production et traitement du poisson, ses aspects matériels, techniques et socio-économiques. Cotonou, Projet DIPA, 67 p., DIPA/WP/7.
1986
- Van der Meeren, A.J.L., Socio-economic aspects of integrated fisheries development in rural fishing villages. Cotonou, IDAF Project, 29 p., IDAF/WP/8.
1986
- Haling, L.J., et O. Wijkstrom, Les disponibilités en matériel pour la pêche artisanale. Cotonou, Projet DIPA, 47 p., DIPA/WP/9.
1986
- Akester, S.J., Design and trial of sailing rigs for artisanal fisheries of Sierra Leone. Cotonou, IDAF Project, 31 p., IDAF/WP/10.
1986
- Vétillart, R., Rapport d'étude préliminaire sur l'aménagement d'un abri pour la pêche maritime artisanale à Cotonou. Cotonou, Projet DIPA, 31 p., DIPA/WP/11.
1986
- Van Hoof, L., Small-scale fish production and marketing in Shenge, Sierra Leone. Cotonou, IDAF Project, 36 p., IDAF/WP/12.
1986
- Everett, G.V., An outline of West African small-scale fisheries. Cotonou, IDAF Project, 32p., IDAF/WP/13.
1986
- Anon., Report of the second IDAF liaison officers meeting; Freetown, Sierra Leone (11 - 14 November 1986). Cotonou, IDAF Project, 66 p., IDAF/WP/15.
1987
- Anon., Compte-rendu de la deuxième réunion des officiers de liaison du DIPA. Cotonou, Projet DIPA, 27 p., DIPA/WP/16.
1987
- Campbell, R.J., Report of the preparatory technical meeting on propulsion in fishing canoes in West Africa (Freetown, 15-18 November 1986). Cotonou, IDAF Project, 88 p., IDAF/WP/17.
1987

- Davy, D.B., Seamanship, Sailing and Motorisation. Cotonou, IDAF Project, 85p., IDAF/WP/18.
1987
- Anum-Doyi, B., and J. Wood, Observations on fishing methods in West Africa. Cotonou, IDAF Project, 53 p., IDAF/WP/19.
1988
- Anon., Report of the third IDAF liaison officers meeting (Cotonou, 2 - 4 December 1987). Cotonou, IDAF Project, 88 p., IDAF/WP/20.
1988
- Anon., Compte-rendu de la troisième réunion des officiers de liaison du DIPA (2-4 Décembre 1987). Cotonou, Projet DIPA, 85 p., DIPA/WP/20.
1988
- Haakonsen, J.M. (Ed.) Recent developments of the artisanal fisheries in Ghana. Cotonou, IDAF Project, 69 p., IDAF/WP/21.
1988
- Everett, G.V., West African marine artisanal fisheries. Cotonou, IDAF Project, 41 p., IDAF/WP/22.
1988
- Everett, G.V., Les pêches maritimes artisanales en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 44 p., IDAF/WP/22.
1988
- Coackley, A.D.R., Observations on small fishing craft development in West Africa. Cotonou, IDAF Project, 22 p., IDAF/WP/23.
1989
- Zinsou, J. et W. Wentholt, Guide pratique pour la construction et l'introduction du fumoir "chorkor". Cotonou, Projet DIPA, 33 p., DIPA/WP/24.
1989
- Zinsou, J. and W. Wentholt, A practical guide to the construction and introduction of the chorkor smoker. Cotonou, IDAF Project, 29 p., IDAF/WP/24.
1989
- Chauveau, J.P., F. Verdeaux, E. Charles-Dominique et J.M. Haakonsen, Bibliographie sur les communautés de pêcheurs d'Afrique de l'Ouest - Bibliography on the fishing communities in West-Africa. Cotonou, Projet DIPA - IDAF Project, 220 p., DIPA-IDAF/WP/25.
1989
- Everett, G.V., Small-scale fisheries development issues in West Africa. Cotonou, IDAF Project, 47p., IDAF/WP/26.
1989
- Everett, G.V., Problèmes de développement de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 49 p., DIPA/WP/26.
1989
- Haakonsen, J.M., et W. Wentholt, La pêche lacustre au Gabon. Cotonou, Projet DIPA, 36p., DIPA/WP/27.
1989
- Anon., Report of the ad hoc technical meeting on artisanal fisheries craft, propulsion, gear and security in the IDAF region; Cotonou, 25 - 26 September 1989. Cotonou, IDAF Project, 111 p., IDAF/WP/28.
1990
- Anon., Report of the fourth IDAF liaison officers meeting (Dakar, 21 - 23 November 1989). Cotonou, IDAF Project, 135 p., IDAF/WP/29.
1990
- Anon., Compte-rendu de la quatrième réunion des officiers de liaison du DIPA. Cotonou, Projet DIPA, 121 p., DIPA/WP/29.
1990
- Houndékon, B.R., D.E. Tempelman and A.M. Ijff, Report of round table meeting on women's activities and community development in artisanal fisheries (projects) in West Africa. Cotonou, IDAF Project, 12 p. + annexes, IDAF/WP/30.
1990
- Houndékon, B.R., D.E. Tempelman et A.M. Ijff, Rapport du séminaire sur les activités féminines et le développement communautaire dans les projets de pêches artisanales en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 14 p. + annexes, DIPA/WP/30.
1990
- Ijff, A.M., Socio-economic conditions in Nigerian fishing communities. Based on studies along the Benin and Imo river estuaries. Cotonou, IDAF Project, 113 p., IDAF/WP/31.
1990

- Okpanefe, M.O., A. Abiodun and J.M. Haakonsen, The fishing communities of the Benin River estuary area: Results from a village survey in Bendel State, Nigeria. Cotonou, IDAF Project, 75 p., IDAF/WP/32.
- Anon., Compte-rendu du cours "Analyse Quantitative des Aspects Sélectionnés de Développement". 1991 Cotonou, Projet DIPA, 6 + xlv p., DIPA/WP/33.
- Anon., Report of the course on "Quantitative Analysis of Selected Aspects of Fisheries Development". 1991 Cotonou, IDAF Project, 6 + xlv p., IDAF/WP/33.
- Callerholm Cassel, E., Cost and Earnings and Credit Studies on Ghanaian Canoe Fisheries. Cotonou, 1991 IDAF Project, 38 p., IDAF/WP/34.
- Sheves, G.T., The Ghanaian dug-out canoe and the canoe carving industry in Ghana. Cotonou, IDAF 1991 Project, 109 p., IDAF/WP/35.
- Haakonsen, J.M. and Chimère Diaw, Fishermen's Migrations in West Africa. Cotonou, IDAF Project, 1991 293 p., IDAF/WP/36.
- Haakonsen, J.M. et Chimère Diaw, Migration des Pêcheurs en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet 1991 DIPA, 332 p., DIPA/WP/36.
- Gulbrandsen, O.A., Canoes in Ghana. Cotonou, IDAF Project, 82 p., IDAF/WP/37. 1991
- Anon., Artisanal Fisheries in West Africa, Report of the Fifth IDAF Liaison Officers Meeting. 1991 Cotonou, IDAF Project, 140 p., IDAF/WP/38.
- Anon., Les pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, Compte-rendu de la Cinquième réunion des 1991 Officiers de Liaison du DIPA. Cotonou, Projet DIPA, 122 p., DIPA/WP/38.
- Beare, R.J. and P. Tanimomo, Purse seine and encircling net fishing operations in Senegal, Guinea, 1991 Sierra Leone, Ghana and Benin. Cotonou, IDAF Project, 92p., IDAF/WP/39.
- Everett, G.V. and G.T. Sheves, Recent trends in artisanal fisheries and report on alternatives to canoes. 1991 Cotonou, IDAF project, 33 p., IDAF/WP/40.
- Callerholm Cassel, E. and A.M. Jallow, Report of a socio-economic survey of the artisanal fisheries 1991 along the atlantic coast in The Gambia. Cotonou, IDAF project, 97p., IDAF/WP/41.
- Chimère Diaw, M. et Jan M. Haakonsen, Rapport du séminaire sur les migrations de pêcheurs artisans 1992 en Afrique de l'Ouest. Cotonou, projet DIPA, 36p., DIPA/WP/42.
- Chimère Diaw, M. and Jan M. Haakonsen, Report on the regional seminar on artisanal fishermen's 1992 migrations in West Africa. Cotonou, IDAF project, 35p., IDAF/WP/42.
- Houndékon, B. et L. Affoyon, Rapport du séminaire-atelier de sensibilisation sur la méthode accélérée 1993 de recherche participative tenu à Libreville Gabon en Novembre 1992. Cotonou, Projet DIPA, 56p., DIPA/WP/43.
- Anon., Rapport de la sixième réunion des fonctionnaires de liaison Banjul, Gambie 1 - 5 février 1993. 1993 Cotonou, Projet DIPA, 57 p., DIPA/WP/44.
- Anon., Report of the sixth IDAF liaison officers meeting Banjul, Gambia 1 - 5 February 1993. Coto- 1993 nou, IDAF Project, 60 p., IDAF/WP/44.
- Horemans, B. and B. Satia (eds), Report of the Workshop on Fisherfolk Organisations in West Africa. 1993 Cotonou, IDAF Project, 93 p., IDAF/WP/45.
- Horemans, B. et B. Satia (éds), Rapport de l'atelier sur les organisations de pêcheurs en Afrique de 1993 l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 102 p., DIPA/WP/45.

II. Manuels de terrain / Field Manuals

Johnson, J.P. et M.P. Wilkie, Pour un développement intégré des pêches artisanales; du bon usage de participation et de la planification. Cotonou, Projet DIPA, 157p. + annexes, Manuel de Terrain N° 1.

Meynall, P.J., J.P. Johnson, and M.P. Wilkie, Guide for planning monitoring and evaluation in fisheries development units. Cotonou, IDAF Project, 116 p., IDAF Field Manual N° 2.

III. IDAF Newsletter / La Lettre du DIPA

IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 1, October/Octobre 1985, 4 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 2, January/Janvier 1986, 14 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 3, June/Juin 1986, 40 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 4/5, Sept./Dec. 1986, 76 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 6, September 1987, 58 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 7, June/Juin 1988, 84 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 8, June/Juin 1989, 74 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 9, October/Octobre 1989, 84 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 10, August/Août 1990, 84 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 11, January/Janvier 1991, 6 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 12, April/Avril 1991, 8 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 13, July/Juillet 1991, 6 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 14, October/Janvier 1992, 12 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 15, September/Septembre 1992, 85p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 16, December/Décembre 1992, 31p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 17, March/Mars 1993, 39p.

IV. Documents de travail du Projet Modèle, Bénin / Working papers of the Model Project, Benin

Coackley, A.D.R., Report on installation of a diesel inboard motor in a Ghana canoe. Cotonou, Model Project, 7 p. + annexes, PMB/WP/1 (En).

Coackley, A.D.R., Installation d'un moteur diesel "inboard" dans une pirogue ghanéenne. Cotonou, 1988
Projet Modèle, 9 p. + annexe, PMB/WP/1 (Fr).

Zannou, L.H., Etudes technico-économiques des fours améliorées pour le fumage de poisson en République Populaire du Bénin. Cotonou, Projet Modèle, 8 p. + 6 tableaux, PMB/WP/2.

Atti-Mama, C., et M. Raïs, Etude démographique des communautés cibles du projet Modèle Bénin. 1988
Cotonou, Projet Modèle, 20 p. + 10 annexes, PMB/WP/3.

Jorion, P., Non-monetary distribution of fish as food in Beninois small-scale fishing villages and its importance for auto-consumption. Cotonou, Model Project, 26p., PMB/WP/4.

Tanimomo, P.F., Catalogue des engins de pêche maritime artisanale du Benin. Cotonou, Projet 1989
Modèle, 46 p. + 3 annexes, PMB/WP/4, PMB/WP/5.

Tanimomo, P.F., Rapport de consultation sur la formation des jeunes pêcheurs de l'UNICOPEMA à Lomé. Cotonou, Projet Modèle, 17 p. + 6 annexes, PMB/WP/6.

Atti Mama, C., Impact socio-économique de la piste Pahou-Kpota. Cotonou, Projet Modèle, 10 p. 1989
+ 3 annexes, PMB/WP/7.

Ahouanmènou, C., C. Atti-Mama, B. Houndékon, D. Tempelman et D. Turcotte, Animation, gestion et planification, séance de travail avec les agents de terrain. Cotonou, Projet Modèle, 142 p. + annexes, PMB/WP/8.

Atti-Mama, C., D. Turcotte, et W. Wentholt, Evaluation interne des activités du projet modèle Bénin dans le secteur de Ouidah. Cotonou, Projet Modèle, 36 p. + 7 annexes, PMB/WP/9.

- Tempelman, D., The participatory approach in an integrated artisanal fisheries project; structuring community development - womens activities. Cotonou, Model Project, 43 p., PMB/WP/10.
- Landry, J., Cours d'alphabétisation fonctionnelle en calcul. Cotonou, Projet Modèle, 59 p. + 3 annexes, 1989 PMB/WP/11.
- Landry, J., and D. Tempelman, Functional literacy, Training Guide for a numeracy course. Cotonou, 1989 Model Project, 55 p. + 3 annexes, PMB/WP/11.
- Atti-Mama, C., Systèmes traditionnels et modernes d'épargne et de crédit en milieu pêcheur au Bénin. 1990 Cotonou, Projet Modèle, 41 p. + annexes, PMB/WP/12.
- Sènouvo, P., Statistiques de pêches des villages du Projet Modèle Année 1987. Cotonou, Projet Modèle, 1990 33 p., PMB/WP/13.
- Sheves, G.T., P.T. Holler and P.F. Tanimomo, Report on demonstration with echo-sounders, compasses and multimono gillnets in Ghana. Cotonou, Model Project, 22 p., PMB/WP/14.
- Coackley, A.D.R., and G.T. Sheves, A review of the experimental introduction of diesel inboard motors to Ghana canoes. Cotonou, Model Project, 41p., PMB/WP/15.
- Ijff, A.M. et D.E. Tempelman, Etude sur les relations entre les captures de poisson et l'état nutritionnel des communautés de pêcheurs dans la province du Mono, au Bénin. Cotonou, Projet Modèle, 27 p., PMB/WP/16.
- Sènouvo, A.P. et A.A. Gbaguidi, Recueil des données statistiques des pêches maritimes au Bénin. Période de 1984 à 1989. Cotonou, Projet Modèle, 134p., PMB/WP/17.
- Houndékou, B.R., Initiative locale et développement: Expérience des communautés de pêcheurs marins du Bénin. Cotonou, Projet Modèle, 17 p., PMB/WP/18.
- Le Gurun, J.F., La section de technique des pêches. Cotonou, Projet Modèle, 43 p., PMB/WP/19. 1991
- FAO/Government Cooperative Programme, Integrated Development of Small-Scale Fisheries in West Africa, Model Project Benin, Project findings and recommendations. FAO, Rome, FI:GCP/RAF/198/DEN Terminal Report, 34p. 1991
- Programme de Coopération FAO/Gouvernements, Développement Intégré de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest, Projet Modèle Bénin, Conclusions et recommandations du Projet. FAO, Rome, FI:GCP/RAF/198/DEN Rapport terminal, 40 p. 1991

V. Documents occasionnels / Occasional Papers

- Direction Nationale du Projet Modèle Bénin, Mise en place et plan d'exécution. Cotonou, Projet DIPA, 1985 43 p. + 3 annexes.
- Sheves, G.T. Integrated small-scale fisheries projects: principles, approaches, and progress in the context of the Benin prototype project. Paper presented at the workshop on Small-scale Fisheries Development and Management, Lomé, 20-29 November 1985, 33 p. 1985
- Sheves, G.T. Projets intégrés de pêches artisanales : approches et évolution dans le contexte du projet pilote. Document présenté à l'atelier régional sur le développement et l'aménagement des pêches artisanales, Lomé, 20-29 Novembre 1985, 36 p. 1985
- Paraïso, F-X., Rapport sur stages de recyclage en identification des poissons Cotonou, GCP/RAF/192/DEN, 24 p. 1985
- Collar, A. et M. Guidicelli, Développement des pêcheries maritimes et continentales de la pisciculture au Gabon. Rome, FAO, GCP/RAF/192/DEN 77 p. 1985

